

Jean-Daniel Perroset

Préface Sandrine Ott

La Note De Conduite

Carnet Journalier

Note de conduite ~~10...~~ = *5 insolente*

Heury Editions - 1862 Les Mosses

Jean-Daniel Perroset

Vous invite à découvrir

La

Note de Conduite

Reproduction même partielle est interdite
Copyright by Me Lei Ravello, Av. de la Gare 1 à Lausanne (Suisse)
ISBN 978-2-8399-2597-6

La note de conduite A.

Préface

C'est un immense privilège et une grande fierté de présenter ce passionnant roman basé sur des faits réels rapportés par un vrai ami pour qui l'amitié n'est pas un vain mot. Jean-Daniel c'est la bienveillance personnalisée, l'ami fidèle qui répond présent lorsque la majorité est aux abonnés absents. Celui qui n'hésite pas à se sacrifier pour une juste cause. Nous ne pouvons qu'être bouleversés par le récit de cette douloureuse affaire qu'il a vécu et qui met en parallèle l'immensurable lâcheté et bêtise de certains et la réponse empreinte de force, de courage et d'intelligence du cœur apportée par l'auteur. Un ouvrage écrit avec les tripes et toutes les émotions du narrateur. Un récit qui vous tient en haleine du début à la fin. Il démontre les limites inquiétantes et révoltantes d'une certaine justice et laisse place à un sentiment d'indignation devant tant d'inepties. Il a su relater cette tragédie humaine avec dignité et pudeur.

Félicitations Jean-Daniel d'avoir eu la volonté et le cran de nous faire partager ces faits dramatiques qui sont bels et bien arrivés « près de chez nous » !

Sandrine Ott

Premier Chapitre

Pourquoi ?

Cette histoire se déroule entre les frontières suisses et françaises. Les couleurs d'automne illuminent cette région de plaine. Elles colorent le bord du lac Léman qui sépare les deux pays. Les températures se rafraîchissent. Le coucher du soleil est magnifique, mais...

Il ne correspond en rien à ce que nous allons découvrir, dans un milieu familial déchiré par un divorce.

Si le brouillard couvre cette partie de plaine arrosée par une petite rivière ; au loin, on découvre les deux feux avant d'un véhicule, approchant d'un énorme bâtiment. L'endroit est lugubre. Il s'agit d'un camion cellulaire qui arrive vers l'enceinte d'une prison particulière, celle qui n'accueille que des femmes. À l'intérieur, on y trouve des endroits angoissants, comme ces quelques cellules qui permettent à des mères de vivre avec leurs enfants, en milieu carcéral. Le fourgon s'arrête devant un mur très épais. Après que la main du chauffeur ait appuyé sur la sonnette extérieure, la lourde porte s'ouvre. Le véhicule s'immobilise devant l'entrée principale de la prison. Deux gendarmes descendent à l'avant du fourgon, deux autres à l'arrière, ainsi que deux dames menottées aux poignets et aux pieds, avec une chaîne qui relie ces deux paires de bracelets. Conduites sous la vigilance de ces gendarmes, elles prennent la direction des admissions, où un geôlier leurs ouvre la porte blindée. Elles arrivent à peine à marcher.

Premièrement, elles sont installées dans un local sombre. À cet instant, une boîte leur est transmise. Elles doivent y déposer tous les objets en leur possession, tel que portable, montre, chaînette ; enfin, tout ce qui ne doit pas se trouver dans une cellule. Elles s'exécutent sans problème, après avoir été libérées de leurs menottes. C'est alors qu'une femme aux allures de boxeuse, travaillant au sein de l'établissement, apparaît. Elle leur demande de se déshabiller complètement. Ce moment est plus difficile à accepter. Elles s'insurgent contre cette décision, mais on leur fait comprendre qu'une fouille, complète, avant un internement est obligatoire. Avec lenteur et difficulté, les femmes arrivent à se dévêtir. Elles sont nues. La responsable, des admissions, est pleine de ressources, en montrant une confiance à toute épreuve. Elle commence la fouille des futures prisonnières, pour cela, elle est obligée d'enfiler des gants de médecine, pour leur faire un contrôle vaginal et rectal, une vraie pro. Après ces instants pénibles à vivre, elles reçoivent deux paniers qui leur permettent de découvrir les costumes qu'elles auront l'obligation de porter. Des habits que l'on ne trouve pas forcément dans les boutiques où les femmes adorent faire leur shopping. C'est à ce moment qu'elles repèrent un pantalon gris foncé, pas très seyant, une chemise grise, claire, non cintrée, avec un col noir. Au fond de leur corbeille, un gant de toilette, un linge et des chaussons en toile complètent leur équipement. Elles deviennent des bagnardes. Elles sont prêtes, pour rejoindre le bureau du directeur.

Les quatre gendarmes les emmènent, sans leurs bracelets. Tout ce beau monde arrive à la hauteur de l'office où est inscrit sur la porte : *Direction*.

L'un des gendarmes sonne et une lumière verte s'allume, libérant la porte qui est automatique. Le directeur est vêtu d'un magnifique complet, cravate sombre ; il se lève, en disant :

"Tiens Madame Goncha Karla, vous êtes déjà de retour".

Cette dame au teint d'Amérique du Sud, hoche la tête pour dire : *"Oui"*. Elle ne dégage aucune fierté. À peine les salutations effectuées, le sergent de la brigade de gendarmerie demande au directeur, s'ils peuvent rejoindre leur unité. Il les libère, en les remerciant. Les deux femmes, la geôlière et l'administrateur s'observent, dans un silence de cathédrale. Ce bureau est peint d'un brun foncé pour le bas et un beige clair pour le haut, entrecoupé par une liste en bois. Il est garni de deux posters, l'un de Robert Redford qui représente l'affiche du film, *Brubaker*. Le second est l'affiche d'un autre long métrage, *La ligne verte*, avec Tom Hanks. De son côté, le gestionnaire de cette prison s'interroge :

"Madame Kinet Goncha Maria, êtes-vous la sœur de ce monstre".

"Oui", répondra, cette femme.

On apprend, lorsque le responsable remplit les feuilles d'admission que...

Maria a trois enfants ; trois filles ; tandis que Karla a une fille et un garçon. Les deux sœurs sont péruviennes et sont toutes deux divorcées, Maria de Philippe Kinet d'origine française et Karla de Jean Pignat, de nationalité suisse. Le principal reste dubitatif. On voit que ses yeux sont remplis de questionnements. On lit sur son visage fermé, une expression d'ennui, de regrets : sa pensée...

"Pourquoi ai-je accepté que Karla Goncha soit libérée pour bonne conduite, deux ans avant sa sortie de prison, dictée par un jugement".

Karla Goncha était en prison pour avoir battu ses deux enfants. Petit aparté à cette histoire, lorsqu'on voit les photos de son petit garçon, le mot *battu* devient faible. Des photos d'une violence inouïe. Ces images montrent, sous différents angles, des atrocités. Elles auraient donné la chair de poule à plus d'une personne, voir même les larmes pour les gens sensibles. Comment une maman peut tuméfier pareillement un petit boutchou de six ans ?

Si l'horreur est déjà présente pour ce petit garçon, comment décrire le corps de sa sœur. Elle avait à peine neuf ans et avait dû être conduite à l'hôpital pour se faire coudre des plaies ouvertes aux bras et aux jambes avec plusieurs côtes fracturées. Ces enfants auraient eu un accident de voiture que leurs lésions seraient peut-être moins marquées à vie, qu'après un acte gratuit, commis par leur propre mère.

Mais... C'est la suite de cette histoire qui devrait vous passionner...

Laissez-vous conduire dans un langage simple, mais avec des faits bouleversants qui se sont peut-être produits, pas loin de chez vous...

Comment cette mère a pu commettre avec la complicité de sa sœur des faits nouveaux, qui les emmènent en prison ?

Une histoire extraordinaire, inspirée d'un fait réel, où tout aurait dû être banal, mais une note de conduite va changer la vie de cette famille. . .

*Pour cette histoire qui compose mon premier roman, je peux sincèrement remercier le journal * Le Temps * qui, aimablement m'a autorisé à diffuser l'article paru dans leurs colonnes le 11 septembre 2001, par Fati Mansour. Cet article m'a donné l'envie de lire des bouquins sur le désendouement, sur l'exorcisme et j'ai écrit cette fiction, en me basant sur un fait réel. Tous les noms et prénoms sont fictifs et correspondent à ceux mentionnés par ce grand quotidien.*

Deuxième Chapitre

La Famille

La famille est composée de Madame Goncha Kinet Maria, de Philippe Kinet et les trois filles, Jessica, Ludmilla et Erika. Ce père travaille depuis son divorce dans la société de son frère, négociant de champagne, à Reims. Au moment de leur séparation, ce brillant ingénieur a perdu son emploi, suite à une restructuration dans l'entreprise qui l'occupait. C'était un technicien en génie civil. Le siège central de cette énorme entité se trouvait à Paris, tandis que son bureau, était en territoire Suisse, installé dans sa villa située en bordure du lac Léman, à Rolle. C'est lui-même qui a créé son propre directoire. Ce dernier obtenait des mandats en provenance du siège parisien. Ses objectifs étaient de construire des routes en bitumineux dans des pays où parfois la guerre existait. On l'a vu à l'œuvre au Zaïre, au Mali, en Irak ou dans des régions retirées de l'Equateur, voir aussi au Pérou. Monsieur Kinet a connu son ex-femme Maria dans ce pays.

Délégué en Amérique du Sud, son chantier présentait le plan de réalisation d'une nouvelle route nationale au Pérou. La durée, des travaux a été planifiée sur cinq ans. À la suite de la mise en service de cet itinéraire, il décida de rentrer en Suisse, avec Madame Goncha Maria, afin de se marier. La sœur de sa future épouse, venue en Suisse pour ce mariage, tomba amoureuse d'un jeune homme suisse et s'établira rapidement dans ce pays. L'union de Madame Goncha et Monsieur Kinet a connu de belles richesses, dont les naissances de trois filles.

En 1989, Jessica est née, suivie quatre années plus tard, par les deux petites sœurs jumelles, Ludmilla et Erika. Deux ans après leur naissance, les époux se sont séparés pour finir par divorcer. Un divorce reste une épreuve pénible. Pendant cette procédure, Philippe Kinet était convoqué à Paris par sa direction. Celle-ci lui annoncera, après deux heures de débat, que le service qu'il dirigeait, connaîtra une restructuration. L'entreprise continuera à construire des routes tout en cessant son activité en dehors de l'Europe. Il apprend que son contrat serait alors transformé en mandat. La direction s'engage à lui réserver l'exclusivité pour tous les travaux à réaliser hors des pays de la communauté européenne. Toutes les charges, en ce qui concerne les responsabilités d'engager des travailleurs locaux, ainsi que les machines nécessaires pour effectuer ces travaux, lui reviendraient. Monsieur Kinet gagnerait le trente pour cent des factures totales.

Ce directeur international doit réfléchir. Cependant, son choix sera vite fait. Lorsqu'on est un papa responsable, avec trois filles à charges, il finira en renonçant à la modification des dispositions proposées par sa direction. En effet, il ne peut pas accepter un emploi sans revenu fixe. Il se sent obligé d'assumer son rôle de père en s'occupant de ses enfants et en payant les pensions alimentaires. Suite à sa renonciation de cette modification de contrat, la direction pour des raisons de loi sur le chômage, lui signifiera par pli recommandé, son licenciement.

Très rapidement, les difficultés financières de Monsieur Kinet apparaissent vu l'imposante maison qu'il s'était fait construire, avant même de se marier. Il possède ainsi une bâtisse de douze pièces avec un bureau digne de celui qui occupe la maison blanche, à Washington.

Revenons à leur divorce. Madame Kinet Goncha refusa une pension pour elle, mais demanda une sorte de dot, en supplément des pensions alimentaires en faveur des enfants. Ses craintes se fondent sur le fait que son futur ex-mari pourrait rentrer définitivement en France, son pays d'origine. En instaurant cette façon de procéder, qui sort des traditions jugées en Suisse, elle renonce au partage du second pilier de Philippe Kinet ; sa demande, toucher un capital important en espèces. Une sorte d'avant-goût de ce qui se passe dans d'autres pays, lors de séparations ou de divorces. Alors que tous les indices montraient un refus par les tribunaux suisses, Monsieur le président qui jugea cette famille, accéda à la requête de Madame. Il ne faut pas oublier que ce haut responsable s'est battu durant toute la procédure, pour avoir la garde et l'autorité parentale sur ses trois enfants. Peine perdue, sans boulot, il lui était difficile de fournir des perspectives de stabilité au président du tribunal. Pire, afin de pallier aux exigences de son ex-femme, il a dû se résoudre à vendre sa villa de Rolle. De son côté, la mère, avec sa nouvelle fortune, commença à se pavaner devant ses copines. Elle joua à la femme à qui rien ne manque.

Depuis son départ de la villa du bord du lac, elle a élu domicile dans un magnifique appartement à Genève. Elle habite près du centre-ville, proche du lac, dans un quartier réservé à une couche sociale huppée. L'emplacement de sa demeure lui permet de vivre avec beaucoup de facilités, même sans être en possession d'un permis de conduire et d'une voiture. Elle se trouve avec ses filles dans un logement de six pièces.

Revenons sur la personne de Philippe Kinet, homme d'affaires au tapis. Il est plein de ressources, mais... Comme vous le savez, il y a toujours un mais, dans la vie. Ce personnage est trop qualifié pour le nonante-neuf pour cent des offres d'emploi qu'il effectue. Cette période lui est très difficile à traverser. Il est obligé de prendre soin des documents qu'il doit remplir, ou des photocopies à emmener à l'office du chômage. Lorsqu'on a eu beaucoup de liberté dans son emploi du temps, c'est très fastidieux et lourd à porter pour cet homme, de se déshabiller devant les responsables des services sociaux. Après la vente de son petit château, il vit dans un hôtel en Suisse, proche de ses filles. Il se cherche un nouvel équilibre. Une idée lui taraude l'esprit, acheter une villa en France, où les prix de vente sont sans comparaison avec ceux effectués en Suisse. Un jour, un vrai coup de chance, il est là au bon endroit, au bon moment. Il répond à une annonce de vente. Cet article figure à la page des liquidations dictées par l'Office des faillites lyonnaises. Il s'agit d'une villa située en campagne, à quelques kilomètres de la ville.

Grâce au solde de la vente de sa villa en Suisse, il pourrait acquérir cette demeure à moindre frais. Il va la visiter en compagnie du responsable de l'office qui liquide cet objet. C'est une splendide villa. Cette bâtisse est pratiquement neuve, avec une piscine extérieure. Elle lui plaît énormément. Il n'a qu'une seule envie, l'acquérir. Son flash est compréhensible, lorsqu'on voit cette maison. Ayant l'argent à disposition, impossible de trouver meilleur marché, il décide de l'acheter. Ce déménagement l'oblige à déposer ses papiers en France, y compris ceux du chômage. Le moral de Monsieur Kinet descend en flèche, car une activité professionnelle lui manque. C'est incroyable de voir le nombre de places qu'on lui refuse. S'il est trop qualifié, il est également trop âgé. Malgré tout, il faut réagir, car le chômage n'a pas une durée indéterminée. Philippe décide de monter à Reims chez son frangin. Le petit cachotier a établi un projet pour faire fructifier la boîte de son frère. Cette entité vend le champagne sur le seul territoire français. Son ancien travail, lui a donné une idée de création d'une entité nommée : ***ExChamp***.

Le papier à entête, les enveloppes, les différentes publicités, il les avait déjà tous imaginés. Sous cette abréviation on peut lire...

Exportation de champagne, appellation d'origine contrôlée, Product of France.

La diffusion de tous les champagnes serait organisée par Monsieur Kinet sur tout le territoire européen. En quelque sorte, il reprend l'idée de base de son job précédent, pour vendre d'excellents produits dans tous les pays européens, voir du monde. Son sens économique est de tout premier ordre, sa présentation est excellente. Son frère ne voit que du bénéfice à tirer profit de la proposition de son aîné, surtout que sa production peut facilement être doublée. Il faut dire que Philippe a des connaissances naturelles de team manager. Dès lors, il est nommé instantanément : **Directeur des ventes pour l'Europe**. Tout le travail, aussi bien de la fermentation à la maturation du champagne, ainsi que les livraisons seront organisées depuis Reims. La vente, les commandes et la facturation, sur le reste de l'Europe seront basées à Lyon, ainsi que tout l'aspect publicitaire lié aux différentes langues parlées dans ces différents pays. Son idée est géniale. Elle le lance dans une nouvelle vie. Enfin, Monsieur Kinet, l'homme d'affaires qu'il est, retrouve le sourire.

Dans cette fratrie, Serge Kinet a toujours été intéressé par le négoce de champagne. Il a repris le commerce de ses parents, en continuant à faire progresser ce mini empire. De son côté, l'aîné, Philippe, l'hyper doué de la famille, se voyait plus travailler dans le monde de la géognosie.

Troisième Chapitre

Les Réservations de Philippe Kinet

Voilà un peu moins de quarante-cinq mois que le bureau d'exportation de champagne a été créé à Lyon. On retrouve Monsieur Kinet dans son bureau. Il est souvent en relation téléphonique avec des grossistes venants des quatre coins d'Europe. Son courrier, ses flyers, sont traduits dans la langue du pays concerné, par une secrétaire qui gère plus de sept langues différentes. Ce lundi matin, le patron de la PME lyonnaise est occupé au dictaphone. Il donne la marche à suivre d'un courrier promotionnel. Sa secrétaire est très impliquée dans l'élaboration de projets. Elle n'a pas peur de lui faire part de modifications, afin de peaufiner la création d'affichettes. Celles-ci doivent montrer les produits d'une manière différente qu'une simple photo d'une bouteille, accompagnée de son prix.

Tout à coup, le téléphone portable du patron sonne. Sa secrétaire est assise en face de son directeur. Il s'excuse auprès d'elle, avant de décrocher. Cependant, elle lui demande si elle doit sortir de son bureau. Celui-ci lui fait signe de la main qu'elle peut rester. Après quelques mots, elle comprend qu'il s'agit d'un problème familial. Elle se tait et profite de ces instants pour corriger le texte d'une action de champagne rosé, à laquelle ils s'appliquent, depuis quelques jours. Philippe raccroche. De suite, il s'excuse et l'informe que l'appel venait de sa fille aînée. À la suite de cet entretien téléphonique, on comprend dans la conversation qui s'ensuit, que ce chef d'entreprise a engagé cette secrétaire, il y a peu de temps. Celle-ci se prénomme Sandra.

Pour justifier son comportement avant la réception de cet appel, elle lui mentionne que sur sa place de travail précédente, le directeur l'obligeait de rejoindre son bureau lorsqu'il recevait une communication privée, mais aussi professionnelle. Monsieur Kinet a trouvé approprié sa réaction et la remercie. Sandra est une secrétaire alerte, elle ose questionner son patron sur sa situation familiale. Ce dernier se justifie sur le fait qu'il a omis de lui parler de ce sujet. Il n'a rien à cacher et lui précise qu'il est divorcé et père de trois enfants. Elle comprend que ce père respecte son droit de visite, qui, comme d'autres couples séparés, est arrêté à un week-end sur deux.

Ce dernier lui indique que son aînée lui demandait d'organiser leur prochain week-end d'une manière qualifiée d'amusante. Elle précise que sa demande est sujette à des tensions au domicile de son ex-femme. Sa secrétaire le voit très contrarié. Elle attend quelques secondes avant de le questionner à nouveau :

"Cela ne va pas, Monsieur le directeur ?"

Philippe reste silencieux une, deux, peut-être trois minutes, avant qu'il ne réponde :

"Je suis ennuyé, car la sœur de mon ex-femme vient vivre à la maison, avec mes filles. Même si la durée programmée ne sera que d'une semaine ou deux, cela préoccupe ma fille Jessica, mon aînée. Je la sens très contrariée. C'est une femme violente. Heureusement, que je les prends le week-end prochain, celui de la Pentecôte.

J'aurais un jour de plus pour m'en occuper et pour parler avec elle, pour débriefer cette situation".

On voit le visage de Monsieur Kinet s'éclairer, s'illuminer, il vient d'avoir une idée et demande à sa secrétaire d'arrêter son travail en cours. Il a besoin d'elle et de suite...

Philippe lui demande :

"Merci de me réserver premièrement, à l'aéroport de Genève- Cointrin où est stationné l'avion de la société de mon frère, son appareil, sous numéro JDP9119, pour un départ samedi vers neuf heures.

Deuxièmement, d'aviser par mail mon frangin, à Reims, que j'aurais besoin de son avion durant tout le week-end de la Pentecôte.

Troisièmement, de réserver un hôtel à Eurodisney à Paris pour deux nuits, samedi et dimanche, pour mes trois enfants et moi-même.

Enfin, de me réserver la nuit de vendredi, veille du départ pour le parc d'attractions, à l'hôtel Ibis, pour quatre personnes. Cet hôtel est situé à côté de l'aéroport de Genève".

Sans réfléchir, la secrétaire se lève pour aller dans son bureau et exécute les ordres reçus par son directeur. Elle a à peine commencé ses recherches, qu'elle s'en revient auprès de son patron pour l'informer que tous les hôtels situés proche de Disneyland Paris sont complets.

De suite, son directeur lui demande de conserver les mêmes dispositions, en réservant du côté de Rust, en Allemagne, un hôtel de l'Europa Park.

Une heure plus tard, elle revient vers son directeur...

"C'est en ordre pour l'avion, Cointrin le préparera pour neuf heures, samedi ; c'est ok pour votre frère et pour les deux réservations d'hôtel, les confirmations vont arriver d'un instant à l'autre, par fax, tout comme la réservation de l'avion de Genève".

Ce dernier la remercie. Cependant, il s'aperçoit qu'il a omis de réserver une place, dans le TGV de Lyon à Genève pour vendredi. Il lui demande de faire également le nécessaire. Sa secrétaire exécute ce nouvel ordre, de suite. On ressent chez elle de la douceur dans ses mots. Les cinq mois, qu'elle a passé aux côtés de Philippe Kinet, l'ont rapprochée sentimentalement de ce dernier. Malheureusement, pour elle, son patron est bien trop préoccupé par sa réussite professionnelle et par ses enfants. Il n'entrevoit aucun geste amoureux envers sa belle assistante, ni envers qui-que ce soit d'ailleurs, même si sa tenue vestimentaire est très colorée et sexy. Devant l'accumulation de ses tâches, Sandra fait remarquer à son directeur que pour la fin de cette journée, elle lui avait demandé de pouvoir quitter les bureaux vers seize heures. Monsieur Kinet s'empresse de lui rappeler qu'il a noté cet état de fait et qu'elle pourra quitter son travail, à l'heure souhaitée.

Au milieu de l'après-midi, la journée de travail de Sandra touche à sa fin. La dactylo, arrivant aux côtés de son patron, pose la question afin de savoir si elle doit passer à la gare pour prendre la réservation du TGV. Ils ont demandé d'en prendre possession avant vingt et une heures. Monsieur Kinet est touché par cette proposition. Il lui fait comprendre qu'il a un rendez-vous avec un marchand de vin et de spiritueux, venant d'un coin retiré de Suisse et que son emploi du temps sera chargé. Il a prévu de manger sur Lyon. Sandra comprend que sa proposition devient presque une obligation. Cependant, son responsable termine en s'assurant que cela ne doit pas déranger son programme, étant donné qu'elle doit déjà partir plutôt. Sandra a un large sourire et un petit geste tendre, en lui frottant le dos et lui glisse à l'oreille :

"Si cela ne m'était pas possible, je ne vous l'aurais pas proposé, Monsieur le directeur".

Gêné par la tournure des événements, il sort de sa poche deux billets de cent euros et les donne à sa secrétaire, pour payer le billet du train. Sandra le remercie, mais dans son élan, elle s'aperçoit dans la discussion, qu'il a commis un impair. En effet, il n'a pas réservé son TGV pour son retour le lundi soir.

"Suis-je bête", dira l'administrateur, "Avez-vous assez de temps pour me prendre encore ce billet de TGV, à la gare de Lyon, pour mon retour lundi de Pentecôte ?"

Sandra montre de l'empressement pour s'en aller prendre son bus mais son directeur la retient. Il met une deuxième fois la main à son porte-monnaie, pour lui avancer encore des euros. Pour cette seconde réservation, il lui précise que son heure de retour serait à prévoir, à partir de vingt heures trente. Si Sandra a quitté le bureau quelques minutes après seize heures, son patron le quittera à une heure bien plus tardive. Son rendez-vous est programmé à dix-neuf heures trente au restaurant du château, dans un bois en pleine nature. C'est un endroit plein de charme et idyllique pour y faire des affaires. Les lueurs des lampes de la cité se focalisent et accompagnent la magnifique voiture de sport de ce patron. Pas besoin de vous dire que depuis la création de cette nouvelle société, Monsieur Kinet a réussi à réaliser un chiffre d'affaires de plus de deux millions d'euros par an. Son salaire est supérieur à celui qu'il avait dans son ancien job. Ses soucis de liquidité sont dorénavant aux oubliettes. Son divorce n'est plus qu'un lointain souvenir. Ses tracasseries financières, avec la vente de son ancienne maison l'ont fait grandir. Son budget, il ne le fait plus. Il va bientôt rejoindre le monde où son frère s'y trouve depuis quelques années déjà, celui des millionnaires. La grande difficulté pour lui, c'est qu'il a envie de tout offrir à ses filles et ça, ce n'est pas pour arranger le lien avec son ex-femme.

D'ailleurs, ça lui portera préjudice, mais ça, on le verra dans quelques pages. . . .

Monsieur Kinet n'a pas, malgré des liquidités qui dépassent toutes ses prévisions, refait sa vie. Il vit seul, depuis son divorce. Oh ! Il a bien essayé, à deux reprises de faire ménage commun, mais ces femmes n'ont pas réussi à se faire une place, à cause de l'état fusionnel entre cet homme et ses filles, sans oublier son job. Il faut le dire et c'est tout à son honneur, il a travaillé comme un fou, pour établir sa clientèle fixe. Son commerce sur l'Europe prend de l'ampleur. Il faut avouer qu'il ne regarde pas l'horaire de ses journées qui dépassent souvent les dix heures de labeur.

Comme nous avons fait connaissance avec le papa des trois enfants Kinet, déplaçons-nous en Suisse, où la maman vit, avec ses trois filles. L'univers est totalement différent. Nous nous trouvons en face d'un immeuble sombre. Il se situe dans une rue sale. Cet environnement est choquant, après avoir vu comment le père a réussi à remonter sa barque. Depuis leur séparation, il a foncé pour redevenir qui, il était. Du côté de son ex-femme, on peut voir qu'elle a pris le chemin inverse, celui de la pauvreté. Madame Goncha a repris son nom de jeune fille, dès que son divorce est devenu exécutoire. Munie d'une dot importante, elle jouait à la personne riche, à qui rien ne peut arriver. Elle payait des cafés pour se montrer sous ses plus beaux jours. Elle offrait des repas à ses compatriotes vivant dans la précarité, elle se substituait à des arrivantes d'Amérique du Sud pour leur payer leurs loyers.

Il faut savoir qu'en Suisse, une filière faisant entrer dans ce pays des femmes de l'Amérique du Sud a été créée par un membre d'un parti luttant contre les migrants. Si ces arrivées sont régulières, ces femmes trouvent refuge, mais sont sans un sou. Si elles ne se prostituent pas, elles sont obligées de prendre le chemin de l'exil pour se retrouver en Espagne. Ce pays offre par une convention le passeport espagnol très rapidement. C'est pourquoi Madame Goncha les aidait. Ces gens l'enviaient, la questionnaient, toutes avaient envie de connaître la même réussite qu'elle. Lorsqu'on a la chance d'avoir eu un ex-mari qui a accepté de lui léguer une somme colossale, on fait attention...

Pour cela, il faut montrer une certaine intelligence, une certaine retenue et essayer de faire fructifier l'argent reçu. Madame Goncha a fait exactement le contraire. Elle a voulu se mettre en valeur, elle ne comptait plus ses sorties d'argent. Elle payait tout et n'importe quoi. Ohhh ! Elle a fait également du bien, en participant, en qualité de donatrice, à des œuvres de bienfaisance. Donner l'impression d'être une femme riche, telle était la devise de Maria Goncha Kinet. Dommage qu'elle ait oublié d'établir un budget. Son compte se vidait, se vidait et se vidait encore... jusqu'au jour où... Il ne restait que quelques miettes. Il faut savoir que le paiement de son loyer mensuel se faisait également à l'aide de son capital. Soucieux du bien-être de ses filles, son ex-mari s'acquittait d'une manière ponctuelle de ses pensions alimentaires, afin qu'elles puissent s'épanouir selon son mode de vie.

Malgré tout, impossible de vivre éternellement au-dessus de ses moyens. Voilà huit mois que Madame Goncha n'arrivait plus à payer son loyer, du logis situé en zone résidentielle. Il faut dire qu'à Genève, des six pièces, au bord du lac, valent plus de quatre mille francs suisses pour un seul mois. En euros, cela équivaut à six mille deux cents dix euros. De ce fait, voilà cinq mois, qu'elle a dû élire domicile dans un immeuble vieillot, dans un quartier pisseux, en ville de Lausanne. Dans ce coin de ville, vous devez impérativement être rentré avant vingt heures, avoir fermé à triple tours les serrures de votre appartement. Ce quartier, vous l'aurez compris, est l'opposé de ce qu'offre Philippe Kinet à ses filles, à Lyon.

Malgré tout, on découvre Jessica, Erika et Ludmilla jouant dans un préau. On y trouve une balançoire, un toboggan et un terrain multisports. Les trois filles sont heureuses de vivre. Elles montrent un joli sourire en permanence. Jessica, l'aînée, est souvent vers son petit ami, Andy. Comme on dit, un joli garçon, qui a une bonne bouille. C'est rigolo de les voir se donner de petits becs sur les joues, à chaque fois qu'ils se rencontrent et se quittent. Andy aime jouer au football. L'endroit s'y prête bien, car cette place de jeu est équipée d'une surface synthétique, toute clôturée de bois et d'une main courante. On peut y pratiquer plusieurs sports dont le football, le basket-ball ou encore le handball. On voit que tous les enfants s'amuse, se dépensent sans compter.

En soirée, on remarque que les filles Kinet rentrent à la maison avant dix-neuf heures. Même si leur désir serait de jouer encore avec leurs amis de quartier. Ces jeunes enfants doivent impérativement et studieusement faire leurs leçons. Leur maman est absente ; elle travaille. Lorsque celle-ci est de retour, les devoirs doivent être terminés et elle ne veut que les contrôler. Elle finit son boulot aux alentours de vingt heures. À ce moment, Jessica a préparé la table, chauffé de l'eau pour les féculents, tout en finissant ses leçons. La mère apprête le repas avant de s'occuper de ses enfants. Si les deux petites jumelles sont d'abord contrôlées, l'aînée est la dernière à être évaluée, vu que c'est elle, qui a le droit rester éveillée une demi-heure de plus que ses sœurs. Tout à l'air de bien se passer dans leur organisation. Le rythme journalier de cette maisonnée a changé, lorsque leur maman a trouvé un travail dans un collège. Son boulot se déroule en fin de journée et lui permet de couvrir ses frais mensuels que partiellement.

Sans les pensions alimentaires, elle ne pourrait pas faire face à toutes ses obligations, surtout qu'elle a des actes de défaut de biens, déposés à l'office des poursuites. Madame Goncha nettoie les classes dans un collège, vide les poubelles, lave les tableaux noirs, désinfecte toutes les toilettes et range la salle des maîtres. Jessica n'a que dix ans. Pourtant, chaque jour, elle met la main à la pâte. C'est nécessaire pour que cette famille puisse manger à une heure raisonnable.

Après cette courte période de présentation, venons-en au week-end des fêtes de la Pentecôte. Une fin de semaine de joie pour les filles Kinet, elles aiment revoir leur père, tous les quinze jours.

Retrouvons ce patron à son bureau, vendredi, avant ce week-end festif. Sa voiture est dans le garage de son entreprise avec dans son coffre, une valise à roulettes. Il est prêt à rejoindre ses filles par le TGV. Sandra est à son bureau. Elle observe son patron. À quoi pense-t-elle ?

C'est étrange !

Elle se lève. Mon Dieu, plus cette histoire avance, plus sa secrétaire se montre avenante. Elle est belle. Sa mini-jupe bleue avec une ligne noire sur le côté lui va à ravir. On se demande, comment Philippe n'arrive pas à la voir. Il a, auprès de lui, une belle femme intelligente, avec laquelle, il pourrait entrevoir la vie sous une nouvelle dimension. Ils ont pourtant des passions communes, le champagne, le sport, le théâtre et le cinéma. Bon, il faut avouer que la clairvoyance de Philippe n'a jamais été son fort surtout dans une relation amoureuse. Au niveau professionnel, par contre rien à redire, il est exceptionnel. Sandra vient vers son bureau, en lui rappelant que son train part de la gare de Lyon, à seize heures trente-huit et qu'il est déjà quinze heures. Son patron la remercie. Il n'a pas vu l'heure passer. D'un bond, il boucle son bureau et s'en va dire au-revoir à Sandra, en la priant de bien fermer la boutique.

"Amusez-vous bien, profitez de vos enfants, Monsieur le Directeur", réplique-t-elle.

Il la remercie et disparaît au garage pour y prendre sa valise, avant de se rendre à la gare, en taxi. À peine, a-t-il quitté les lieux que Sandra remarque que ce dernier a oublié sur la table de conférence une enveloppe. Celle-ci contient les diverses réservations pour les hôtels, les entrées au parc d'attractions et l'autorisation au décollage de Genève, avec l'avion de son frangin. Ni une, ni deux, elle ferme le bureau, décide de commander un taxi et commence à foncer derrière lui ; son souci, lui remettre son sésame plein de surprises pour ses filles. C'est magique de voir une aussi belle femme dans une tenue qui ne correspond en rien à celle d'une activité sportive, faire un jogging en mini-jupe et avec des chaussures à talons hauts. Cela devient un dérivé de l'exploit. Le taxi est à peine arrêté devant la gare de Lyon, qu'elle le paye et fonce aux pas de course. Pour gagner de précieuses secondes, elle enlève ses chaussures. Elle se dirige vers le panneau qui annonce les quais et les horaires des trains en partance. Elle le consulte, puis se remet à courir en direction de la voie numéro huit. Elle arrive où est stationné le TGV pour Genève. Après encore une centaine de mètres de course à pieds nus, elle aperçoit son patron. Il est debout devant le wagon numéroté qui correspond à sa réservation. Elle crie :

"Monsieur le directeur, Monsieur le directeur ».

Le responsable d'Exchamp reconnaît la voix de sa secrétaire et se retourne vers elle, en disant :

"Mais que faites-vous là ?"

Sa secrétaire quelque peu essoufflée, lui tend sa grande enveloppe où se trouvent tous les billets d'entrées à l'Europa Park, ainsi que les bons de réservation pour les hôtels, l'avion. En remettant ses chaussures sur ses pieds noircis et en reprenant son souffle, elle lui glisse...

"Vous l'avez oubliée sur la table de conférence".

Son patron la remercie chaleureusement. Il se pose toute de même une question :

"Comment ai-je pu oublier ces tickets, si importants ?"

Comme vous pouvez le lire, ce père avait pris avec lui que les billets du TGV. Sa secrétaire, dont le front montre quelques perles de sueur, est soulagée. Son sourire en dit long sur la sérénité qui l'habite d'avoir réussi à retrouver son directeur à temps. Il faut dire qu'elle se valorise et elle en a le droit, surtout en entendant son boss lui répéter qu'il est heureux du service rendu. Au même instant, les haut-parleurs invitent les voyageurs à destination de Genève, à prendre place dans les wagons. Son départ est imminent, car l'annonce confirme la fermeture des portes dans trois minutes. Monsieur Kinet s'approche de Sandra, elle en fait de même pour lui dire au-revoir. Malheureusement, son patron lui tend la main, alors qu'elle s'apprêtait à lui faire la bise.

"Oups, désolée", puis "Bon voyage" lui glissera, en se retournant, sa secrétaire.

La pauvre Sandra se sent bien maladroite. Le teint de sa peau rougit. Monsieur Kinet monte dans le train. Alors que les haut-parleurs résonnent encore une fois :

"Attention, Mesdames et Messieurs, le TGV Lyria pour Genève ferme ses portes, merci de prendre place immédiatement".

Sur le quai, la secrétaire regarde de quel côté son directeur se dirige à l'intérieur du train et lui fait un petit signe de la main. Il lui répond de la même manière. L'air défait, elle s'en retourne au bureau.

Le train commence son voyage en direction de la Suisse. Monsieur Kinet a devant lui toute la panoplie des différentes réservations, que sa secrétaire lui a effectuées, mais aussi apportées, suite à son oubli. Il se demande encore comment il a pu négliger de préparer dans son attaché-case, les réservations hôtelières. Enfin, après cette vérification méticuleuse, il est rassuré et se calme. Tous les documents nécessaires à son séjour, sont en ses mains. Il retrouve un sourire intérieur, car il aime surprendre ses filles.

Quatrième Chapitre

Le week-end de Pentecôte

Son voyage s'est bien passé. C'est à la gare Cornavin à Genève que nous retrouvons Monsieur Kinet. Avant de quitter son wagon, il se soucie de tout embarquer avec lui et de bien ranger ses documents qui lui serviront à la bonne marche de son week-end. Depuis le trottoir de la rue piétonne, il commande un taxi d'un signe de la main. Avant d'y prendre place, il demande au chauffeur la possibilité de l'emmener à Lausanne et de le ramener avec ses trois filles jusqu'à l'hôtel Ibis à Genève-Cointrin. Le chauffeur accepte, il finit son service à minuit. À l'aide de son GPS, le taxi approche de la rue en question. Le taximan est surpris de la destination. D'un simple coup d'œil, il analyse l'obscurité que dégage cette rue et la tenue vestimentaire de son client. Il s'immobilise devant le bâtiment qui lui a été commandé. Alors que le chauffeur ouvre la porte au papa des fillettes, ce dernier le remercie, avant d'aller à la rencontre de ses enfants. Il gravit les escaliers par deux et arrive devant la porte de l'appartement, où une étiquette mentionne : *Goncha – Kinet*. Il sonne. C'est en courant que ses filles viennent lui sauter au cou, tandis que son ex-femme le salue depuis le fond du corridor. Madame Goncha est devant les valises et demande à ses filles de les prendre avant de filer. Chacune d'elles, lui fait une bise et elle s'en vient fermer la porte. Son ex-mari lui souhaite un bon week-end. Au vu de sa précipitation, elle ne l'aura pas entendu. Ce papa présente un large sourire et commence à descendre les marches de cet immeuble qui n'ont pas vu d'eau et une serpillère depuis une éternité.

En sortant de cette bâtisse, on voit le père d'un geste simple indiquer à ses filles que le taxi, en face, les attend. L'aînée s'empresse de donner sa valise au chauffeur et de monter à l'arrière du véhicule. Tandis que Philippe se voit débarrasser par le conducteur des deux petites malles qu'il porte. Le conducteur demande à chacun et chacune de boucler les ceintures de sécurité et en route pour l'hôtel. On sent que ce papa est heureux d'être avec ses enfants. La grande est très silencieuse. Elle a besoin, pour couvrir son anxiété, de connaître les activités que son père a prévues. Pourtant, rien ne sort de la bouche de son papa. Elle hésite souvent, mais elle ne sait pas si elle ose lui poser la question qui la turlupine. Elle a décidé d'attendre.

Ses questionnements sont de l'ordre organisationnel pour les trois jours à passer ensemble et relationnel en ce qui concerne l'arrivée de sa tante au sein de leur lieu de vie. Ce qui la rend anxieuse, c'est de ne pas savoir. Elle aime connaître le programme de ses activités. Ce trait de caractère la poursuit partout. Monsieur Kinet n'en dira rien, tout au long de la route qui les sépare de Lausanne à Genève. Par contre, il interrogera Jess, afin de connaître ses notes, à l'école. Pour les petites, il s'assure de leur bon comportement. Philippe s'investit dans les résultats scolaires de ses enfants. Quelques instants plus tard, le taxi arrive dans la petite cour de l'hôtel Ibis. Pendant que le voiturier prend soin des petites, le papa cherche l'argent nécessaire pour payer la course.

Tout le monde se dirige vers la réception de l'hôtel. Philippe sort le bon de sa réservation. De suite, le réceptionniste lui tend les clefs des deux chambres. Puis, nos quatre voyageurs se trouvent devant l'ascenseur où l'on entend Monsieur Kinet, demander si l'une d'entre ses filles à faim :

"Oui", s'écrient, en cœur, les trois petites. Alors que les chambres sont ouvertes, le papa entend des chicanes. Toutes aimeraient être dans le grand lit, au lieu d'un petit lit ajouté le long du mur, à côté de la fenêtre. C'est à cet instant que ce dernier joue son rôle de père. Il entre par la porte communicante qui relie les deux chambres, sans élever la voix, il fait comprendre à son aînée qu'elle doit dormir dans le petit lit, avec une compensation lors des trois prochains jours. Cependant, le petit cachotier n'en dira pas davantage. Quel mystère dans la vie de cet homme, il voit sa fille qui boude, mais il ne lâche rien. En tant que père, il aurait dû être heureux d'annoncer à ses gamines qu'ils allaient passer trois jours dans un parc d'attractions. Lui, non, il préfère jouer à motus et bouche cousue. Finalement, on comprend qu'il aime ce petit jeu et en sourit, car au fond de lui, il essaye de lire les expressions des visages de ses enfants. Ce sera à table, dans un restaurant à quelques pas de leur hôtel, que nos quatre vacanciers délient leurs langues. Monsieur Kinet prend la parole, en imitant un conte de Perrault, pour les faire languir, encore davantage.

"Il était une fois, une famille réunie pour les fêtes de la Pentecôte qui devait s'envoler pour Paris, mais les hôtels étaient complets. Heureusement que Robin des Bois n'a pas qu'une corde à son arc. D'un coup de baguette magique, il modifie la destination rigolote, voulue par l'une de ses petites filles".

Bref, vous l'aurez compris, le papa continue de regarder les visages ébahis de ses trois filles à l'écoute de son histoire inventée. Lorsqu'ils arrivent à la fin de leur repas, leur papa fait croire que son histoire se termine par un déplacement en Allemagne. La petite Ludmilla n'a pas la langue dans sa poche, en lui indiquant :

"Ton histoire est nulle, elle n'est ni rigolote, ni triste ; en fait, il n'y a pas d'histoire ?"

C'est alors que le père lança, en élevant sa voix, un énorme *"Tout à coup"*.

Si cela fait sursauter ses enfants, il poursuit en faisant référence au dessin animé de Walt Disney, dans l'aventure de Pinocchio, en questionnant ses filles :

"Connaissez-vous le pays du rêve, où Pinocchio peut manger tous les bonbons qu'il veut ?"

Personne ne répond. Leur papa insiste en demandant :

"Personne n'a rêvé au moins une fois d'être dans ce pays imaginaire, où les enfants ont devant eux des kilos de bonbons à dévorer."

Ils peuvent jouer sur des carrousels tous plus beaux les uns que les autres, où ils peuvent prendre place, sans payer ?"

C'est Ludmilla, qui en a gardé une vague idée, de cet instant précis dans le film, elle l'a vu en vidéo. Alors, son père enchérit et demande à sa petite, si elle a en mémoire qu'est-ce qui se trouvait vers ces marchands de bonbons. Elle lui répond :

"Mais tu viens de nous dire des carrousels".

Enfin, leur papa peut enchaîner son conte, en précisant que tous les quatre, vont s'envoler dans le pays du rêve, pour y faire un stage de trois jours. Elles apprennent que le pays magique, dont parle leur père se trouve en Allemagne. C'est le pays de la souris de Rust. Les petites n'ont pas l'air enthousiasmé. C'est alors qu'il décida de stopper net son interprétation sous forme de récit pour leur parler de ce qui se passe à Rust. Il se rend compte que ses filles n'ont jamais entendu parler de la magie de la petite souris allemande. Leur père est obligé de revenir sur le parc d'attractions de Walt Disney, en affirmant qu'il aurait aimé les emmener à Disneyland Paris, qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pour un voyage en France, mais tous les hôtels étaient complets. Par ce biais, il arrive à leur faire comprendre qu'une seconde souris existe en Allemagne et que ce parc est super amusant. Il y a des manèges pour tous les âges. Ses filles sont très interrogatives, car pour elles, c'était Paris, leur rêve.

Du coup, avec de la réticence, Erika est la première à enchaîner :

"Y a-t-il une fusée, un train western, un grand huit, des autos tamponneuses ?"

Leur père leur raconte la grandeur du parc et tout ce qu'il possède comme attractions. C'est fascinant de voir la transformation des mines des petites. On s'aperçoit très vite que Monsieur Kinet est quelque peu soulagé du changement de bonhomie de ses enfants. Elles ont enfin retrouvé leurs sourires, c'est capital à ses yeux. Tout le monde est content. Leur père décide de terminer son information en mentionnant que ce voyage se fera demain, en avion. C'est au dessert, où chacune des petites a commandé une coupe glacée vanille aux framboises, que Philippe profite de ce moment de convivialité pour parler de l'arrivée de tante Karla. Il a compris que Jessica était très inquiète par le partage de leur modeste demeure avec leur tata, elle a des craintes, surtout que leur maman se plaint toujours de ne pas avoir assez d'argent pour les achats du quotidien. Là, sans trop réfléchir, elle accepte la venue de sa sœur. Jess ne comprend pas sa maman, surtout qu'elle sait que sa tante est méchante. Son papa se veut rassurant. Il insiste, en leur disant, qu'à sa sortie de sa maison d'arrêts, elle doit tout entreprendre pour trouver un logement, pour se chercher un nouvel équilibre de vie. En ces années de crise, il n'est ni facile de dénicher un simple studio, ni de trouver un emploi.

Leur papa porte à leur connaissance, le fait que toute personne, qui sort de prison, est suivie par un organisme professionnel. Ce qui veut dire que tous les gens remis en liberté provisoire ne sont pas voués à eux-mêmes, surtout qu'elle a été incarcérée pour des mauvais traitements. Leur réinsertion est assurée par un service étatisé. Les petites jumelles n'entrent pas dans cette discussion, car elles ne comprennent pas certains mots.

Monsieur Kinet, même avec Jessica, doit puiser dans son vocabulaire pour simplifier son langage. Il donne une information de base, par exemple que ce sont des assistants sociaux dynamiques qui contrôlent tous les faits et gestes d'une personne mise en liberté. D'ailleurs, leur tante pourrait bénéficier d'une remise de peine définitive. Pour faire comprendre à son aînée, il l'informe de ce qu'il va se passer, dès qu'elle vivra auprès d'elles. Un médiateur devra établir un rapport sur l'attitude journalières de Karla et devra remettre ce document à une commission qui l'examine, puis qui décide, si elle mérite un retour à la vie normale ou pas. Jessica, du coup, se sent plus rassurée. Les deux petites quant à elles, demandent par des gestes d'humeur ou de fatigue, qu'il est temps de rentrer à l'hôtel. Elles en ont marre d'être assises. Philippe comprend le jeu, de ses deux jumelles et demande l'addition. Ils s'en vont rejoindre leurs chambres d'hôtel. Avant de filer au lit, ce papa méticuleux contrôle que les dents soient bien nettoyées. Il autorise même ses filles à regarder la télévision.

Il y a un épisode de Mimi Mathy sur une chaîne française. Les petites adorent regarder les films de *Joséphine ange gardien*.

Si tout le monde est couché, impossible, dans cet hôtel de laisser une fenêtre ouverte. En effet, le décollage et l'atterrissage des avions sont perpétuels, ce qui engendre un bruit continu. Vous l'aurez compris, il se situe à quelques centaines de mètres des pistes de l'aéroport de Genève-Cointrin. Le matin, pas besoin de crier bien fort pour réveiller tout le monde. Pour les filles Kinet, c'est une nouvelle course d'école qui commence. Cette petite famille n'est pas stressée, l'avion est réservé à partir de neuf heures. Avant de plier les pyjamas, de boucler les valises et se rendre à l'aéroport, tout le monde partage un bon petit déjeuner.

Cointrin, cet aérodrome est équipé d'une porte réservée aux utilisateurs de petits avions. Pour tous Boeings, Airbus ou autres appareils, il est indispensable de passer par les portes d'embarquement sécurisées. Monsieur Kinet s'annonce au guichet, un agent de sécurité, des douanes, fait le contrôle de toutes les cartes d'identité et invite ce dernier et ses filles à le suivre. Il les emmène sur le tarmac à côté de l'avion qui appartient à son frère. Un mécanicien s'approche du groupe. Il indique au manager d'Exchamp que tout est en ordre. D'ailleurs, son frère Serge n'a jamais lésiné sur les moyens pour que son appareil soit en parfait état de marche.

Le patron d'Exchamp Lyon demande toutefois si le plein de kérosène a été effectué. Comme on lui répond par l'affirmative, il prend les bagages de ses gamines pour les installer dans une soute très étroite. L'agent de sécurité de son côté, installe les filles dans leur siège. Monsieur Kinet le remercie, car il n'en est nullement obligé. Jessica est très contente, car elle est devant avec son papa. Ce dernier lui fait remarquer que d'avoir accepté de se coucher dans le petit lit, à l'hôtel la nuit dernière, lui donne déjà un bel avantage, en se plaçant à ses côtés pour le vol. Le papa des trois petites prend les commandes. Après quelques échanges en anglais avec la tour de contrôle, il se voit autorisé d'emmener son appareil sur la piste numéro trois, pour le décollage. Il faudra attendre quelques minutes pour entendre le bruit fracassant de cet engin qui prend les airs pour l'Allemagne. Après un peu plus de deux heures de trajet, l'appareil, que l'on pourrait surnommer : "Champagne Air lines" survole le grand parc d'attractions. Il fait un temps magnifique et les filles, curieuses, guignent par la fenêtre.

Elles ont l'occasion de se faire une idée réelle sur les différentes attractions. Les commentaires vont bon train, on entend, les...

"Oh, mon Dieu" succède aux mots : "Il y a un rafting, une grande tour".

On entend parler du grand huit, appelé, en Allemagne, Silverstar. Le pari du papa est déjà gagné.

Les émerveillements entendus dans l'habitacle de l'appareil sonnent le bonheur. Il se pose à quelques centaines de mètres de l'hôtel nommé *Bell Rock*. Notre pilote du jour avait bien évidemment donné son plan de vol, ce qui le rendait attendu sur place. Un responsable du petit aérodrome, lui fait signe et lui indique où laisser son appareil durant son séjour. Pendant que ce papa s'applique à quelques manœuvres, on voit une voiture s'avancer en direction de l'avion. L'avion est stabilisé. Les enfants, aidés par le personnel d'accueil, en descendent. Monsieur Kinet ferme le cockpit et fait le tour de son aéroplane, avant de donner ses instructions au responsable de la mini gare aéronautique. Bien évidemment, il faut que tout soit prêt le lundi de Pentecôte, date du retour. Mais, tout à coup...

Sort du véhicule arrivant du parc, toute de bleu vêtue, la souris de Rust. Les filles, ni une, ni deux, courent vers elle. Elles lui font un petit bisou, la joie est présente. Dans le cœur des enfants, ce n'est pas Mickey qui les accueille, car elles rêvaient d'aller à Eurodisney, mais à voir leurs frimousses, elles sont heureuses. En compagnie de cette splendide souris, le minibus les emmène à leur hôtel. Dans ce parc, tout est super bien organisé, pour chacun se sente à l'aise. La souris conduit directement les pensionnaires dans leur chambre et leur transmet les badges servant à ouvrir certaines portes. Ainsi, elle explique avec des mots d'enfants, tout ce qu'elles pourront faire durant leur séjour, ce qu'elles pourront ouvrir avec leur carte magnétique.

L'hôte d'accueil insiste sur les heures des repas, les heures d'ouverture et de fermeture du parc, également sur les exclusivités réservées uniquement pour les personnes logées en hôtel. Les gamines sont ravies. Très calmement, celles-ci prennent soin de leurs affaires et soigneusement les rangent dans les armoires à disposition, ou à la salle de bain pour ce qui est de leurs trousseaux de toilette. Leur papa se prépare pour rejoindre le parc.

Philippe organise avec précautions, ce premier jour. Il demande à ses filles de lui donner des pull-overs chauds afin de les mettre, en prévision, dans son sac à dos. Il est vrai qu'en fin de journée, si, lors d'une des attractions aquatiques on se fait mouiller ; on peut vite avoir froid. Monsieur Kinet contrôle comment ses enfants sont vêtus. Après cette vérification, il décide de se mettre en route en direction du parc. À la sortie de leurs chambres, la souris les attendait sur l'étage. Toute cette petite famille se fait remettre un programme des spectacles, ainsi que le plan du parc. La souris remet également un plan facile à comprendre pour les enfants. C'est génial, car sur ce fascicule, on y trouve même une marche à suivre, si l'une d'entre elle se perdait. La peluche vivante leur propose, avant de rentrer dans le vif du sujet et de jouer, de faire des photos-souvenirs en sa compagnie. Les fillettes sont folles de joie. Elles acceptent immédiatement et se prêtent au jeu avec fierté. Philippe est aux anges de les voir avec un sourire permanent. Revenons dans le vif du sujet, où l'on croise notre petit groupe, devant plusieurs attractions.

Le temps d'attente peut être, très long, un voyage dans une boule, nommée *Nasa*, mentionnait avant d'entrer dans la colonne, une heure quarante-cinq de patience avant de pouvoir vivre comme des cosmonautes. Nos voyageurs, ayant presque trois jours à passer dans cet endroit observent les parcours de jeu qui présentent moins d'une heure à patienter. Leur programme mentionne qu'en qualité de pensionnaires à l'hôtel du parc, ils pourront rester en fin de journée, deux heures de plus que le visiteur d'un jour, qui lui, devra quitter les lieux. Le matin, dès huit heures, les attractions ouvrent uniquement pour les clients des hôtels, les passagers d'une journée peuvent y accéder à neuf heures.

On retrouve notre petite équipe devant un parcours qui les conduira au fil de l'eau, dans des bûches en imitation de bois, pour une descente rapide du Tyrol, en pays autrichien. Elles en ressortiront trempées. Durant ce cheminement, les bûches montent sur un tapis roulant qui les emmène dans une chute vertigineuse et les fait plonger dans un bassin. Les éclaboussures d'eau pénètrent dans l'embarcation et c'est un festin de rires et d'émotions. Une expérience à vivre absolument. À leur sortie de leur drôle de bateau, elles remarquent qu'elles peuvent acheter la photo souvenir, alors que leur bûche est dans le vide. Les exclamations sur leurs visages en disent long sur la magie que peut apporter un parc, tel que celui de Rust. Leur papa achète une photo pour chacune d'elles.

Plus tard, on voit toute la famille Kinet, attendre pour faire la découverte des radeaux de la jungle. Un itinéraire sur des bateaux de bambous, où elle peut visiter la faune africaine. On peut y admirer des éléphants, des lions, des hippopotames, des rhinocéros et autres tigres dans leurs décors sauvages. On y voit également des chasseurs, ou encore les habitants d'une région du Kenya, les masais. C'est un parcours sur un petit lac, avec de vrais canards qui font la course autour des radeaux, pour essayer d'obtenir un petit bout de pain, lancé par les visiteurs.

À midi, on peut partager des menus totalement différents d'un endroit à l'autre. Ce parc est composé de places ou de quartiers à thèmes. On y trouve l'Italie et ses pâtes ou pizzas, les Vikings et le saumon fumé, la Suisse et sa raclette. Mais aussi la France et ses délices à la viande ou ses spécialités d'Alsace, dont sa tarte flambée nommée Flammküche, le Portugal et leur bacalhau à bràs (morue), l'Espagne avec leurs tapas agrémentés par les concours de chevaux, la Grèce et son Kotopita (poulet en croûte), et encore l'Allemagne bien évidemment avec ses nombreuses "Würste".

La journée se termine toujours dans une humeur digne des grands jours, où les enfants ne réclament rien, tant la féerie opère. Les filles Kinet ne sont pas en reste. Leur papa est très riche ; elles n'ont aucun problème pour obtenir et apaiser tous leurs désirs nutritionnels, comme matériels.

Avant de rejoindre leurs chambres, elles regardent un spectacle animé par la petite souris, en extérieur. Ce sont des quiproquos interminables qui font rire tous les spectateurs présents, les petits comme les grands. Ils sont à peu près cinq cents personnes à applaudir cette animation.

Une poignée de minutes plus tard, on les retrouve à l'hôtel où elles regardent toutes les images achetées aux différentes attractions. Elles adorent se voir sur la photo prise sur les bûches. Les petites ont même, un disque dvd, chacune, qui correspond à leur parcours dans une nacelle très rapide, nommée *Spidefire*. C'est une nouvelle fois la gaieté qui prédomine cette soirée et qui se ponctuera au restaurant. Une table leur est réservée, afin de partager le repas du soir, digne de grands seigneurs. Ce dîner est servi par toutes les figurines qui font partie des membres de la famille de la souris. On y voit une souris féminine, un chat, un chien, un énorme nounours ou encore un tigre. Les nombreux enfants présents dans la salle, se divertissent, applaudissent et mangent, sans que leurs parents soient derrière eux, pour leur faire avaler leurs légumes. Pas besoin de motivations, c'est convivial. Puis ce sont des tours de magie qui succèdent à des clowneries. Le repas est terminé. Toute la famille Kinet se dirige au calme, dans leur chambre. Elles refont tous les contes et les aventures vécues. Leur papa, pour mettre fin à ces bavardages, leur raconte une histoire inventée, avant que les trois nanas trouvent enfin leur sommeil.

S'il fallait choisir un disque pour illustrer ce premier jour de fête, Philippe choisirait : **Il y a de la joie** du grand auteur-compositeur, Charles Trenet. Dans un calme absolu, le parc, comme ce papa fatigué d'être attentif aux moindres gestes de chacune de ses filles, s'endort, le cœur rempli d'émotions.

Le lendemain, tout commence par une bonne douche. Puis, notre famille Kinet va poursuivre sa promenade vers de nouveaux contes de fées. On verra notre petit groupe sur un carrousel hollandais, où des tasses tournent, se croisent, mais ne se touchent jamais. Si le papa n'est pas très à l'aise sur ce genre de manège, ses filles, par contre, ont une facilité naturelle. Les visites se suivent, mais toutes, ont une histoire à raconter. On les retrouve, d'abord dans un bateau, dans un parcours qui leur fait croire qu'elles sont des pirates, qui ont mis le feu à toute une ville. Puis, sur les bobsleighs suisses qui dévalent une pente à grande vitesse ou encore sur un monorail ; avant de terminer leur journée au restaurant avec des acrobates. Elles y verront les marionnettes du parc, mais aussi d'impressionnants lanceurs de couteaux.

Le lendemain, soit le lundi des fêtes de la Pentecôte, les filles vivent leur dernière journée dans ce parc d'attractions. Philippe les a invitées à préparer toutes leurs affaires, de les plier dans les valises, car il sera temps de retourner en Suisse en soirée. Ainsi, elles pourront bénéficier des jeux jusqu'à la dernière minute.

Le groupe Franco-suisse a prévu de prendre les airs vers quinze heures trente. C'est l'heure à laquelle l'avion a été commandé pour y effectuer les derniers contrôles. Vers quatorze heures trente, avant de quitter l'Europa Park, Monsieur Kinet invite ses nanas à un shooting photographique. Ils se rendent dans un endroit, quelque peu caché du parc, pour y faire la plus belle des photos-souvenirs. Les trois filles acceptent facilement, surtout qu'elles ont l'estomac un peu retourné après avoir fait une attraction appelée le train express, qui fait un trajet avec des virages relevés, à une vitesse vertigineuse.

Elles ne feront pas n'importe quelle photo. Un cliché, où tout le monde reçoit un costume. Les demoiselles s'habillent en paysannes vivant au Far-West. De son côté, leur papa met un chapeau de cow-boy et il a un fusil à la main. Pour mieux s'imaginer la scène, on dirait une photo de l'équipe qui illumine les postes de télévision avec *La petite maison dans la prairie*. Le cliché sera imprimé comme à l'ancienne, dans les tons bruns. Le lieu de ces prises d'image s'appelle ; *Photo-rétro*. Encore un moment qui déclenchera de nombreuses discussions entre les trois fillettes. Il faut dire que les prises de vue avec un maquillage et un déguisement ont la cote chez les jeunes, surtout chez les filles. Monsieur Kinet avait annoncé que la journée s'achèverait avec une photo spéciale. Il a tenu parole. Comme pour tous les tirages commandés auprès des différentes attractions, ce papa demande une impression en quatre exemplaires.

En possession de ces trésors, notre petite troupe se dirige vers leur demeure allemande, afin de boucler leurs valises et de rentrer en Suisse.

Trois heures plus tard, l'appareil survole l'aéroport de Genève Cointrin. Monsieur Kinet demande à la tour de contrôle s'il peut atterrir. L'accord lui est octroyé et il se pose sans difficulté. Après les contrôles d'usage, dont celui de la douane, Philippe appelle un taxi. Le chauffeur est prié de les emmener au bord du lac Léman, dans un restaurant. Ils partageront un dernier repas composé de pizzas. Lors de ce goûter, les fillettes sont très attentives aux mots de leur papa. Il les tranquillise encore sur l'arrivée probable de leur tante et il insiste sur le fait que même s'ils doivent partager le même logement, que ce sera pour une courte période. Il leur propose une astuce, en les invitant en cas de petits conflits, d'aller se cacher dans leur chambre. Les trois filles vivent dans la même pièce. Cet espace leur est propre et réservé, sans oublier qu'il pourra toujours leur porter conseils, si nécessaire par un simple appel téléphonique. La discussion sur cette problématique est courte, car les souvenirs du parc d'attractions font vite leur retour dans les petites têtes.

Les mines sont radieuses et la visualisation des photos-souvenirs donnent encore la magie des trois jours connus, par les petites. Le repas arrivant à son terme, leur papa invite ses filles à se faire belle pour reprendre la route et arriver auprès de leur maman en pleine forme.

C'est une nouvelle fois dans une berline conduite par un chauffeur qu'arrivent les trois filles, au bas de l'immeuble qui les abrite. Celles-ci embrassent leur papa fortement, en le remerciant de mille petits bisous. Avec leurs bagages et tous leurs souvenirs, elles se dirigent vers la porte d'entrée, en faisant des signes de la main à leur père. C'est dur pour lui de les voir partir, quelques petites larmes dégoulinent le long de ses joues. À cet instant, il sait qu'il rentre à nouveau dans son monde de solitude. La porte de l'immeuble se referme. Le week-end est fini. Il doit attendre deux semaines avant de les retrouver. Comme vous l'avez compris, ce papa aime les gâter, trop parfois, mais cela reste sa façon de fonctionner. Il ne vit que pour ses filles. Philippe remonte dans le taxi en demandant : *"Gare Cornavin à Genève, s'il vous plaît"*.

Le véhicule reprend sa route, tandis qu'à l'intérieur de l'immeuble, les filles arrivent auprès de leur mère. Elles sont tellement enthousiasmées, que celle-ci est obligée de les stopper dans leur élan. Toutes veulent lui montrer les photos, toutes veulent lui causer en même temps. Il faut dire que, devant autant d'émotions, elle a le regard bien triste. Devant un tel bonheur, pas facile de songer au passé, à son ex-mari, car au fond de ses pensées, elle sait qu'elle n'a pas fait tout juste. Elle revoit des scènes de prospérité, mais aussi celles de peine. Impossible de faire marche arrière, elle doit grandir ; pour apaiser ses peines, elle regarde les erreurs commises par son ex-époux. Ces images la consolent.

Elle met toute son énergie pour passer ce moment de folie. Les mots fusent autant de Jessica qu'Erika ou de Ludmilla. Elles sont heureuses de raconter leur séjour, les attractions, l'avion, leur père. De son côté, leur maman se voit bien petite devant autant de luxure et d'argent, mais elle doit avancer. Après ce déballage, leur mère demande à ses trois nanas de préparer leurs cartables pour demain et leur retour en classe. Toutes contentes de leur week-end, les filles vont se coucher, après lui avoir souhaité une bonne nuit. Le calme a repris ses droits. Ce soir, les ténèbres sont noires, seule la réverbération des lampes de la rue éclaire les façades. Les deux petites s'endorment avec leur nouvelle peluche représentant la souris de Rust. La semaine va reprendre ses droits et ses habitudes. École de préparation en voie gymnasiale pour Jessica, école primaire pour les deux petites jumelles ; le rythme hebdomadaire remplace cet air de vacances, offert par leur père en raison des festivités de la Pentecôte.

Nous arrivons à ce fameux mercredi. Ce jour où tout peut basculer d'une minute à l'autre, ce jour que Jessica redoutait est là....

Cinquième Chapitre

Le Drame

Mercredi, Karla Goncha sort de prison. Elle doit remplir des documents, notamment en renseignant les délégués sociaux de son lieu de vie temporaire. Elle écrira qu'elle va vivre chez sa sœur, divorcée, accompagnée de ses trois filles. Son assistant social prend des notes, avant qu'elle puisse franchir la grande porte principale. Il faut savoir que Karla, lors de sa condamnation, un tuteur lui a été désigné afin de liquider son appartement, ses affaires et faire ses paiements. Avec une condamnation pénale, on perd tout, sa vie, son matériel, ses amis.

Quelques instants plus tard, elle débarque avec sa valise, chez sa frangine, avec comme seuls objets, quelques habits. Maria lui montre la chambre qu'elles partageront, où elle pourra déposer ses vêtements et l'informe qu'elles dormiront dans le lit double. Karla donne l'apparence d'une femme bien tranquille, dès son arrivée. Ce calme apparent, les filles en auront grandement besoin, car elles ne connaissaient pas leur tante sous l'angle d'une femme pondérée. Jessica, en cachette de cette dernière, a fait comprendre à sa maman, que l'appartement n'était déjà pas très grand pour vivre à quatre et que de vivre à cinq ne serait que plus compliqué. Sa maman lui rétorque que l'aide familiale est indispensable. Maria demande à son aînée de l'aider dans ces moments difficiles. Elle lui explique que sa sœur a besoin de réconfort, afin de surmonter tout ce qu'elle a traversé. Au fond d'elle-même, elle espère que sa fille entreprendra tout ce qui est nécessaire pour mener à bien son séjour, mais...

Pendant que les filles étudient au salon, Karla parle avec sa frangine de sa sortie de prison. On interprète par sa gestuelle, que le geôlier lui a interdit l'accès à l'école ou à la pension, où vivent ses propres enfants. Elle informe également sa sœur qu'elle a dû donner le numéro de téléphone fixe de sa résidence provisoire. Elle lui précise qu'elle devra se rendre trois fois par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis, au centre patronal afin d'établir un réseau qui lui permettrait de retrouver une activité lucrative, ainsi qu'un cursus de vie correspondant à la vie normale.

Le souper étant pris, les filles ont regardé la télévision, la série préférée des jumelles : **Bonne nuit les petits**, puis elles vont se coucher. Elles sont suivies après quelques minutes par les deux adultes. C'est une bonne décision que Maria a prise à l'égard de ses filles, en gardant leur espace privé. Elle aurait pu demander aux enfants de dormir au salon et ainsi permettre à Karla d'avoir sa propre chambre. En l'hébergeant dans la sienne, elle évite aux filles de changer leurs habitudes et ainsi conserver un endroit où elles peuvent se retrouver. Voilà deux jours que la tantine des petites, partage une vie de famille provisoire à Lausanne. Nous sommes vendredi. Ce jour, c'est toute une histoire familiale qui va basculer. La vie de l'aînée des filles, Kinet Goncha, va prendre une tournure inattendue et surréaliste. Jessica est à l'école, comme d'habitude. C'est une élève extrêmement douée. Elle a une facilité qui rejoint celle de son père.

Comme tous les vendredis, au milieu de l'après-midi, la maîtresse d'école remet les carnets journaliers, à tous ses élèves. Sur ces cahiers figurent la récapitulation des notes des travaux effectués durant la semaine, ainsi que la note de conduite hebdomadaire. L'institutrice donne des valeurs à chaque élève en attribuant un autocollant à côté de la note sur leur comportement, signe d'encouragement. Par exemple, elle attribue des fleurs, pour celles et ceux qui ont une conduite exemplaire durant les heures scolaires. Elle encourage par une vignette d'objets pour l'un ou l'autre de ses élèves en difficulté qui réalise une note entre sept et dix. Il faut le dire, ses cours sont multiculturels. Tous les élèves attendent ce moment avec impatience. C'est une source de motivation pour chacun. Alors que la distribution bat son plein...

Jessica reçoit son carnet et interrompt sa maîtresse, sans lever la main. Un signe qui la qualifie d'impolie, car elle coupe la parole à son institutrice. On conçoit que Jess est mécontente, son carnet fait figurer en arithmétique, un six sur dix, alors que la feuille de son contrôle indique un neuf et demi. Du coup, la maîtresse la prend de haut. Elle lui fait remarquer, qu'elle n'a même pas daigné lever la main. On comprend que celle-ci véhicule des valeurs et que le simple fait de demander la parole doit être une formule de politesse. L'institutrice lui mentionne :

"Tu sais très bien que tous les élèves peuvent prendre la parole. Chacun peut le faire en levant simplement la main, tu saisis la valeur que je donne à cette pratique ?

Si tous les élèves parlaient en même temps, comment arriverions-nous à nous comprendre ?"

L'éducatrice lui fait comprendre qu'elle aurait pu dans un premier temps, sortir son travail de mathématiques afin de faire la comparaison des notes et de demander une modification à la fin de sa distribution. Dans la tête de Jessica, trotte le sentiment d'erreur. D'ailleurs, celle-ci n'écoute pas les réprimandes finales de sa prof. Déjà, elle recherche son travail d'arithmétiques. Elle le trouve. Sans attendre, elle se lève avec son carnet pour en demander la correction immédiate. Sa maîtresse, très calmement, mais sans hésiter, lui fait comprendre que ses agissements sont tournés vers l'insolence. Par deux fois, Jessica prend la parole sans que la maîtresse lui en ait donné l'autorisation. Devant un tel comportement, elle ne peut pas perdre sa crédibilité, vis-à-vis du reste de sa classe. Après réflexion, elle invite Jessica, de rester après la dernière leçon, pour régler leur différend. Mais dans la tête de Jess, il se passe quelque chose, mais quoi....

Quelques instants plus tard la sonnette, libérant tout le collège, retentit. La petite fille Kinet attend que toutes ses camarades de classe soient sortis pour se rendre à côté du pupitre de son institutrice. Une nouvelle fois, la maîtresse est obligée de lui faire la morale. Elle lui fait savoir qu'elle ne peut pas admettre un tel agissement et lui confirme que si tous ses élèves faisaient comme elle, aujourd'hui, la classe serait impossible à diriger.

Elle dicte des règles précises, chacun, dans ses cours, doit les appliquer, même la première de classe, afin que tous, améliorent leur niveau intellectuel. L'élève s'excuse timidement, on sent un profond mal-être. Ses yeux regardent ses chaussures. L'institutrice doit lui prendre de ses mains, ses documents, afin de corriger la note d'arithmétique. Son travail écrit confirme la raison de l'intervention de l'enfant. En rouge, elle peut lire la note de neuf et demi, puis....

L'institutrice prend le carnet journalier de l'enfant et transforme son six, à l'aide de tip-ex blanc en y inscrivant un neuf et demi. Une fois ce travail effectué, la maîtresse est interrogative au sujet de la conduite de Jessica. Cette femme aux nerfs d'acier réfléchit et prend une décision qui sera très lourde de conséquences. La note de conduite de Jessica, pour cette semaine, est un dix sur dix. C'est une élève très appliquée, douée et à un sens aigu de l'entraide et de la bonne conduite. L'enseignante biffe en rouge sa note liée à son comportement et la remplace par un cinq. Après quelques secondes de réflexion, elle inscrit :

"Jessica perturbe le bon déroulement de la classe, par son insolence, en prenant la parole, sans en avoir reçu l'autorisation".

La petite glisse un : *"Non Madame, je ne recommencerai plus jamais, je vous promets, mais laissez-moi mon dix, s'il vous plait. Je vous en supplie."*

La maîtresse surprise par autant de conviction, fit mine de ne pas entendre et lui tend son carnet journalier. L'enfant le prend et retourne à sa place, dans cette classe vide. Elle s'assied. Elle prend son visage dans ses mains et pleure. La professeure la voit, mais ne dit rien. Jessica le visage rougi, les yeux gonflés, prend son courage à deux mains pour quitter la salle de classe sans oublier de souhaiter un bon week-end à sa maîtresse. De son côté l'institutrice s'interroge, car si son élève brillante n'a pas reçu sa note correspondante à son travail, un autre élève aura reçu la note de Jess, mais il n'en dira rien.

Dehors, la petite croise après quelques mètres, en direction de son logis, son petit copain, Andy. Ce dernier voit qu'elle a pleuré. Ils échangent quelques mots. Elle lui fait comprendre que sa mère va la tuer, avec un cinq de conduite. Elle lui explique qu'elle avait reçu son carnet avec une erreur en arithmétique. Déjà sans cette correction, elle lui fait comprendre qu'elle aurait eu des soucis. Ce cinq de conduite est une catastrophe. C'est pourquoi, la fillette est au plus mal. Elle demande conseil à Andy. Dans leur discussion, elle aimerait qu'il imite la signature de sa maman afin qu'elle n'ait pas à lui montrer cette horrible note. Il refuse et lui déconseille de partir dans le sens de faire un faux. Quelque peu traumatisée par son cinq de conduite, elle panique. Pour elle, la première personne qu'elle croise devrait signer son carnet. Son copain est le premier visé, mais lui confirme que le risque est trop grand, car cela finit toujours par se savoir.

Les deux enfants s'assoient sur un banc. Ils attendent que le calme revienne dans les yeux et dans la voix de Jessica. Après quelques minutes, ils reprennent leur route et arrivent à l'angle de la rue où vit Jessica. Andy lui fait comprendre qu'il l'attendra demain, au début d'après-midi pour jouer, vers le stade de football, situé à quelques pas de la maison des Kinet. Celle-ci, avec un petit sourire, hoche la tête de bas en haut, pour remplacer sa voix qui aurait dû sortir un : "*Oui*", mais elle n'en a pas la force.

Jessica rentre à la maison. Ses deux sœurs jouent sur le tapis du salon aux poupées *Barbie*. Elle dit bonjour et se met à table pour faire ses leçons du week-end. La maîtresse leur donne toujours des exercices pour les jours sans bahut. Leur maman et leur tante rentrent quelques instants plus tard. Comme c'est vendredi, Karla a dû se présenter au centre patronal. Sa sœur l'a accompagnée, étant donné qu'il s'agissait de son premier entretien. Un bonjour furtif est adressé à chacune des filles. Les deux femmes s'en vont directement à la cuisine, pour y préparer le repas du soir. Vers vingt heures, les trois filles sont invitées à partager le souper. Sans que leur mère ait à leur répéter, elles arrivent et se mettent à table, après s'être lavés les mains. On sent que chacune des filles, à sa place bien définie autour de la table et elles aiment à s'y retrouver. Le repas touche à sa fin. Jessica met la vaisselle à tremper dans le lavabo et range la table, en éliminant les papiers de ménage qui leur ont servi d'essuie-mains.

Avec une patte humide, elle essuie le plateau de la table, en polyéthylène. Sa maman, son travail terminé, lui demande comme tous les vendredis après le repas du soir, son carnet journalier. Sans un bruit, elle va dans le corridor, ouvre son sac de classe et prend son livret hebdomadaire. Elle s'en retourne à la cuisine pour le donner à sa mère. Jess n'a pas fait deux pas en direction de sa chambre que sa maman hurle. Elle lui demande de justifier la remarque qui la traite d'insolente. Sans que sa fille puisse dire un seul mot, afin de lui faire comprendre comment c'est arrivé, elle reçoit une gifle qualifiée, d'appuyée. La petite est en larmes, elle aimerait raconter sa mésaventure avec son institutrice, la note mal recopiée pour son contrôle d'arithmétique, mais c'est impossible...

Sa maman lui redonne son livret, en l'informant que ce dernier ne sera pas signé de sa main. Elle veut obtenir un rendez-vous avec sa maîtresse. L'enfant donne l'impression d'être contente par la décision de sa mère. Elle s'attendait à pire. Elle prend son carnet pour le ranger dans son cartable. Une heure après ce repas, les sœurs jumelles s'en vont se coucher, suivies de Jessica. Maria et Karla s'en iront nettoyer les salles de classe afin d'avoir plus de liberté durant le week-end. Ce n'est que vers minuit que les deux adultes se coucheront. On les retrouve à la salle de bain pour se brosser les dents. Elles se démaquillent et font un brin de toilette. Maria Goncha prend le carnet journalier de sa fille, dans son sac d'école pour le montrer à sa frangine.

À la lecture des commentaires sur la note de conduite de Jessica, commence une conversation à voix basse entre les deux frangines. Que se disent-elles ?

Le fait d'avoir tendu le livret à Karla, Maria a pris la plus mauvaise décision de sa vie. Les deux sœurs complotent quelque chose, mais quoi...

Karla analyse le mot **insolente**, en prononçant des mots durs à l'égard de sa nièce. Elle mentionne :

"Insolente pourrait dire que l'enfant a manqué de respect ou a voulu provoquer son institutrice, voire voulait être supérieure en blessant l'enseignante par une assurance hautaine".

Karla s'emporte. Elle propose à sa sœur que sa petite soit punie. Maria est d'accord avec une sanction exemplaire. Les deux frangines réfléchissent. Après quelques secondes, la tante propose un châtiment connu au Pérou. Ces pratiques sont courantes dans les tribus Incas. Évidemment, qu'elles en ont reçu lorsqu'elles étaient des enfants. Elles préparent un plan pour enlever les démons qui habitent Jessica. Le châtiment doit permettre à cette petite de retrouver le chemin du bon sens et celui qui compte beaucoup dans leur pays ; le respect. Karla rappelle à sa sœur que pour chasser les démons, il suffit de prendre des bâtons, des tapettes à tapis ou une ceinture et lui donner quelques coups sur le dos et les fesses. Maria répond qu'elle a gardé les bâtons alors qu'elle était petite.

Le complot est en marche, tout peut se dérouler, selon les règles connues. Dans leur enfance, elles ont souffert plus d'une fois de ces désenvoûtements infligés par leur père. Après quelques mots échangés, les deux nanas s'endorment paisiblement. Jess dort tranquillement sans se douter une seconde de la décision qui s'est prise dans la chambre d'à côté.

Le matin, elles se lèvent et préparent la table pour y manger le petit déjeuner. Toute notre petite famille se retrouve autour de ce repas. Si les bols de confiture, le beurre, le pain ont été préparés par les deux jumelles, Jessica a apprêté en sus de la table un plat de céréales avec des fruits de saison, frais et coupés. Ce repas terminé, Ludmilla et Erika déposent la vaisselle dans le lavabo. Maria la nettoie, l'aînée l'essuie, tandis que la tante prend une patte pour nettoyer la table. Cette dernière invite sa nièce, alors qu'elle vient de terminer d'essuyer la dernière tasse, à se déshabiller. L'enfant fait comme si elle n'avait rien entendu. Sa maman, voyant que sa fille quitte la cuisine pour rejoindre sa chambre, mentionne d'une voix sèche qu'avec sa sœur, elles vont faire le rituel de son pays pour chasser ses démons.

"Ta note de conduite est catastrophique et les remarques sont indignes d'une fille qui doit être un exemple pour ses petites sœurs", dit la mère excédée.

Malgré tout, Jessica continue son chemin.

C'est alors que sa maman, d'un pas décidé, va la chercher de force dans sa chambre, en la tirant par le bras. Elle la déshabille et la couche à plat ventre sur la table de la cuisine, en lui attachant les pieds à l'aide de bas. Les jumelles sont choquées. Elles sont invitées à rester sagement assises, à quelques mètres de la table, nues. Leur sœur Jessica, également dévêtue, y est allongée et attend le châtiment qui doit la libérer des mauvais esprits qui influencent son langage. Karla place six bougies aux côtés de Jessica. Deux à sa tête, l'une à droite et l'autre à gauche, la même chose à ses pieds et deux à hauteur du bassin. Ses gestes sont si méticuleux qu'on en vient à se poser la question, si elle n'a pas déjà mis en scène de tels gestes, avec ses propres enfants. Elle allume les cierges. Pendant ce temps, Maria va chercher les bâtons qui lui font revivre toutes les souffrances de sa propre enfance. De son côté, la tante commence un rituel, tout en tournant autour du corps de la petite. Le désenvoûtement débute par une prière. Elle a les mains serrées l'une contre l'autre. Pour ce faire, seules les bougies donnent une lumière dans la cuisine. Les volets sont tous restés fermés. Chaque adulte a maintenant dans les mains, un bâton. Karla termine son oraison et vient se placer aux pieds de Jessica. Elle prend son bâton en le tenant des deux mains et d'un coup extrêmement violent, assène une frappe sur la colonne vertébrale de Jess. D'un bond, l'enfant hurle et pleure. Sa mère crie plus fort en lui demandant d'être forte, sinon cela pourrait durer des heures. Jessica essaye de se calmer, mais elle a mal, terriblement mal.

Elle souffre. Une prière de plus est exécutée, mais à quoi doit penser son cerveau lorsqu'il entend qu'elle doit recevoir, des multiples de cent, en coups de bâton. Cinq cents coups, allant du bas de la nuque jusqu'aux fesses et trois cents sur les pieds. Si Karla s'occupe du dos, sa mère lui inflige les coups sur les pieds. C'est incroyable de décrire cette scène tant cela ressemble à un balai orchestré à la seconde près. Chaque coup porté s'effectue à une cadence régulière. Voilà plus de deux heures que les supplices de Jessica ont commencé. Les larmes qui coulent de ses yeux font une petite mare sous son menton. Son dos s'est déjà passablement teinté de bleu et ses pieds sont en sang. Les deux sœurs Goncha entament une prière avec deux bougies, à la main. Cette mise en scène devrait libérer les esprits négatifs du corps de l'enfant.

Parfois quelques gouttes chaudes de cire coulent sur la peau de cette petite fille, qui crie, car son dos est très endolori. Après ce nouveau rite, les deux adultes continuent leur pensum en expliquant qu'elles rentrent dans la partie délicate. Leur cérémonial, à venir, doit absolument faire fuir les démons. Une erreur peut tout faire échouer. L'enjeu est délicat et les coups se répètent. Chacune des deux femmes est à côté de Jessica et cogne fortement l'enfant. Le sang gicle, lorsque les coups sont vigoureux et glisse comme un petit ruisseau sur la colonne vertébrale de Jessica. Avec les bâtons de plus en plus ensanglantés, elles inscrivent comme un énorme V, sur son échine dorsale.

Cette lettre ne signifie en rien une victoire, mais le contraire, selon la tante. Elles doivent ainsi continuer. Le V représente l'endroit où les coups doivent être assenés. À entendre Karla, les démons ne sont pas partis. Elle voit ce phénomène dans l'attitude de l'aînée des filles Kinet. L'enfant ne devrait plus pleurer, car soulagée par l'envol des maudits. Un carré devrait apparaître sur son dos. Le carré signifie que les quatre coins sont occupés par le bon sens ; soit le respect, la spiritualité, la sociabilité et enfin la sexualité. Après de longues minutes interminables, de ce nouveau supplice, Jessica tente de lever la tête, en demandant pardon à sa tante et à sa mère et en invoquant leur pitié. Elle n'en peut plus. Sa fatigue est proche de l'épuisement. Dans ce dernier sursaut et en mettant tout ce qui lui reste pour se relever, Jess tourne sa tête légèrement de côté et au même moment...

Elle reçoit, un malheureux coup sec de bâton de la part de sa tante. Cette dernière n'a pas pu contenir son élan. Ce choc arrive sur la tempe droite de l'enfant. Par ce coup malchanceux, Karla vient de faire plonger Jessica dans le coma, sans parler d'un saignement abondant. On voit un petit filet de sang qui sort de sa bouche. Devant les exclamations redoublées, émises par ses deux sœurs jumelles, toujours assises et clouées sur leur chaise, les voisins de Madame Goncha Kinet sont inquiets. Ils sont venus sonner à la porte pour voir d'où viennent ces hurlements. Malgré tout, personne ne coupera leur processus et elles n'iront jamais répondre.

Occupées, à taper et à suivre à la lettre les protocoles de ce jeu barbare, les deux adultes sont entrées dans le monde de la démence, de la folie. Mais, lorsque Jessica reçut ce coup sec sur sa tempe, le cri du désespoir est sorti de sa bouche. L'une des voisines l'a compris. Au travers des murs en plâtre, elle a pris le téléphone en invitant la police locale à venir faire un tour dans leur quartier. Elle a senti qu'un drame se joue à côté de chez elle. Faut-il encore que la police l'écoute, car elle montre son mécontentement lorsqu'elle apprend qu'ils refusent de se déplacer. Elle insistera sur le fait que les hurlements ne correspondent pas à une relation normale entre des parents et leurs enfants. Rien ne fera changer d'avis le gendarme, ce fameux samedi matin. Malgré tous les bons mots utilisés par cette dame, la police ne viendra pas. Plus tard, elle se rendra compte qu'elle est passée à un cheveu de déjouer ce massacre. En effet, si le gendarme lui a demandé le nom de famille, d'où ces cris venaient ; celle-ci répondra comme il se doit : Kinet...

L'étiquette, de la boîte-aux-lettres, mentionne Kinet - Goncha. Comme le nom de jeune fille Goncha est inscrit en second, elle n'a pas jugé utile de le mentionner. Pourtant, le programme informatique de toutes les gendarmeries, connaît le nom de Goncha, mais n'a aucune trace du nom : Kinet. Ainsi, l'agent téléphoniste, en tapotant le nom de jeune fille de cette famille, aurait eu une alarme en raison des chefs d'accusation, connus sous le nom de Karla Goncha.

Vous l'aurez compris Karla est inscrite sur les registres policiers à cause de ses maltraitances infantiles. Cette voisine aurait parlé des enfants Goncha, les gendarmes auraient été obligés de faire une ronde dans ce quartier et peut-être sauver, ce bal macabre.

Revenons dans l'appartement où la tante parle de service religieux, tandis que sa sœur d'exorciser les démons. Cette tragédie durera plus de six heures. Inutile de décrire l'état du corps de Jessica. Sa peau est rouge foncé, bleue à brune. C'est terrible de constater tout ce que cet enfant a subi. Les deux petites jumelles sont en larmes. Non loin de là, sur le terrain de sports, on voit Andy, qui depuis quatorze heures, attend Jessica. Là encore, un petit détail aurait pu faire changer le cours des choses. Vers quinze heures, la tante ouvre les volets de la cuisine. Cette heure pourrait correspondre à la fin de leur rituel. Jessica est toujours couchée sur la table. Andy voyant que le volet a été ouvert s'empresse de venir appeler sa copine au bas de l'immeuble. Karla l'informa de suite qu'elle est sortie. Andy est surpris, ne la voyant pas, mais il est trop jeune pour entreprendre quoique ce soit. Ce jeune homme est convaincu qu'elle est punie en raison de sa note de conduite, car ils en ont longuement bavardé hier, en rentrant de l'école. Il se demande s'il a bien fait de refuser de signer le carnet journalier en lieu et place de la maman. Cette idée l'angoisse. À l'intérieur, la reprise de justice invite les deux jumelles à aller jouer dans leur chambre, en priant Jess d'en faire de même.

La maman lui confirme que son désenvoûtement est terminé. On ressent au timbre de sa voix qu'elle est fière, que l'exorcisme ait réussi, mais Jessica ne bouge pas. La mère s'énerve quelque peu. Elle élève la voix contre sa fille, elle s'impatiente. Malencontreusement, elle ne bouge toujours pas. Une dernière fois, elle lance sur un ton exacerbé :

"Va dans ta chambre".

L'enfant est toujours couché sur la table, sans bouger. Pendant ce temps, sa tante se lave les mains à la salle de bains. Elle entend sa sœur qui répète ses doléances. En quittant la salle d'eau, elle intervient auprès de sa frangine, afin de savoir si elles doivent sévir à nouveau.

"Non", répond, la maman, qui tout à coup passe du soulagement de la réussite de leur massacre aux inquiétudes. Elle prend le pouls de sa fille. Elle sent qu'il bat d'une manière très irrégulière, mais surtout très faiblement. Elle décide de porter Jessica, avec sa sœur sur son lit. La fin de l'après-midi se passe dans une atmosphère délétère. Les deux jumelles n'osent pas sortir de la chambre, où est allongée leur sœur, recouverte de couvertures. La tante regarde la télévision. De son côté, Maria lit une nouvelle fois son livre sur les pratiques religieuses qui l'ont fait voyager dans son passé ; son titre veut tout dire :

**Le Mystère des Envoûtements*.*

Un peu plus tard, il est l'heure de passer à table pour le repas du soir. Si Jessica ne viendra pas, le reste de la famille mange dans une froideur et des tensions effroyables. Il n'y a pas un mot. Les deux jumelles n'osent pas lever les yeux, n'osent pas regarder leur maman, encore moins leur tante. Elles sont sous la terreur. Pour les deux adultes, il en est tout autrement, elles sont heureuses d'avoir réussi leur gestuel. Par mégarde, je vous ai mentionné le mot *manger*, j'aurai dû dire que cette famille est passée à table pour boire...

Sur la table, il n'y a pas l'ombre d'une pomme, d'un peu de salami ou de pain, il n'y a que des boissons. Ludmilla a faim. Elle aimerait avoir un morceau de pain. Erika n'a même pas la force de dire un mot, elle est tétanisée. Il faut se souvenir qu'après le petit déjeuner, personne n'a rien mangé. Sa maman fait comprendre à sa petite que le désensorcellement effectué sur Jessica est obligatoirement suivi de vingt-quatre heures sans manger pour toute la famille. Au fond de leur cœur, les deux jumelles sont inquiètes de ne pas voir leur aînée à table. Elles l'ont fait savoir à leur maman. Celle-ci est restée de marbre, en évitant simplement de leur répondre. C'est la tante qui, pour les rassurer, dit que Jessica jouera avec elles demain, dimanche. Les deux petites affamées vont se coucher dans la crainte d'être traitées comme leur grande sœur. Elles n'osent plus poser de questions. Quelques heures plus tard, avant de se coucher, Maria va contrôler comment sa fille récupère.

Elle est allongée, comme les deux adultes l'avaient posée. La petite n'a pas bougé d'un seul centimètre. Elle n'en a pas eu la force. Sa maman l'appelle, puis essaye de la réveiller, mais elle ne répond pas. C'est alors qu'elle décide de lui reprendre ses pulsations. C'est un moment angoissant, Maria déplace ses doigts, une, deux, trois, quatre, cinq... dix fois... Elle ne ressent pas le moindre battement du cœur de sa propre fille. Paniquée, elle appelle Karla. C'est un peu l'apologie entre les deux sœurs. Les petites ne bougent pas. Du côté des adultes, c'est à celle qui sait le mieux. Elles essayent à tour de rôle de voir comment respire la petite, mais il ne se passera plus rien, car elles doivent se résoudre à dire... qu'elles ont tué une petite de fille de dix ans.

Jessica est morte.

Dès lors, impossible de reculer, il faut agir et vite, mais au lieu de tout tenter pour réanimer la gamine, elles établissent un plan machiavélique pour essayer de se disculper. Si Maria est en larmes et demande à Karla d'appeler une ambulance pour la sauver, sa sœur lui fait comprendre qu'il n'y a plus rien à faire. Elle arrive à endoctriner sa sœur dans l'irréel ou plutôt son monde de cruauté. Les deux femmes vont se coucher. Karla a de quoi parer à tout, elle a la panoplie du parfait hors-la-loi. Elle donne à Maria des pilules de Zolpidem (médicament pour dormir), pour trouver le sommeil.

Elle prend également un cachet et les deux femmes s'endorment, comme si... rien ne s'était passé. C'est à peine croyable.

Le dimanche qui suit cette journée atroce, les filles n'ont pas le droit de sortir de leur chambre. Les deux jumelles vivent dans la même chambre que leur sœur décédée. L'atmosphère est très pesante. Personne n'aura le droit de manger, si ce n'est que de boire un peu d'eau du robinet. Ce n'est que le lundi suivant que commence la plus longue journée des sœurs Goncha. Les trois enfants n'iront pas à l'école. Ce premier jour de la semaine, c'est cinq vies qui vont basculer. En un clin d'œil, si elles ont enlevé la vie de Jessica, celles des deux jumelles vont prendre une tournure, un virage à cent quatre-vingts degrés. Parler de la vie des sœurs Goncha ne peut se faire que dans la douleur des romans policiers et surtout celui des juges qui instruiront ce crime atroce. Alors que les jumelles dorment encore, Maria appelle les services d'urgence hospitaliers en pleurant. Elle indique que sa fille ne respire plus à son réveil. Il est un peu plus de neuf heures du matin. Elle n'oublie pas de mentionner la rue, l'étage et tout ce qui est nécessaire pour que le médecin arrive au plus vite. Elle crie : "*Venez vite*".

Il est neuf heures trente. Une ambulance arrive à grande vitesse, tous feux bleus allumés, alarme à fond, réveillant tout le quartier. Les deux brancardiers courent en portant leur civière.

Maria les attend sur le perron de sa bâtisse, en pantoufles. Les infirmiers la voient, lui demandent où est l'enfant. Les deux hommes s'empressent de monter à grandes enjambées. Ils foncent, mais à quoi bon. En arrivant, avant toute chose, ils posent un masque à oxygène sur le nez de la gamine. Ils trouvent que sa peau est bien fraîche, mais essayent tout de même, de lui faire un massage cardiaque, mais...

Après quelques minutes, on comprend, en regardant le dépit sur les visages des jeunes ambulanciers que plus rien n'est possible pour l'enfant. La vie lui a été prise, à un peu plus de dix ans. Un brancardier sort de l'appartement, son portable à la main. Il téléphone au médecin qui les suit. En effet, lors d'une urgence de cette envergure, un médecin est dépêché pour intervenir sur place et ainsi poser un diagnostic plus précis, alors que les infirmiers donnent les premiers soins. Ce jeune homme, qui étudie le métier d'infirmier-brancardier, est choqué. Il informe le docteur qu'une petite fille de dix ans est morte. Cette information permet au toubib, s'il a une autre urgence en attente, de pouvoir s'y rendre avant de venir constater le décès de cet enfant. Le médecin arrivera une trentaine de minutes plus tard. Ludmilla et Erika avec tout ce vacarme se sont réveillées. Leur mère les a enfermées dans la cuisine. Elle leurs dira simplement que Jessica va très mal. Les petites s'y cacheront dans la crainte des agissements de leur tante Karla, sans le moindre mot et sans manger depuis le samedi, jour du drame.

C'est dans le calme, qu'on attend l'arrivée du docteur. Le responsable des urgences s'empresse de s'enrichir des constatations des deux ambulanciers. Ils s'enferment dans la chambre où est allongée Jessica. Ils établissent un petit rapport qui mentionne le mot meurtre. Ils préciseront que sans une autopsie, ils seront dans l'impossibilité de poser un diagnostic précis. Ils aimeraient connaître les circonstances qui ont conduit cette fille au décès, mais aussi l'heure à laquelle cette tragédie est survenue et de quoi. Il faut savoir qu'en Suisse, seul un docteur agréé, peut établir un acte de décès. Un tel procès-verbal est indispensable pour faire suivre le dossier auprès des personnes adéquates. Ce dossier doit être transféré au bureau des affaires pénales, à la police criminelle, au ministère public et à la protection de l'enfance.

Le mot qui ressort le plus de ce rapport est le terme **maltraitance**. Tous sont d'accord pour qu'une suite pénale soit donnée aux relevés du corps médical. En voyant l'état général de Jessica, il est facile d'en déduire que la mort est intervenue, il y a plusieurs heures, ce qu'a confirmé le médecin-chef. Après toutes ces discussions, ces prises de décisions, le médecin sort de l'immeuble. Il informera à l'aide de son portable, la police judiciaire de se rendre immédiatement sur place. Ce service se devrait d'homologuer une plainte poursuivie d'office. Le docteur demande qu'ils se déplacent rapidement, car les infirmiers devront attendre leur prise de position.

Le service de criminalité, en consultant son rapport et l'état physique de l'enfant, notamment son dos et ses membres inférieurs, nécessiterait l'établissement d'un bon afin qu'une autopsie soit entreprise. Si tel est le cas, les infirmiers pourront conduire l'enfant auprès du médecin légiste, sinon les pompes funèbres seront dépêchées sur place. À peine a-t-il donné ses instructions à l'office pénal que son téléphone sonne. Ce dernier doit se rendre sur les hauts de la ville pour une nouvelle urgence. Avant de quitter les lieux, il délivre l'acte de décès à l'un des deux ambulanciers qui le remettra impérativement à l'enquêteur pénal. Il lui demande de ne pas oublier de proposer un interrogatoire en faveur de la maman qu'il suspecte d'homicide grave et de lésions corporelles ayant entraîné la mort. Ces deux infirmiers sont obligés de rester sur place, afin de prendre connaissance de la décision policière. C'est à eux que reviendra la responsabilité de transférer le corps de Jessica. Le médecin les salue et file. Le service de la brigade criminelle arrivera avec deux inspecteurs, peu avant onze heures. Les ambulanciers et les deux policiers chuchotent sur les relevés établis avec le médecin. Une première décision tombe très rapidement. Après une brève inspection du dit service, la petite Jessica sera conduite pour une autopsie. La criminologie, devant cette pénible situation, demande l'intervention du service juridique de la protection de l'enfance. Durant ces investigations, les brancardiers préparent l'enfant pour son transfert.

Lorsque la civière sort avec la petite cachée sous un voile blanc, son petit pote rentre de l'école. Il n'est pas loin du brancard. Ses yeux rouges montrent qu'il a vite compris la situation qui s'est jouée derrière les volets, de la famille, restés clos. Il rêve en se voyant jouer avec Jessica et s'imaginent de nombreuses images. Andy repense à son refus de signer son carnet journalier en lieu et place de sa mère, il s' imagine qu'il aurait pu la sauver. Dans la rue, l'agitation bat son plein. Les commentaires vont bon train. On voit une maman excitée qui gesticule comme un agent de police à un carrefour.

Là, elle ne fait pas la circulation ; elle refait l'histoire qui lui est pourtant inconnue. Selon les mots de cette femme, on comprend que c'est elle qui a téléphoné à la police pour signaler le bruit, les cris émis dans l'appartement de cette famille. Elle fait admettre à cette foule que cette mort aurait pu être évitée, si on l'avait écoutée. Les gens sont bien tristes, les visages sont fermés. En écoutant tout ce voisinage, par crainte d'être mêlé au jugement, les gens répondent aux enquêteurs que ces petites filles sont de bonnes gamines, joyeuses et pleines de vie, mais ils ne savent rien sur la maman. Il est vrai que ces enfants sont toujours prêts à rendre service, en portant un panier trop lourd d'une vieille dame ou en tenant la porte d'entrée au facteur. Bref, cette jeunesse était faite de vies colorées. À ce moment où le corps de Jessica vient de quitter la demeure familiale, on peut se demander : qu'en aurait-il été si leur maman avait réussi à faire fructifier sa dot ?

Dans l'appartement où s'est joué ce drame, les gendarmes continuent leur enquête, en faisant des relevés. Les deux petites sont comme congelées, blotties l'une contre l'autre. Elles ne savent pas ce qui se trame dans leurs dos. Avant que Jessica soit emmenée, un homme est arrivé. Il s'est présenté comme responsable de la protection des enfants battus. Il prend auprès de la mère, les noms et prénoms, l'année de naissance des enfants. Il doit constituer un dossier à l'aide des renseignements qu'il obtient aussi bien des gendarmes que du voisinage.

Après la triste image du départ du corps de l'enfant assassinée, c'est incroyable de voir que les deux femmes ne réalisent pas ce qu'elles ont fait. L'un des policiers signifie aux deux dames qu'elles devront les suivre au commissariat pour l'enregistrement de leur déposition. Elles doivent se préparer, car cette instruction sera longue. Le juriste de l'enfance, après les mots dictés par les gendarmes, est obligé d'envoyer une requête au juge de paix du lieu, pour demander un droit de garde provisoire en faveur des deux petites filles. Il est convaincu que la mère et la tante seront en garde à vue pendant plusieurs heures. En attendant la détermination du juge, il demande à la mère d'apprêter une valise pour ses jumelles, afin d'y mettre quelques habits de rechange qui seront utiles durant la procédure. Les deux petites seront placées jusqu'au droit connu. Maria vient s'expliquer, auprès de ses deux cadettes. Elle essaye de les rassurer sur ce qui peut se passer pour la fin de cette journée.

Elle a le courage de leur dire que les gendarmes doivent établir un rapport qui déterminera si elle et Karla sont fautives ou pas, sur l'état de santé de leur sœur. Pendant ce temps, le juge compétent répond par courriel au responsable juridique des droits des enfants, en accordant un droit de garde d'un mois en faveur du service de la protection de l'enfance. De suite, il communique cette information à une assistante sociale. Celle-ci devra prendre en charge les filles pour les emmener en lieu sûr ; un internat. Cette dame arrivera quelques quarante-cinq minutes plus tard. Les deux fillettes qui sont obligées de la suivre sont en pleurs. Elles ne la connaissent pas. Le responsable de la protection des enfants s'en retourne à son bureau pour préparer un dossier afin d'en faire prendre connaissance à sa hiérarchie, sur ce cas gravissime. En ce qui concerne les policiers, ils emmènent les deux femmes au centre de la police criminelle. Madame Goncha ferme la porte à triple tour de clef de son appartement. Pour les gens de la rue, qui continuent à refaire le monde, ils se dissipent par petits groupes et le silence remplace l'agitation. La dernière image que ces voyeurs garderont en leur mémoire, c'est la vision d'une famille qui se déchire en rejoignant des destinations opposées.

Mon voyage va vous emmener au procès, haut lieu de ce dossier, avec une incertitude, dont vous ne pouvez pas vous douter au moment où vous lisez ces lignes. Écoutons d'abord les réponses aux questions posées par le ministère public.

C'est dans les locaux de la police que l'on retrouve les deux femmes. Après plusieurs allées et venues entre la prison, réservée uniquement aux gardes à vue et les bureaux du juge instructeur, le moraliste est obligé de questionner des dizaines de fois, les sœurs Goncha, tant les contradictions sont présentes. Elles veulent faire croire aux autorités judiciaires que ce sont les enfants du quartier qui l'ont battue à mort ou que Maria a retrouvé sa fille presque sans vie en rentrant de son travail. Il aura fallu trois jours d'interrogatoires et de désaccords entre les deux sœurs Goncha, pour arriver à dépister le fait que Jessica était ensorcelée et que ces adultes croient aux mauvais esprits. Pour le ministère public, qui n'a pas trouvé de suite logique entre les mots des deux femmes, il est persuadé qu'elles ont assassiné Jessica Kinet, âgée de dix ans.

Les documents enregistrés puis signés par Maria et Karla Goncha seront la base légale du procès. Quant aux deux femmes, elles devront attendre le procès en prison préventive. Le ministère public après les contrôles d'usage, joindra le dossier personnel de Karla, encore sur le coup du sursis, pour avoir frappé ses enfants. Même si ce document est émis par un autre ministère pénal, sa jonction aggravera sa nouvelle peine de prison. Mais...

D'abord, il est intéressant de voir que deux avocats sont commis d'office, pour leur défense. Cependant, devant l'ampleur des charges retenues contre chacune des deux femmes, les hommes de loi refusent ces dossiers.

Ces derniers ne voient qu'une seule issue, la condamnation à perpétuité. Le ministère public les entend et attribuera ces dossiers à deux avocats stagiaires qui les accepteront.

L'autopsie lacunaire sera jointe au dossier pénal ; elle confirmera les paroles partielles des deux femmes. Durant cette période procédurière, la protection de la jeunesse et les gendarmes retrouveront en France le père pour lui annoncer la triste nouvelle. Ce dernier élira domicile en Suisse durant une période pour voir ses deux cadettes, les aider, mais surtout pour organiser les obsèques de sa fille Jessica. Monsieur Kinet attend le feu vert du médecin légiste afin de mettre sur pied, la messe de sépulture. Dix jours après son décès, il recevra cette autorisation. C'est à ce moment qu'il décide qu'une première cérémonie se passera dans la paroisse catholique située à quelques mètres de l'école, où sa fille se rendait jour après jour, puis une seconde en France. Pour le père, c'est terrible. Il faut bien avouer que sa vie lui propose une image très forte, celle d'ensevelir sa propre fille. Cette image est la plus douloureuse que le monde propose, car elle est l'inverse de la logique. Ce papa est devant la pire situation qu'il doit gérer, mais ce ne sera pas la seule dans ce meurtre. Il devra encore en découdre avec la justice civile. Le jour de l'ensevelissement, on voit ce jeune papa au côté de sa secrétaire venue spécialement pour aider son directeur. Erika et Ludmilla accrochent les mains de leur père. Dans cette église, on dénombre plus de mille personnes.

La maman n'a pas reçu le feu vert des autorités pénales pour assister aux obsèques de sa fille. C'est incroyable de voir le nombre de copains de classe, présents tant pour Jessica que pour les deux petites, les copains de la place de jeu, tous sont là, sans exception. Le prêtre à qui on a confié l'office, mène son sermon avec une grande dignité, sans évoquer les causes, ni les raisons de cette tragédie. Une messe sobre, mais ô combien difficile, tant les mots sont durs à entendre, lorsqu'on parle d'un enfant à la fleur de l'âge. Les adultes comme les enfants auront usé de leurs mouchoirs pour essuyer leurs larmes. Comment ne pas avoir les frissons devant ce petit cercueil, tout blanc. Sur la partie supérieure de ce dernier et recouverte d'un drap blanc, Philippe a déposé la photo prise à l'Europa Park, une semaine avant le drame. Il s'agit de la photo souvenir en habits d'époque. Après les mots du curé sur le parcours de vie, de Jessica, Philippe a demandé d'écouter la chanson de Jean-Jacques Goldmann :

Puisque tu pars.

L'image finale de cette journée sera prise devant ce magnifique coucher de soleil qui illumine la croix de Jessica, posée à l'extérieur de l'église. Toutes et tous lui rendent un dernier hommage, soit en lui jetant une rose, pour la plupart, soit en bénissant le cercueil, à l'aide d'un saut rempli d'eau bénite, posé sur un trépied. C'est du côté de Lyon, dans le village où est établi le père qu'on retrouvera ce cortège funèbre.

Devant la cruauté de la maman, il n'a pas hésité une seconde pour enterrer sa fille auprès de lui et ainsi pouvoir lui porter des témoignages régulièrement. Le lendemain de ce culte d'adieu, la page suisse de la petite Jess se tourne définitivement en passant symboliquement la douane, sous les saluts militaires des douaniers. Une nouvelle cérémonie, très courte, s'est déroulée en France afin de mettre en terre la petite fille. À noter que Monsieur Kinet, s'est effondré, en voyant ce cercueil descendre en terre, aux sons des trompettes. La famille de Philippe est au complet et tous ses amis français l'accompagnent pour ce jour si spécial. Sandra, avec l'aide du frère du défunt, Serge se sont permis de relever dignement Philippe. Il est en pleine détresse.

Dans son coin de pays, le cimetière communal propose en guise de tombe, un petit caveau. Monsieur Kinet en a réservé un. La mort de sa fille lui a donné l'inspiration d'une annotation sur le mur de ce petit château :

** Jessica, se déplace dans l'immensité,
Ignore la moralité,
Est libérée de toutes souffrances,
Dans une pure transparence.
Papa, Erika et Ludmilla qui t'aiment *.*

Sixième Chapitre

Le Jugement

Il s'écoule un peu moins de trente mois entre la mort de Jessica Kinet et son jugement. Les débats sont clos et les convocations envoyées. Les avocats de la défense ont dû s'engager, hors jugement, avec le président du tribunal à ne jamais demander durant le procès une expertise psychiatrique, envers l'une ou l'autre femme. Cette renonciation les prive d'accéder à un acte dû à la folie. Lors du jugement, ce procédé aurait pu diminuer les peines d'emprisonnement. Cependant, il faut savoir que Karla a été examinée avant sa sortie de prison et Maria a suivi des tests psychologiques, durant son incarcération en préventive. Le tribunal renonce à doubler la facture médicale.

Au mois d'octobre, la plus grande salle du tribunal servira de scène à ce procès. Les pas perdus sont remplis d'une cinquantaine de personnes. On reconnaît le papa des enfants Kinet, le responsable de la protection des mineurs, les avocats des sœurs Goncha, Andy, le petit copain de Jessica avec sa maman, tous sont présents pour suivre le procès de l'horreur. L'huissier du tribunal est débordé. Il doit constamment accompagner les nombreux témoins convoqués dans une salle à l'écart du public. Cette précaution est dictée par la loi pour éviter de s'entendre avec les parties civiles ou plaignantes et ainsi éviter toutes subornations de témoignages. L'huissier coche chaque nom sur la feuille des présences. Celle-ci lui permet de contrôler si l'une ou l'autre des rivalités qui composent ce procès, a répondu présent ou non, à sa convocation.

La salle, des observateurs à ce procès, est trop petite. Dans les témoins, on reconnaît la maîtresse d'école de Jessica. On voit également la voisine de la mère, le médecin venu sur les lieux, quelques élèves de la classe de la petite décédée. Bref, beaucoup de monde pour ces jours de poursuites judiciaires. Ce jugement à rendre ne sera que plus difficile, au vu des antécédents de Madame Karla Goncha. Les jurés, le président devront également tenir compte des pratiques religieuses connues dans le pays d'origine des deux prétendues meurtrières. Ceci devrait être fait dans le respect des valeurs pénales suisses. Devant la porte d'entrée de la salle d'audience, un brouhaha perpétuel couvre les chuchotements entre les différents protagonistes. Le crissement des chaussures des avocats en robe noire, faisant des allées et venues incessantes, affole un peu ce public venu en nombre. Les médias sont à l'affût d'un commentaire exclusif, on pourrait croire à un rythme identique à celui d'une kermesse. L'heure de l'audience est dépassée de dix minutes, lorsque s'élève de nulle part, une sonnerie. Celle-ci est située au-dessus du bureau des huissiers et elle résonne comme un appel à l'ordre du président. C'est d'ailleurs ce dernier qui invite auprès de lui, son huissier, par le simple fait d'activer cette sonnette. L'homme, en veste verte et pantalon noir, s'empresse en effectuant un slalom au milieu de cette foule, de venir prendre connaissance dans la salle d'audience de la décision du président et de ses jurés. Une poignée de secondes suffise pour voir réapparaître le vigile dans le couloir.

C'est avec une voix énergique qu'il appelle tous les gens qui composent le public pour l'affaire Kinet, Goncha, de bien vouloir entrer dans la salle et de prendre place sur les bancs se trouvant sur la droite après la porte d'entrée. Dans un silence pesant, petit à petit, le couloir se vide pour laisser apparaître uniquement ceux qui feront vivre ce jugement. On y retrouve les deux avocats, le responsable de l'enfance, ainsi qu'un seul gendarme. La porte s'est refermée. L'huissier pourrait être nommé : l'introducteur. Alors que les avocats le dévorent des yeux, ce dernier s'en vient discuter avec le gendarme. Il l'invite à descendre dans la cellule du tribunal située à l'étage inférieur, pour aller chercher les deux sœurs Goncha. Le gendarme disparaît en passant par une porte sur laquelle, on peut lire *Interdit au public*.

Il s'en revient, à peine cinq minutes plus tard avec un autre brigadier et les deux sœurs, solidement menottées. C'est au tour des avocats de se faufiler dans le cortège qu'organise l'huissier. En effet, doit entrer en premier, la partie plaignante, suivie des accusées et de leurs avocats respectifs. La partie défenderesse de Jessica est assurée par le juriste de la protection des enfants. Ce dernier est accompagné par le père de l'enfant assassiné, Monsieur Kinet Philippe, déchu de son autorité parentale, lors de son divorce. Dans un défilé solennel et un silence brisé par le bruit des chaînes qui s'entrechoquent et qui attachent les pieds et les mains des deux femmes accusées d'assassinat, tout le monde prend place. La porte principale se ferme.

Dans la salle, les deux accusées doivent rester debout. Monsieur le Président du tribunal criminel demande à son huissier d'informer les témoins qu'ils seront entendus en seconde partie du procès. À noter que cette inculpation et ses débats sont programmés sur cinq jours. Les témoins ont reçu des convocations leur demandant de se libérer toute cette semaine. La cour de ce tribunal est composée d'un président, de son greffier et de six jurés. À la droite du greffier, on voit le procureur, qui représente le ministère public.

Le président ouvre la séance. Il s'enquiert de vérifier les noms et prénoms des deux présumées meurtrières. Il suit en leur demandant de confirmer leur année de naissance, leur lieu de vie, leur origine, ainsi que leur état civil. On apprend à ces énoncés que Karla Goncha est divorcée Pignat, mais qu'elle a repris son nom de jeune fille, tout comme sa sœur divorcée Kinet. Après que chacune des accusées ait certifié son identité, en les regardant d'un regard très sombre, le président leur lit les chefs d'accusation dont elles devront répondre ou tenter de se disculper avec l'aide de leur avocat. Ils sont nombreux, chacune des personnes dans le public, ou la presse également présente, retiendra...

Brigandage et séquestration

Homicide volontaire

Tentative de meurtre

Meurtre avec préméditation

Non-assistance à personne en danger.

Après cette lecture macabre, le président invite les deux femmes à s'asseoir. Assuré que ce sont les bonnes personnes qu'il jugera, il requiert auprès du responsable de l'enfance et des deux avocats de la défense, s'ils ont des entrées en cause. Ce terme veut dire en version simplifiée, s'ils ont des faits nouveaux à faire figurer au dossier, ce qui pourrait être de nouvelles pièces, de nouveaux témoignages, par exemple. Vu la longueur et la pénibilité de l'instruction à faire ressortir le moindre détail de ce drame, personne ne mentionne avoir une entrée en cause.

Il faut bien avouer que le service criminel qui a enquêté et instruit cette affaire, a fait un travail sans faille. Les relevés et on le verra sur la longueur de ce procès, ont été conduits de main de maître par le ministère public. Le Président, sur un ton décidé, précise que la folie, vu les requêtes des avocats de la défense à y renoncer, ne pourront pas être évoqués tout au long de ce procès. Madame Goncha, ex-Kinet Maria et sa sœur Karla Goncha, ex-Pignat, étaient en parfait état de santé, lors des faits qui leur sont reprochés. Monsieur Kinet est interrogatif, il lève la main. Le président lui donne la parole. Il demande la justification de ces termes ne les connaissant pas. Il est également surpris qu'un avocat ne soit pas nommé pour représenter sa fille. Le Président lui répondra :

"Monsieur Pannatier, responsable du secteur juridique de la protection de l'enfance, a les compétences pour défendre les droits de votre fille.

En ce qui concerne toutes les questions que vous auriez à poser tout au long de ces journées, merci de passer par ce Monsieur, qui pourra vous répondre en sourdine".

Cependant, à peine l'audience a commencé que le Président demande à la salle de rester calme quelques instants. Il doit s'entretenir avec le responsable de la protection de l'enfance avant d'ouvrir les débats. Pour ce faire, il fait venir Monsieur Pannatier derrière son pupitre. Le débat est curieux. Personne n'entend les mots que les deux hommes échangent. Le Président du tribunal a eu vent d'une prise de décision du représentant de Jessica, qui veut faire table rase sur des faits qui se sont passés à la prison pour femmes. Il lui interdit de tenir de tels propos devant tous les jurés. Ce Monsieur devra se taire sur le fait que l'assistant social de la prison, où était détenue Karla Goncha, aurait dû signaler à son service que cette femme sortait de prison. Sa condamnation a été instruite sur l'ordre de son service pour des mauvais traitements sur ses enfants et n'avait aucun droit d'aller vivre auprès de sa sœur, où logeaient trois petites filles. Il faut rappeler que cette mère de deux enfants, n'a pas le droit de rentrer en contact avec ses propres enfants. Pire, elle ne peut pas s'approcher de leur école à moins de cinq cents mètres. Même si ces dispositions prises en audience sont difficiles, voire impossibles à suivre, plusieurs jugements précisent de telles dispositions. Comment la police peut répondre à la surveillance d'une interdiction de périmètre ?

Mais... pourquoi une telle demande du président ?

Le monarque lui fait savoir que Monsieur Kinet est déjà millionnaire et son refus de faire valoir le fait que Karla n'avait pas le droit de se rendre où vivent des enfants, évitera des versements de tors moraux conséquents à cet homme. Si le manque de professionnalisme de l'assistant social venait à se savoir, l'état perdrait une somme importante de son budget. Tous les frais d'enquête, de jugement ou d'emprisonnement sont à la charge de l'entité juridique. Le président fait comprendre au représentant de l'enfant, que l'état doit aider l'état. Reconnaître des tors moraux, mettrait le budget de l'ordre judiciaire en situation délicate, mais écourterait les peines des sœurs Goncha, dont l'assassinat aurait été évité par un simple appel téléphonique. On comprend par les faits et gestes du défendeur de Jessica, qu'il a de la peine à accepter cette attitude, mais le juge se fâche. Il lui fait savoir que s'il ne se rallie pas à sa demande, il le dispensera d'assister à tout le procès et l'invitera uniquement pour la lecture du jugement. C'est à prendre ou à laisser. Le responsable des intérêts de la petite, à contrecœur, accepte. Il se doit d'être présent pour défendre les intérêts de Jess, au plus proche de sa conscience. Les avocats de la défense montrent de l'impatience et aimeraient connaître les propos du président. La reprise de l'audience est effective dès que Monsieur Pannatier a repris sa place. S'ensuit un long monologue tenu par le président, qui lit le texte de l'accusation, rédigé par le ministère public.

Après l'historique du meurtre, le président lit les procès-verbaux des auditions des deux détenues, afin que tous les éléments soient portés à la connaissance des jurés qui prennent des notes. Plusieurs personnes dans le public dont le petit Andy sont en larmes à l'énoncé des vérités qui se sont passées, alors que lui, jouait non loin du drame. Il est déjà douze heures trente, l'énumération de cette longue histoire n'est pas finie, car nous ne connaissons pas les moyens de la défense à faire baisser les peines des deux sœurs Goncha.

C'est ce que je vous invite à découvrir dans les lignes qui vont suivre. Nous allons déceler à l'aide de l'audition des témoins, comment un drame peut durer, au-delà du procès pénal...

Comme l'heure du repas de midi est dépassée, le président interrompt l'audience et invite toute la salle à reprendre à treize heures trente. À cette reprise, la salle est toujours aussi bondée. Le président finit l'historique de cette tragédie, avant de passer à la première audition d'un témoin. Le premier à être appelé est le docteur des services d'urgence de l'hôpital. Celui qui a constaté le décès de Jessica. Il faut savoir que dans cette salle pour l'audition de chaque témoin, celui-ci tourne le dos aux parties, de ce procès et au public. On commence avec le docteur Cournet. Le président, comme il se doit, lui demande de prêter serment, de dire toute la vérité et rien que la vérité.

Vous l'aurez compris, ce rituel se fera pour chacun des témoins. Chaque participant sera invité à renseigner la cour, s'il existe un lien de parenté le liant à la famille qui risque une condamnation, aujourd'hui les sœurs Goncha. Dans un tribunal, il faut savoir que chaque témoin, est appelé à la barre et doit répondre aux premières questions de la partie qui a souhaité son audition. Pour le docteur Cournet, c'est Monsieur Pannatier qui entamera ses requêtes afin de donner un sens aux énigmes que, seule la cour, les avocats et la partie civile, connaissent. Sa première interrogation est requise afin de savoir à quelle heure, il a découvert la mort de Jessica Kinet. Le médecin répond clairement :

"La mort de Jessica a été constatée sur place, à dix heures et douze minutes".

Le responsable des droits de l'enfant relève que la pièce numéro vingt-quatre mentionne que l'autopsie établie au centre universitaire de médecine légale, fait remonter la mort de Jessica à plus de quarante heures, après la venue du docteur au domicile de cette famille, que ce relevé n'est qu'approximatif. Ce qui veut dire que cette petite fille est décédée l'avant-veille de la découverte du corps par le docteur, dépêché sur place par le service d'urgence. Ce dernier confirme cette affirmation. Dès lors, la question suivante fuse :

"Pensez-vous que Jessica, si votre service d'urgence avait été appelé le samedi, aurait pu sauver cet enfant".

Sans hésiter le médecin répond :

"Difficile de répondre à cette question, tant les hémorragies étaient graves, marquées, internes et non pas superficielles, que le cadavre était altéré. Il n'a pas été possible au médecin légiste de dater et d'établir les causes exactes du décès".

La troisième question de Monsieur Pannatier se porte sur les faits :

"Qu'avez-vous constaté, en arrivant sur place et merci de nous dire si un détail a attiré votre attention dans la chambre de la petite".

Le docteur invoque que les photos prises par les services de la criminalité parlent d'elles-mêmes et qu'elles sont jointes au dossier du tribunal. Puis il précise :

"À titre personnel, jusqu'à ce mois d'avril, jamais je n'ai vu un corps et des pieds mutilés de cette manière. Cette petite fille me faisait penser à une personne momifiée par son propre sang, c'était une image horrible qui me revient encore souvent à l'esprit, puis c'est l'odeur que dégageait le corps qui m'a donné les frissons".

L'interrogatoire continue, le défenseur de Jessica aimerait savoir pourquoi il avait ordonné une autopsie ?

Le docteur précisera :

"Une autopsie devenait indispensable, rien que pour essayer de donner une heure au décès, définir la cause de sa mort, ou encore connaître la durée des violences".

Dans cette salle où les tensions sont omniprésentes, le responsable des enfants battus enchaîne, il veut savoir si le médecin confirme la pièce au dossier, déposée sous le numéro vingt-quatre, affirmant que ce meurtre est dû aux coups et blessures.

Le médecin reprend les termes exacts de l'autopsie qui stipule, en rappelant l'historique de l'acharnement :

"Il ne faut pas oublier que la petite a reçu énormément de coups sur le dos, sur ses pieds, mais aussi sur son ventre. Des lésions corporelles, comme l'éclatement de plusieurs vaisseaux sanguins, un traumatisme crânien, fracture osseuse au niveau de la tempe droite, des hémorragies aux poumons et des contusions principalement sur le dos, les fesses et les pieds, ont causé la mort de Jessica. L'agression a été un déchaînement de cruauté".

Il continue en précisant :

"Ces éléments ont permis au ministère public de prononcer les chefs d'accusation que Monsieur le président vient de citer. Ces derniers devaient définir, si on était en face d'un meurtre, d'un assassinat, voire de coups reçus par cette petite fille, par d'autres enfants, comme le citaient les deux femmes, en réponse aux premiers interrogatoires, soit des gendarmes ou du ministère public, alors qu'elles étaient en garde à vue".

Le défenseur de l'enfant en ayant terminé, c'est autour des deux avocats de la défense de mettre à mal le docteur.

Le président donne la parole aux hommes de loi. Si le défenseur de Karla n'a pas de question, celui de Maria s'empresse de demander au médecin :

"Docteur, êtes-vous capable de préciser, si le coup de bâton porté sur la tempe de Jessica a causé sa mort ?"

Le docteur après quelques secondes de réflexions, mentionnera que :

"Ce coup, très brutal, a plongé certainement l'enfant dans le coma. Par contre, en suivant la déclaration de la maman, sa fille respirait encore en fin de journée, ce qui devrait exclure sa mort, à ce moment précis".

Selon les compétences de ce médecin, on comprend que la lésion sanguine à la tempe est arrivée au cerveau, plusieurs minutes après le coup. Pour lui, c'est l'ensemble des lésions qui ont causé le décès de Jessica et pas un seul coup.

Les avocats en ayant terminé, c'est autour du ministère public de faire ses requêtes au médecin. Le responsable de l'enquête est intéressé de connaître un fait que l'autopsie ne relève pas ; s'il connaît la durée de l'acharnement, soi-disant thérapeutique sur cette jeune fille. Le docteur relève que l'autopsie a pu relever ces informations, mais d'une manière approximative, étant donné que le pseudo accident de Jessica a été signalé le lundi matin et que la mort est survenue le samedi, soit plus de deux jours auparavant.

Le médecin se soustrait à un petit calcul en réfléchissant à haute voix :

"Sachant que l'ambulance est arrivée le lundi matin ; l'heure de la mort a été établie ; le samedi, vers vingt heures et quarante-cinq minutes. Le corps de la petite a refroidi et compte tenu de l'altération de la peau, devenue un peu plus sèche, les souffrances ont duré de six à huit heures, peut-être neuf, par des coups infligés d'une manière régulière et déchaînée".

Le ministère public aimerait connaître, encore une fois, la gravité des lésions, la violence du coup à la tempe ; mais ce qui lui importe le plus, c'est de savoir, si la prise en charge serait intervenue le samedi déjà, aurait permis à la petite Jessica d'être encore en vie ?

L'expérience professionnelle du médecin confirme ses mots qu'il a donnés en réponse au responsable de la maltraitance sur les enfants. Pour la seconde question, il peut affirmer :

"Nous serions intervenu après deux, trois ou quatre heures de souffrance, il n'est pas certain que Jessica serait encore de ce monde, aujourd'hui".

Il met en avant le fait que les poumons étaient salement touchés, le foie également et que les hémorragies de la tête aux pieds, sont toutes aussi importantes que le coup asséné à la tempe. On sent que ce médecin a été choqué par les images que ce meurtre lui a imposées.

Il rajoute en disant :

"Si le cœur de cette fille a tenu aussi longtemps à un tel déchaînement, c'est uniquement dû à son jeune âge. Une personne de trente ans, aurait succombé bien avant six, sept heures de traitements aussi violents".

C'est avec beaucoup d'émotions que le public assiste à la reprise de ces mots par le procureur ; qui, sur un ton puissant répète :

"Une intervention après deux heures de sévices, de coups reçus par cette jeune fille ; il n'est pas certain que l'hôpital qui l'aurait accueillie, l'aurait sauvée".

Après cette scène théâtrale, le ministère public mentionne qu'il n'a plus de questions. Le docteur Cournet est invité par le Président, à regagner le public, car il pourrait être appelé à nouveau. Le second témoin est le moment le plus fort de ce procès, il s'agit de l'institutrice de Jessica. Monsieur l'huissier reçoit l'ordre d'installer cette maîtresse d'école dans le fauteuil des témoins. Après les déclarations d'usage, Madame Hirschy a déjà les yeux qui brillent et quelques larmes lui coulent le long de son visage. Elle a un mouchoir en papier à la main. C'est l'avocat de Maria qui commence son interrogatoire. La première question est très simple. Elle cadre avec le comportement de Jessica en classe, écoutons :

"Pourriez-vous dire à ce tribunal si Jessica Kinet était une fille sage, une fumeuse de joints ou une fille semant la perturbation dans votre classe".

La réponse de Madame Hirschy fuse, car elle n'a aucune peine à mentionner que Jessica est sa meilleure élève. On comprend que jamais cet enfant a été pris avec une cigarette, un joint ou même du bois fumant. La seconde question suit comme un éclair, afin d'identifier pourquoi elle a mentionné, **Insolente**, sur son carnet journalier. C'est à ce moment que cette institutrice à la morale irréprochable, répond en fuyant la question par un : *"Je suis coupable de la mort de Jessica"*, et elle fond en larmes.

Le président élève le ton de sa voix, en lui interdisant de tels mots et en lui demandant de répondre uniquement aux questions posées, sans porter de jugement de valeur sur ce qu'elle a fait ou pas. Madame Hirschy regagne quelques forces et se reprend. Elle dit que Jessica pour la première et unique fois a pris la parole devant tout le groupe, sans lever la main. Elle précise que c'est la seule fois de sa vie, qu'elle s'est trompée dans le relevé d'un travail écrit sur le livret hebdomadaire d'une de ses élèves. À ce moment, on comprend que la fatalité s'est chargée de faire tomber son erreur sur la pauvre petite. N'importe quel autre élève aurait pu avoir une note qui ne correspondait pas à son interrogation. La malédiction continue et l'institutrice précise :

"J'attendais des excuses de Jessica. Malheureusement, elle a pris le chemin inverse du bon sens. Elle me coupa la parole une deuxième fois. Dès lors, j'étais obligée de lui donner un jugement de valeur."

Je lui ai dit que son impolitesse, son insolence en prenant la parole, devant tous les autres élèves ne se faisaient pas. Je lui ai précisé qu'il ne serait plus possible d'étudier sans que des règles soient respectées. Puis, je lui ai posé la question afin de savoir comment je ferais si tous les élèves prenaient la parole en même temps ; qu'elle serait mon autorité ? "

L'avocat de Maria mentionne en avoir terminé avec le témoin. C'est au responsable de l'enfance d'enchaîner. Il demande si elle connaissait la maman de Jessica, si elle l'avait rencontrée. L'institutrice répond par la négative. Il poursuit en demandant si elle connaissait les valeurs religieuses familiales, si son élève lui en avait parlé. Sa demande est pertinente en voulant découvrir si elle avait eu vent des croyances religieuses de la maman et si en le sachant, la note de conduite de l'enfant aurait été changée ou pas ?

L'enseignante répond par un simple : "Non".

Puis, elle précise :

"J'ai rencontré plusieurs fois le papa de Jessica, car ce dernier s'intéressait énormément au comportement de sa fille et à ses bons résultats. Il s'impliquait davantage dans la réussite scolaire de son aînée que la maman qui ne m'a jamais demandé une entrevue".

Le responsable des dossiers des enfants battus, en ayant fini, c'est autour du ministère public de renchérir. Il se lève et questionne la maîtresse :

"Pourquoi avez-vous changé sa note de conduite ?"

On sent l'éducatrice empruntée pour répondre à cette question. Elle relève que si l'ambiance de la classe est bonne, c'est dû au fait qu'elle n'exerce aucun favoritisme. C'est pourquoi elle se devait, vis-à-vis de l'ensemble de la classe, même si cette élève était la plus douée, de se montrer sévère. Le ministère public constate que son jugement est très sévère, en modifiant un dix en cinq. La question est la suivante :

"Comment avez-vous estimé cette différence de valeur, pour une note de conduite, cinq au lieu de dix ?"

Elle mentionne qu'il s'agit d'une évaluation personnelle, en précisant que si cinq professeurs auraient à juger cette problématique, peut-être, qu'on aurait autant d'avis et de notes différents. La maîtresse finira en expliquant sa manière de fonctionner :

"J'estime qu'une note, au-dessous de la moyenne, fait réagir n'importe quel élève, de ne pas recommencer. Je parlais de l'idée que Jessica prendrait acte et que cela ne se reproduirait plus".

Le ministère public essaye de comprendre son raisonnement, en essayant de la faire sortir de ses principes.

Les révélations du ministère public, sont judicieuses, car ce dernier trouve la correction de Mme Hirschy très sévère, s'agissant d'une note délivrée juste avant la remise des moyennes annuelles. En faisant passer, tout à coup, une note au-dessous de la moyenne, sa décision devrait ou pourrait irriter les parents :

"Pourquoi, n'avez-vous pas évalué cette rectification en vous projetant à la place des parents, qui vont devoir signer le livret scolaire semestriel, avec une note qui modifie la moyenne de votre élève brillantissime ?"

Si Jessica vous avait fait tomber, ou mis des punaises sur votre chaise, vous auriez modifié sa note également, mais à quelle échelle ?

Si elle avait, de rage, défoncé la porte d'entrée, cassé le lavabo ou le tableau noir de votre classe, à combien se serait élevé sa note de conduite ?"

Elle réfléchit, avant de mentionner :

"Pourquoi répondre à des suppositions, je n'ai jamais été confrontée à un comportement de déprédation. Je me devais de réagir au comportement d'un enfant. Je l'ai fait en donnant une note au-dessous de la moyenne."

Par contre, pour tout ce que Monsieur le procureur a mentionné, elle précise qu'elle aurait avec une facture pour des dégâts matériels, dû négocier et convoquer les parents pour établir le constat d'assurance responsabilité civile qui prend en charge ce genre de sinistre.

L'homme qui donnera le signal fort de la condamnation demande encore :

"J'aimerais reprendre la question de la partie civile. J'aimerais savoir, si vous aviez eu connaissance des valeurs qualifiées de sectaires et véhiculées par Madame Goncha Kinet, auriez-vous, tout de même, changé sa note de conduite ?"

L'institutrice complète son timide : "Non", donné tout à l'heure, en précisant :

"Je connaissais le père, je savais que Jessica ne se trouverait pas auprès de ce dernier, ce week-end. Cette jeune fille, après les fêtes de la Pentecôte, n'a pas arrêté de me parler du trajet effectué en avion avec son papa. Je sais tout sur ce parc en Allemagne. Je connais tous les jeux qu'elle a pu faire, toutes les attractions qu'elle a partagées avec ses deux sœurs. Elle était très heureuse de me partager ses émotions. D'ailleurs, je ne savais pas qu'un parc existait dans ce coin de pays. Elle m'a même proposé de préparer la prochaine course d'école afin de nous y rendre.

Je peux encore vous préciser, que le père signe le carnet hebdomadaire, tous les quinze jours. Sachant l'enfant chez sa maman, ce fameux week-end, en connaissant les rituels religieux pratiqués par celle-ci et ses sévérités, je n'aurais pas corrigé cette note sur-le-champ. Par contre, j'aurais invité la mère, à se présenter après les heures de classe. Cela m'aurait permis de modifier cette note de conduite, devant elle, en lui expliquant le pourquoi".

À cet instant, le ministère public informe en avoir fini avec ce témoin. L'avocat de Maria demande une deuxième fois la parole, afin de préciser l'histoire et demande :

"Vous arrive-t-il souvent de vous tromper dans les relevés de vos travaux écrits ?

C'est une faute grave pour une professionnelle. Si la note de Mademoiselle Kinet ne correspondait pas à son travail écrit, cela veut dire qu'un autre élève a reçu la note de neuf et demi, alors que sa note pourrait être inférieure."

"Non, c'est la première fois que j'ai été confrontée à cette situation", répondra, une nouvelle fois, Madame Hirschy. D'ailleurs, le président coupera la parole à l'institutrice en signalant à l'avocat que cette question a déjà été posée et le prie de bien vouloir suivre les débats. On notera à ce moment de l'interrogatoire de l'institutrice qu'il n'y a aucune variation dans ses réponses. Celle-ci, cependant, insiste, en reprenant la parole :

"Je ne pouvais pas savoir au moment de l'intervention de Jessica que son contrôle écrit de mathématiques mentionnait sur son carnet journalier un six et que cette note aurait posé le même problème, au sein de sa famille".

Le ministère public reprend :

Comment pouvez-vous dire et affirmer devant le tribunal que c'est la maman qui est très sévère avec ses enfants. Pourquoi ne s'agirait-il pas de la tante ?

La maîtresse précise qu'elle ne connaissait ni son existence, ni le fait que cette dernière vivait avec cette famille et encore moins ses antécédents. Le tribunal apprend que si elle avait eu le moindre soupçon sur le comportement de la maman et de la tante, la note de conduite de Jessica aurait fait l'objet d'une réunion, après les heures de classe. À la surprise générale, l'avocat de Karla demande la parole. Celui-ci ne va pas par quatre chemins et pose une question qui soulèvera la colère du président et du public. Un jeune stagiaire qui ne sait pas dans quelle levée de boucliers, il met les pieds. Sa question dépasse tout entendement :

"Je retiens que, devant le tribunal, Madame Hirschy, s'est portée coupable de la mort de Jessica, en précisant qu'en modifiant la note de conduite de son élève, elle la condamnait à mort".

Le ministère public d'un bond se lève, s'insurge et demande au président, en criant :

"Objection votre honneur"

Le président, rouge de colère, approuve l'objection et demande à tous les jurés de ne pas prendre en compte la dernière citation de l'avocat de la défense. Par contre, il a beaucoup de peine à calmer le public. Il demande à plusieurs reprises le silence. Celui-ci ne se faisant toujours pas, il menace de faire évacuer la salle. Les mots de la colère ont grondé dans le public, voire des sifflets, puis le calme revient peu à peu.

Le président peut reprendre la suite de cette audience. Il revient sur les citations de ce jeune avocat stagiaire, en précisant à ses jurés qu'ils ne doivent pas penser un instant que c'est le ministère public qui n'a pas fait son travail, mais qu'à la suite de cette audience, on doit bien juger les deux sœurs Goncha et non pas la maîtresse d'école. Le président comprend la situation délicate que l'avocat a déclenchée et prend le temps de parler à ses jurés. Ce sont ces deux femmes et elles, seules, qui avaient des bâtons entre les mains. Le président de son côté s'interroge sur la qualité des hommes de loi, car pour lui, il a besoin de savoir, en questionnant les parties :

"Est-ce que Madame Maria Goncha Kinet aurait commis cet acte horrible, si sa sœur Karla n'était pas à son domicile ?

Pourquoi, le seul week-end où Jessica a eu un comportement inadapté en classe, il faut que les circonstances de la vie, fassent que la tante, maltraitante, soit à leur domicile ?

Est-ce que l'attitude de l'enfant aurait été différente en classe, vu qu'elle n'appréciait pas la venue de sa tante ?

Devant l'importance que prennent les mots, l'institutrice n'en peut plus, elle vacille avant de s'effondrer. Le médecin, Monsieur Cournet, toujours dans le public s'empresse auprès d'elle, alors que le président sonne son huissier en lui demandant un peu d'eau. Ce dernier fait un aller-retour à grandes enjambées pour arriver près du médecin et lui tendre une serviette humide.

Madame Hirschy est pâle, blanche, livide, le président l'informe que le tribunal n'a plus besoin d'elle et il lui conseille de rentrer à la maison, afin de reprendre ses esprits et ses forces pour les jours à venir. À la vue de son état, le président change les dispositions prises dans les convocations des témoins. Il invite l'institutrice à se ressourcer et l'oblige à se présenter, au minimum, les deux derniers jours du procès, soit jeudi et vendredi. Soutenue, par le médecin, elle sort de la salle d'audience. Ce dernier demande à la cour, s'il peut prendre congé pour la fin de cette journée, afin d'accompagner cette dame à son domicile. Le président adhère à sa demande.

Vous l'aurez compris, nous assistons à cinq jours pénibles qui font retracer des souffrances inhumaines qu'une petite gamine a connues, entraînant sa mort. Cette première journée d'audience s'est soldée par beaucoup de larmes. Les auditions sont toutes tournées vers l'incompréhension de l'acharnement corporel et le châtement qu'on peut infliger à une fille de dix ans par des personnes dites : adultes. Monsieur Kinet a beaucoup de peine d'entendre des mots qui dépassent l'entendement, il a de la peine à se dire que sa fillette ne reviendra pas, quel que soit le jugement. C'est ainsi que se termine cette première journée. La reprise de l'audience est fixée à neuf heures demain, mardi.

Second jour de ce procès, les auditions se suivent et les témoignages se rejoignent.

Aujourd'hui, nous allons découvrir avec quels mots Monsieur Pannatier, responsable juridique du service de l'enfance et dépêché sur place pour solutionner le futur des deux petites jumelles, va répondre aux questions des autres parties. Il sera à la barre des témoins. Il faut savoir qu'une partie faisant office de défendeur, peut accepter de témoigner ou refuser une telle requête du président. Comme ce fonctionnaire a œuvré pour les intérêts des enfants, il sera important de l'entendre. La continuation des débats s'effectue avec un bon quart d'heure de retard. Le public est une nouvelle fois très nombreux. C'est complet. Même les places des journalistes, que l'on reconnaît grâce au petit pupitre situé sur l'avant de leur banquette, sont pleines. Il faut dire que cette salle d'audience est un peu vieillotte. Entrons dans le vif du sujet, la reprise des auditions de témoins. Après les règles d'usages élémentaires, mais ô combien importantes, ce juriste est prêt pour répondre aux questions. Le premier à prendre la parole sera le ministère public. L'interrogatoire est rondement mené, on voit que les deux hommes ont de la bouteille en ce qui concerne le déroulement d'une audience d'une telle densité émotionnelle.

Pour vous faire vivre ce moment d'une manière intense et afin que chaque mot vous porte une attention afin de bien comprendre l'histoire familiale des sœurs Goncha, je vous le propose en dialogue. Avec MP pour le ministère public et RJP pour le responsable de la jeunesse à protéger, voyez plutôt :

MP : *Connaissez-vous avant le drame, la famille Goncha Kinet ?*

RJP : *Non*

MP : *Et la famille de Madame Karla Goncha divorcée Pignat ?*

RJP : *Oui*

MP : *A quelle occasion aviez-vous fait connaissance de cette famille ?*

RJP : *Lors de l'enquête ouverte à l'encontre de Madame Karla Goncha pour mauvais traitements sur ses enfants. J'ai officié durant toute la procédure judiciaire.*

MP : *Qu'aviez-vous fait dans le cadre de ce dossier et de cette condamnation ?*

RJP : *Lorsque Madame a été reconnue coupable des coups et blessures administrés à ses propres enfants, j'ai demandé le droit de garde en faveur de la protection de l'enfance afin de les placer au mieux de leur intérêt. Ils ont un suivi psychologique auprès d'une institution spécialisée.*

Puis, j'ai représenté les enfants en audience pénale pour faire condamner leur mère à une peine qui correspond aux faits qu'elle a reconnus.

MP : *Comment se fait-il que Karla Goncha puisse vivre auprès de sa sœur, où vivent trois enfants, alors qu'elle n'a pas le droit de s'approcher de ses propres enfants ?*

RJP : *Elle a été condamnée à cinq ans de prison et je pars de l'idée que financièrement, elle n'avait pas le droit à l'hôtel et que seule sa sœur pouvait l'accueillir.*

MP : *Lors de ce nouveau drame, vous avez été appelé sur place par la police, qu'avez-vous entrepris pour Jessica et ses sœurs ?*

RJP : *En ce qui concerne Jessica, j'ai enregistré les remarques des différents corps de métier sur place, police, brigade scientifique, infirmiers, afin d'ouvrir le dossier de cet enfant, dont j'aurais la défense à assurer.*

Pour Ludmilla et Erika, à l'aide des papiers que m'a remis la maman, j'ai demandé par mesure d'urgence, le droit de garde sur ces deux enfants à la justice de paix. Le responsable de l'enquête m'a fait comprendre que la garde à vue, de la maman n'allait pas se conclure en douze heures. Les deux petites ont été prises en charge par nos services. Une assistante sociale les a emmenées dans une famille d'accueil provisoire pour les trois premiers jours, puis en institution. Les petites m'ont donné juste avant que je quitte leur domicile, l'adresse de leur papa. Avec l'aide de la gendarmerie, nous avons pu le retrouver et l'appeler.

Après l'écoute de tels mots, difficile d'enchaîner, l'absence de bruit est de mise et pèse sur ce procès pendant quelques secondes. Ce silence paraît interminable, avant que le ministère public précise qu'il en a fini avec le témoin. La parole est donnée à l'avocat de Maria Goncha Kinet. Une seule question lui sera posée. Elle est terrifiante, car elle se projette sur les interdits souhaités par le président en amont du début du jugement, dont Monsieur Pannatier s'est engagé à se taire. L'avocat aimerait connaître le pourquoi du comment, une mère peut sortir de prison, puis être hébergée auprès d'une famille où vivent trois enfants, alors qu'elle n'est pas capable de s'occuper correctement de ses propres gamins. Le responsable de la maltraitance est évidemment gêné de répondre à cette question. Il réfléchit afin de ne pas porter à la connaissance de la cour, la faute de l'assistant social de la prison. Sa réponse est difficile, car elle pourrait faire rebondir une faute incombant à l'État. Sa réponse se doit d'être intelligente, il mentionne tout simplement :

"Comme dit le dicton...

Avec des si, on aurait mis Paris en bouteille".

Mais ce n'est que son préambule, il enchaîne :

" Si on avait su que Karla Goncha resterait plus qu'une nuit chez sa sœur ; si on avait su que le seul week-end où Jessica ramène à la maison une note au-dessous de la moyenne, correspondrait au seul week-end que sa tante passera à la maison. À noter que cette dame a eu un suivi psy en prison.

Si on avait su que la seule erreur d'une institutrice ferait modifier la note de conduite de l'enfant, si on avait su les pratiques religieuses de la famille, si on avait su, si on avait su, si on avait su...".

Il le dit trois fois, dans un ton de plus en plus marqué par la tristesse et de conclure :

"Maître, tout le monde ici présent, autant la cour, que vous, moi, le public, nous ne serions pas là, si on avait su...".

À la suite de cette phrase, l'émotion monte d'un ton dans la salle, on entend même des gens se moucher, suite aux gouttelettes qui perlent de leurs yeux. On comprend qu'il suffit de peu de choses pour passer du rire aux larmes. La partie défenderesse a compris les cachotteries de l'État et l'avocat de Madame Karla Goncha va prolonger les souffrances de ce jeune responsable. Il enchaîne :

"Monsieur le Président, si je comprends les réponses du responsable de l'enfance, on nous cache des faits. Je peux affirmer que ce drame aurait pu être évité.

Pourquoi, n'a-t-on pas ordonné un placement pour ma cliente en milieu hospitalier, à sa sortie de prison. On lui aurait ainsi permis de prendre conscience des interdits de la vie, de ses limites à ne pas franchir, sans oublier que ses deux propres gosses ont besoin de leur maman. Un suivi lui aurait donné les valeurs de la vie européenne".

Le président remarque que cet homme de loi n'a pas trouvé la faille. Il s'empresse de répondre posément :

"Pour compléter les allégations du délégué à l'enfance, je vous confirme expressément que Madame Goncha Karla a été condamnée sans qu'un traitement psychiatrique soit ordonné par jugement à sa sortie de prison, ce qui implique que le milieu carcéral n'avait pas à se soucier, où elle allait passer ses prochaines nuits. D'ailleurs, les services d'analyse familiale ont donné leur consentement à une sortie conditionnelle".

Cette précision annule les derniers mots de l'avocat, car Karla devenant libre, pouvait choisir son lieu d'hébergement. Cependant, on lit dans les pensées du président un "ouf" de soulagement. L'avocat au lieu d'enfoncer le clou n'a pas été assez futé pour analyser le fait que l'assistant social de la prison, en charge de sa liberté sous condition, n'a pas eu le réflexe d'appeler la protection des mineurs, pour les avertir de sa sortie de prison, mais surtout de donner son nouveau lieu de vie, où logent trois enfants en bas âge. Ce signalement aurait permis au service juridique d'interdire à cette femme de s'établir chez sa sœur. C'était à l'avocat d'analyser la faille du dossier, afin d'obtenir une condamnation plus légère pour sa cliente ou un ajournement du procès pour complément d'enquête. Cette erreur aurait dû être relevée par l'un des deux jeunes hommes de loi. Ce n'est pas à la partie défenderesse de Jessica de le faire.

Cependant, il reste trois jours de combat judiciaire, va-t-il avoir la malice de chercher la seule astuce, qu'il a dans ce procès pour vaincre les lois et modifier les modalités. L'heure ayant fortement avancée, les débats de la seconde journée se sont clos, peu après dix-huit heures. Le président a retenu le responsable de l'enfance battue afin de lui parler seul, quelques instants, alors que la salle est vide. On comprend que le président le remercie pour sa sagesse, en espérant que les jeunes bâtonniers ne fouinent pas trop. Dehors, on voit les deux femmes menottées s'en retourner en cellule.

Troisième jour du procès, une nouvelle journée de prise de conscience, les quatre voisins sont interrogés. Entendus comme témoins, ces auditions ne nous apprendront rien de bien nouveau. On comprend simplement que dans cette maison, tous et toutes ont perçu des bruits, des cris, mais une seule a réagi en invitant la police à se déplacer. On pourrait rajouter qu'avec des si....

Si deux ou trois voisins, qui ont entendu les hurlements, avaient eu le courage d'appeler la police, est-ce que des gendarmes se seraient déplacés, suite à plusieurs signalements ? Comme dans ce malheur, tout va de travers depuis le début de ce week-end et la note de conduite de Jessica, on peut se poser la question :

*"La police intervient quand ?
Sous quelles conditions ?"*

Attardons-nous sur quelques révélations de la voisine, la seule qui a eu l'audace de signaler des cris soutenus. Cette femme culottée n'a pas été tendre vis-à-vis de la police. Il faut savoir que le sergent qui a répondu à son appel téléphonique, était présent dans la salle, pour témoigner. Comment analyser le comportement de cet homme, père de famille, si ce n'est qu'une fois de plus rageant de se souvenir, que si le nom de Goncha avait été porté à sa connaissance, au lieu du nom Kinet, la police se serait déplacée. Encore une affirmation qui rend ce drame tragique, car peu de choses auraient pu faire que cette mort soit évitée.

On apprend par ce témoin que la police ne se déplace pas sur une simple dénonciation de voisinage. Le gendarme a précisé que pour déclencher une alarme et ainsi engager une patrouille, il faut enregistrer un accident, un bruit de détonation, une défenestration, un bruit de vaisselle cassée, ou le constat d'un décès ou des menaces de mort. Tous les commissariats possèdent un outil informatique de signalements locaux ou internationaux et dès qu'un nom est enregistré, il suffit de l'écrire sur ce site pour le faire apparaître, avec le degré de dangerosité de ce citoyen. Ce dernier n'évoque pas la possibilité d'un déplacement policier, si plusieurs dénonciations lui seraient parvenues concernant cet événement. Bref, passons cet épisode douloureux, car tous les mots ne pourront pas modifier le cahier des charges de la police locale. Reprenons la marche des auditions.

Quelques enfants de la classe de la petite sont également interrogés. Sans exception, tous confirment que Jessica était une fille qui a du cœur, qui était intelligente, brillante, souriante.

Dans le public, on parle énormément d'un article paru dans le quotidien *Le Temps*, après la première journée du procès. Découvrons ce dernier que toute le monde peut lire, en intégralité : www.letemps.ch/suisse/vald/fillette-ensorcelée-battue-mort.

Le ton est prenant et je remercie sincèrement la direction du journal qui m'a aimablement donné l'autorisation de publier ce document exceptionnel à mes yeux, du 11 septembre 2001.

LE TEMPS

Fati Mansour

Vaud. Fillette « ensorcelée » battue à mort : les accusées se dérobent face aux juges

Accusées principalement d'assassinat et de séquestration, deux Péruviennes comparaissent depuis lundi devant le Tribunal criminel de Lausanne. La mère de la victime admet avoir porté les coups fatals, mais assure n'avoir aucun souvenir de ce drame. La tante prétend être arrivée à l'appartement après la mort de l'enfant.

Une fillette de 11 ans battue à mort. Les deux sœurs cadettes séquestrées durant des jours dans la chambre où repose le cadavre, frappées ou ligotées dès qu'elles tentent de s'échapper de ce huis clos terrifiant. Le procès qui s'est ouvert lundi devant le Tribunal criminel de Lausanne n'a pas encore apporté d'explication à ce drame insoutenable. Sur le banc des accusés, la mère et la tante de la victime se dérobent. La première affirme qu'elle ne se souvient de rien, la deuxième qu'elle est arrivée seulement après le décès de l'enfant. Des dénégations contredites par le témoignage accablant des petites qui ont raconté l'horreur des coups portés par les deux femmes pour « sortir le démon » qui habitait le corps de leur sœur ou le souvenir de ces odeurs qu'on leur disait être des gaz envoyés par les voisins pour les tuer.

La police force la porte du domicile de Maria*. L'aînée de ses trois filles, Jessica*, n'est pas retournée à l'école et les inspecteurs craignent le pire. Neuf mois auparavant, sa tante a en effet été arrêtée pour avoir battu ses propres enfants avant de s'enfuir avec eux de l'hôpital pour échapper à un retrait de garde.

A cette occasion, les médecins ont constaté 80 et 40 hématomes sur chacun des petits. De quoi susciter « nausées et larmes » chez des pédiatres pourtant rompus à la maltraitance.

Lorsqu'ils entrent dans l'appartement, les policiers sont d'abord frappés par l'atmosphère pesante qui règne. Maria est proche de l'hystérie. Elle est assise au salon, se balance et dit que le diable vient la chercher. La tante, qui a été mise en liberté provisoire deux mois auparavant, sort de la chambre où se trouve le cadavre, étendu sur un lit, recouvert de couvertures jusqu'à la tête. Les deux cadettes sont en état de choc et souffrent de malnutrition.

Le témoignage des enfants révèle que ces deux Péruviennes, mariées à des Suisses puis divorcées, maniaient la spatule, le bâton ou la ceinture comme méthode d'éducation. Les petites ont également parlé de bains froids considérés comme le meilleur moyen de chasser le diable lorsqu'elles désobéissaient. Leurs têtes étaient maintenues de force sous l'eau au point qu'elles croyaient se noyer. L'autopsie du corps de Jessica, en raison de l'altération du cadavre, n'a pas permis de dater ou d'établir les causes exactes du décès. Sa sœur a expliqué que mère et tante se sont énervées et ont tapé à tour de rôle « avec un truc qui fait trop mal, un cordon électrique ». « Quel cordon ? », s'insurge Maria au procès. Lorsque la présidente lui présente les câbles coupés saisis chez elle, la mère rétorque que c'était pour brancher le téléviseur. Et les collants noués pour attacher les fillettes au pied du lit ? « C'était la petite qui jouait à faire des nœuds. » Les bains froids ? « C'est pour les douleurs musculaires. » Maria a décidé d'une mémoire sélective. Lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi elle a battu Jessica à mort, elle affirme : « Je ne me rappelle plus de rien. Je ne comprends pas ce qui est arrivé ». Lors de l'enquête, elle a d'abord expliqué avoir trouvé sa fille quasi morte en rentrant des courses, puis prétendu qu'elle s'était acharnée car Jessica s'était montrée irrespectueuse. Au procès, elle se contente d'admettre les coups. « Mais j'étais comme ensorcelée, je n'étais pas moi-même. »

Le déni de la tante est encore plus fort : « Jamais je n'ai maltraité mes enfants sauf une fois ». Et c'est bien sûr la fois où ils ont été admis à l'hôpital sur avis de l'infirmière scolaire. Après avoir déclaré à la police qu'elle avait aussi frappé Jessica à mort pour chasser le mauvais esprit, l'accusée assure aujourd'hui avoir tout inventé. Non, elle n'habitait pas chez sa sœur les semaines qui ont précédé le drame, non elle n'était pas présente le jour où la fillette râlait sous les coups, une mousse blanchâtre et du sang sortant de sa bouche. Et Maria confirme cette version. Pourquoi les enfants auraient-ils menti sur les sévices endurés et sur la présence de leur tante dans l'appartement ? « Elles sont manipulées », expliquent en chœur les prévenues. Elles ajoutent ne pas croire en un seul instant aux mauvais esprits. Toute cette histoire de désenvoûtement n'étant qu'affabulations. Le procès se poursuit mardi avec l'audition des témoins.

*Prénoms fictifs

Revenons au Tribunal, après ces trois premières journées pleines d'émoi, de frissons, nous arrivons à ce fameux jeudi, où tout peut basculer dans un camp comme dans l'autre. Ce quatrième jour de procès représente le dernier jour des auditions de témoins ou ré-auditions avec les plaidoyers des avocats.

Aujourd'hui, tout le monde a l'obligation d'être présent. Ce jour permettra aux jurés de se faire une idée globale sur l'affaire, dans laquelle ils devront rendre un verdict plausible. C'est également aux avocats, au ministère public de défendre les causes et d'interpréter leur dossier.

Chacun devra dire comment il l'a vécu, compris ou encore discerné. Tous ont une manière bien différente, selon la place qu'ils ont occupée sur la scène de ce tribunal, à faire comprendre leur version de la vérité, en souhaitant des sentences contradictoires. Comme les auditions des témoins sont terminées, le président va donner la parole à tour de rôle aux grands animateurs de ce procès, les avocats. Ceux-ci, par des plaidoiries toujours riches en mots, sont souvent spectaculaires, car elles peuvent aussi être à la limite des mensonges. Modifier la condamnation de leur cliente, tel est le but de chacun d'eux. Le moment pour eux est de revêtir leur costume d'acteurs de théâtre. L'un des deux hommes de loi, va-t-il soulever la faille qui existe ?

Le ministère public, la partie plaignante feront exactement l'inverse, pour enfoncer le clou contre les deux femmes et ainsi les faire condamner à la plus longue peine possible. Pour ce grand déballage final, c'est une foule innombrable, mais silencieuse qui est présente. Toutes les personnes proches de la famille, de la classe, les amis, les témoins, tous sont dans la salle, sans parler à nouveau des journalistes. La zone, de la salle d'audience, réservée au public, est bien trop petite. L'huissier du tribunal est obligé d'ajouter des chaises partout où il peut. Il est aidé par le personnel du parquet. C'est archi-complet. Gentiment, le silence remplace le bruit des allées et venues du personnel. Le président prend la parole, afin de saluer et de contrôler que toutes les bonnes personnes sont en place.

Il demande aux avocats, s'ils veulent entendre à nouveau l'un ou l'autre des témoins. Comme personne ne répond d'une manière positive, le monarque rend les débats comme clos et informe le public qu'il doit garder le plus grand silence durant les plaidoyers. Dans un cérémonial extraordinaire, le ministère public est le premier à entamer son rôle, à porter des mots forts. Ce dernier insiste sur le fait que nous avons devant nous, deux femmes, deux assassins. Écoutons un passage de cet homme de loi :

"Je précise que leur cerveau est resté à des souvenirs d'enfance, que ces deux femmes n'ont pas grandi et sont restées scotchées au monde des Incas. En défiant leurs démons qui existaient au temps des lignes de Nazca, elles prouvent d'être dans une autre communauté. Pour ceux qui ne connaissent pas le Nazca, ce sont des géoglyphes venus d'une culture pré-incaïque. Dans ce coin de pays, on trouve de nombreux temples, mais aussi des pyramides. À cet endroit, les nazcasiens venaient faire des offrandes de têtes humaines, décapitées, pour que le mauvais temps, les mauvais esprits soient chassés. On tuait un homme, une femme, un enfant du village pour le donner en offrande aux Dieux célestes. De grandes cérémonies étaient organisées en relation avec ces géoglyphes et les constellations célestes. Ces messes permettaient à coups de bâton de chasser les mauvais esprits qui les privaient d'une vie normale. Deux femmes, oui, deux femmes qui n'ont pas progressé, qui regardent encore les démons de leur enfance, jusqu'à battre à mort une fillette.

Une gamine de dix, sans défense, attachée qui ne pouvait qu'hurler pour arrêter la sentence. Pendant des heures et des heures, elles se croient sur un autel du Nazca, au lieu de voir qu'il s'agit d'une simple table de cuisine. Jessica est là, devant elles, nue, sans la moindre couverture. Peut-être, même si cela n'a pas pu être démontré lors cette longue audience, trop longue, selon mes convictions personnelles, qu'un seul coup de bâton aurait été fatal à cette fille, pour lui donner son entrée dans l'au-delà. Selon les hommes qui ont assuré la défense de ces deux femmes, on a pu entr'apercevoir que le nombre de coups de bâton n'est pas important, même s'il y en a des centaines et des centaines. Les fautifs, ce ne sont pas les coups, aux yeux de la défense sans scrupules, mais l'institutrice.

Cette femme instruit vingt-cinq élèves. Elle se bat chaque jour pour leur montrer un chemin. Un chemin bien plus droit et humain que le chemin que voulaient démontrer à sa fille ou sa nièce, les sœurs Goncha. La moralité, des avocats de la défense, n'a aucune honte. Ils cherchent à disculper ces deux femmes, qui dans leur premier interrogatoire, assuraient que les coups reçus dans le dos par Jessica, sont le fruit de la sauvagerie de ses copains de classe. Soi-disant, elles ne savaient plus ce qui s'était passé. Le travail journalier d'une institutrice n'est pas celui d'un chef d'entreprise qui gagne dix fois plus qu'une enseignante. Son job, elle le fait au plus proche de sa conscience, scrupuleusement, avec beaucoup d'humilité, entre les différentes religions que composent sa classe.

Elle ne peut pas se permettre de montrer à qui-que ce soit des préférences et ainsi, elle n'a que sa droiture pour punir du premier de classe au dernier".

Le procureur finira en évoquant :

"La maman de Jessica, aidée grandement par sa tante, prive Jessica de rejoindre son petit copain Andy qui est posté à l'angle de leur rue, pour jouer. Des jeux qui correspondent à l'âge de ces deux mômes. Il ne s'agissait pas de jeux dangereux, il ne s'agissait pas de coups de bâtons, dont on ne maîtrise pas les causes. La tante de cette petite fille préférera mentir à ce gamin, afin d'éviter que ce petit reste devant leur fenêtre, à écouter les cris de Jessica, au lieu de s'en aller jouer au foot. La religion m'a toujours appris à ne pas mentir ; celle que j'ai dû écouter lors de ce procès, a des bases bien contraire aux moralités données, dès ma naissance, par mes parents ; dire la vérité. Aujourd'hui, la seule vérité que je connaisse, c'est que la vie a été enlevée à une fille qui brillait en classe, qui aidait les personnes du quartier, qui vivait dans une paix intérieure que deux adultes auraient dû prendre pour s'en inspirer. L'exemple devrait venir des parents, mais non, dans cette famille, c'est l'enfant, Jessica Kinet, qui fait grandir sa mère et sa tante. Vous avez bien entendu une enfant de dix ans, seulement, qui donne des leçons de vie. Comme vous avez pu l'entendre, une mère qui n'a pas suivi la philosophie de sa fille, ni celle de son ex-mari ; elle a préféré plonger dans les années des Incas, comme au bon vieux temps.

Comment une mère peut suivre sa sœur, qui, auparavant, avait déjà commis des crimes sur ses propres enfants en les défigurant. Karla absente ce week-end, Maria aurait autorisé sa fille Jessica, à jouer dehors dans son rôle d'enfant, qui lui allait si bien. Si seulement cette mère avait suivi sa première intuition en demandant un entretien avec la maîtresse. Nous, tous, ici présents, ne serions pas sur le point de juger deux femmes qui ne se souviennent soi-disant de rien, nous serions occupés à d'autres histoires, à prêter secours à des dossiers qui nous font vivre, mais qui sont certainement moins tragiques que ce meurtre.

Je conclurais en disant, Mesdames, Messieurs les Jurés, Monsieur le Président, au vu des faits vécus et irréversibles, qui sont d'une violence accablante, qui sont graves, que j'ai condensés dans mon texte, je demande l'internement à vie des deux femmes Goncha... Merci".

Ses conclusions sont sans appel et ne soulèvent aucun murmure dans la salle. Tout paraît conforme aux attentes du public. Après ce premier passage, c'est autour de l'avocat de la défense de Maria Goncha, divorcée Kinet. Cet homme est encore plus théâtral. En effet, c'est en faisant les cent pas devant la cour du tribunal, qu'il plaide la cause de sa cliente. Comme on pouvait s'y attendre, il revient sur le fait que l'institutrice, présente dans la salle, se prenait pour la coupable de cet homicide.

Le simple fait de changer la note de conduite de Jessica, elle l'a condamnée à mort. Il ne parle pas trop de sa cliente, sauf lorsqu'il mentionne que cette maman, jusqu'à ce jour, n'a jamais eu le moindre problème avec les autorités judiciaires, avec les gens de proximité. En récupérant quelques phrases de témoins, il revient sur le fait que Maria est une femme appréciée par ses voisins, elle est connue comme étant arrangeante. Il essaye de déjouer le piège tendu par le ministère public, en précisant que c'est seulement à l'écoute de sa sœur qu'elle s'est laissée persuader des bienfaits des règles venant du Nazca. Lorsqu'il arrive à ses conclusions, on remarque l'habileté de son texte, pour lui, cette maman a pensé bien faire, elle a pensé faire juste.

Il insiste sur les circonstances que tout terrien fait des erreurs, mais surtout chaque être humain a le droit à une seconde chance. En se tournant vers les jurés, il leur demande d'aider cette maman à prendre conscience de l'importance de ses actes, sans pour autant la déchoir de son autorité et de son droit de garde. La fin sort de l'ordinaire, car la peine souhaitée relève d'un bon burlesque américain, écoutez :

"Une mère restera toute la vie une mère. Ses deux petites jumelles auront encore tant besoin de leur maman. Je demande à la cour de condamner ma cliente, à une peine de trois ans de prison avec un sursis de cinq ans. Madame Goncha devrait suivre une thérapie, afin de retrouver une confiance dans sa vie et ses bonnes mœurs".

L'avocat de la défense de Maria s'assied. Il est évident qu'à la fin de sa plaidoirie, le public s'agite quelque peu et les commentaires, à voix basse, vont bon train.

C'est autour de l'avocat de Madame Goncha Karla, divorcée Pignat de se lever et de demander la clémence du tribunal. De son côté, il se base sur le fait que le médecin qui a procédé à l'autopsie ne peut pas affirmer, ni infirmer que le coup adressé par sa cliente, sur la tempe de Jessica, a été le coup mortel. C'est son argument majeur qui lui permettrait de la disculper. Il insiste sur le fait que si, ce dernier était le coup fatal, sa cliente était là, au mauvais moment, au mauvais endroit. Selon cet homme de loi, il se pourrait que l'enfant, en se retournant de l'autre côté, serait toujours en vie. Ses conclusions sont poignantes, car comme son confrère, il n'omet pas de remettre une couche sur la fameuse note de conduite modifiée. Il enfonce encore et encore le clou sur une maîtresse d'école déjà en perdition dans la salle. Pour cet avocat avide de bons sens, cette maîtresse s'est trompée. Cette erreur coûte la vie et il revient sur cette note de conduite qui, pour lui, est l'élément déclencheur. Il n'a pas de doute à ce sujet et souhaite que la peine de Karla Goncha ne soit pas aggravée ; même en étant au bénéfice du sursis. L'avocat n'a pas peur de citer la lettre de libéralisation de sa cliente qui lui a permis de bénéficier d'une remise de peine, pour bonne conduite. Il finit en aggravant le ton de sa voix : *"Bonne conduite, bonne conduite, vous avez bien entendu, bonne conduite"*.

Bref, ses derniers mots sont orientés envers les jurés qui, selon ses avancements contradictoires, ne peuvent pas condamner Karla à la prison ferme une deuxième fois. Son regard est sévère, alors qu'il est là, stoïque, devant le jury et leur dit :

"Son comportement ayant été jugé satisfaisant, par tout le directoire de la prison pour femmes, des mois de prison ferme. Ces rapports ont une valeur et vous vous devez d'en tenir compte. Faire retourner derrière les barreaux, cette femme, la priverait définitivement de renouer, un contact avec ses propres enfants. Ainsi, vous auriez la charge, vis-à-vis de ses enfants, de les priver irrévocablement de revivre des émotions mère-enfants. Je reste persuadé que vous aurez le courage de voir la vérité en face, de regarder qui est le déclencheur de cette sombre histoire. Lors d'un accident de voiture, que recherche la police... le ou la Fautive ? "

Dans le public, Madame Hirschy est de plus en plus mal. L'avocat ne s'en préoccupe pas et précise, avant de conclure :

"Renouer avec ses enfants, c'est un acte naturel, que le service de l'enfance est prêt à effectuer et doit le faire envers tous les cas qu'il a, à sa charge. C'est leur boulot. Le suivi thérapeutique est un élément clef de la réussite de cette mère pour son futur. Ce service est mandaté par le monde politique pour réussir cette réinsertion".

Pour la sentence, comme il est obligé d'en définir une, il demandera trois années de prison assujetties au sursis, en faveur de Karla Goncha, divorcée Pignat. Cette plaidoirie à peine terminée que des rires sont entendus dans la salle, surtout après avoir écouté attentivement la sentence souhaitée, même le responsable des dossiers des enfants battus en a secoué sa tête, à plusieurs reprises, comme pour se moquer de cette imbécilité. Avant de conclure cette nouvelle journée de procédure qui en est à son quatrième jour, le responsable de la protection de l'enfance est invité à dire ses faits. Ce juriste fait beaucoup plus court et d'une manière directe. Ses mots sont étudiés avec minutie et font mal où il le faut, comme l'a déjà fait le procureur...

"Mesdames et Messieurs les jurés, je ne vais pas revenir sur les faits, tellement, ils sont atroces. Je ne vais pas souligner la tristesse des mots de deux avocats envers une institutrice qui n'a fait que ses devoirs, de corriger et d'éduquer des enfants. Sa ligne de conduite est irréprochable et correspond aux attentes de ses supérieurs, ainsi que du monde politique. Pour les avocats de la défense, on aurait pu croire que l'on jugeait le comportement d'une maîtresse d'école, qui a modifié la note de conduite de Jessica, au lieu de se pencher sur les faits qui sont reprochés aux sœurs Goncha et qui ont été commis par leurs clientes. Est-ce que l'éducation apprise à l'école aurait dû être remise en doute ?

Etions-nous là, pour remettre en doute tout le système scolaire suisse ?

Mon idée était établie avant que ne commence ce procès. Pour moi l'éducation que cette jeune fille recevait, jour après jour, sur son banc d'école, correspondait à celle qu'on demande à chaque enseignant dans ce pays, dans notre pays. Au travers de l'éducation construite par Mesdames Goncha, je pense que celle reçue en classe ne souffre d'aucune comparaison. Jamais, j'ai lu un journal, même satirique, que l'éducation scolaire avait provoqué la mort d'un enfant. Jamais je n'ai lu qu'une maîtresse d'école chassait les mauvais esprits dans sa classe ou qu'elle punissait qu'une certaine catégorie d'élèves. Comment réagiraient les parents qui entendent un traitement de faveur sur tel ou tel enfant. Comment doit-on conduire une classe, riche d'au-moins quatre religions différentes, bref, je pense que vous avez assez d'éléments pour suivre le ministère public, en ordonnant une condamnation qui correspond aux actes subis par une enfant de dix ans. Seulement dix ans, et pourtant, cette fille a été fouettée, battue, humiliée devant ses sœurs.

Ces deux mamans ne méritent que l'internement à vie et ne venez pas me dire que c'est la maîtresse d'école qui a frappé son élève. Pour ce qui est de Ludmilla et Erika, je pense qu'il est temps que ces deux petites, qui aiment leur père, retrouvent le goût à la vie en vivant avec lui, après plus de trente mois d'internement.

Dès lors je préconise qu'elles changent leur lieu de vie. Ces fillettes doivent résider auprès de leur papa, en France. Je demande au tribunal de bien octroyer la garde et l'autorité parentale à Monsieur Kinet. Merci de m'avoir écouté".

Le président le remercie d'avoir été aussi expéditif, en utilisant des mots qui sonnent aux oreilles. Ce clin d'œil est tourné envers ses jurés, afin qu'ils écoutent la version de la défense de Jessica. Puis, le président demande au ministère public de conclure. C'est le seul personnage qui compose la cour qui peut intervenir à la fin des plaidoiries, sans que ces derniers puissent lui répondre. Il donne ses dernières conclusions, suite aux réquisitoires des deux avocats de la défense. Il est déjà tard, en cet avant-dernier jour de procès ; très, très tard, vu que dix-neuf heures ont sonné, depuis plus de quinze minutes. Le procureur, après les derniers mots entendus par le responsable des dossiers de l'enfance battue, saisit la possibilité pour confirmer sa première intervention et remercie le juriste, défendant Jessica, d'avoir établi un dossier complet qui correspond à l'application des lois. Il finira sobrement par :

"Merci d'appliquer mes conclusions, confirmées par le responsable de l'enfance battue, soit l'internement à vie des deux prévenues".

Malgré la gravité des mots, les deux sœurs Goncha montrent un visage sans honte, sans remords.

Leurs pensées sont tournées envers les enfants du quartier qui l'auraient frappée ou contre l'institutrice qui a corrigé sa note de conduite. À leurs yeux, elles n'ont rien à se reprocher. On pourrait presque lire un sourire sur le visage de Karla, lors de certains énoncés. Les dessinateurs présents, dans la salle, croquent les accusées en s'interrogeant sur les mœurs de ces deux femmes. À dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, tout est dit dans ce procès.

Le président remercie les parties, ses jurés, le public qui est resté bien calme, devant les horreurs dictées. Le monarque invite tout le monde présent dans le prétoire, à la lecture du jugement qui se déroulera, ici même, demain, à seize heures. Ces derniers mots libèrent la salle et sonnent le retour en prison préventive pour les deux femmes.

Les derniers mots du président sont :

" L'audience est levée, merci aux policiers de mettre en prison préventive encore cette nuit, Madame Goncha Maria et Goncha Karla, jusqu'à l'ajournement de la lecture du jugement. Merci d'en avertir les gardiens de détention, afin qu'elles puissent être conduites, pour seize heures, ici même, demain, vendredi, afin d'entendre leur verdict".

Les policiers prennent en charge les deux sœurs. Ils sortent du tribunal par une porte dérobée.

Le public, de son côté, gagne la sortie dans un silence toujours très pesant. Ce mutisme aura duré quatre jours. C'est dans le couloir du tribunal qu'on entend des personnes faire des pronostics sur le verdict final. Les langues se délient, même le petit Andy dit à trop haute voix que pour lui, quel que soit la décision finale, sa copine ne reviendra pas. Dans un cortège tout aussi funeste que l'enterrement de cette jeune fille, les gens sortent, les uns après les autres. Certains vont partager un café, tandis que le père se sent bien seul. Il se rend à son hôtel pour essayer de manger, mais l'appétit n'est pas sa priorité. Il essaye de dormir, mais le sommeil le fuit. Son esprit est imbibé des horreurs entendues, il est debout comme inconscient. Malgré tout, le jour se lève. Il décide d'appeler sa secrétaire avant la lecture de l'énoncé des jurés, qui est prévue, comme on le sait, cet après-midi.

Ne sachant que faire après les mots prononcés par le responsable du placement des deux petites en maison d'éducation, il invite sa secrétaire, à le rejoindre. Son patron lui demande si le travail en suspens lui permettrait de venir en Suisse et de lui apporter des valises vides pour emmener les habits des deux petites. On comprend de suite que sa réponse est positive. Dès lors, il lui indique où elles sont rangées. Sa secrétaire paraît ravie qu'Erika et Ludmilla puissent rentrer vivre auprès de lui. C'est à ce moment qu'il lui explique les propos du juriste, mais qu'il n'est pas sûr de leur retour. Inutile de dire que Sandra est ravie de rendre service à son patron.

Ses mots sont doux. Monsieur Kinet est plus dans le monde de la mort que celui de l'amitié. Il ne les sent pas, ne les entend toujours pas. Après cet appel, il tourne en rond. Au milieu de l'après-midi, Philippe rejoint le tribunal. Tout le monde est de retour dans cet endroit mythique ; les pas perdus. Les personnes présentes espèrent, que la maltraitance soit reconnue et condamnée. La maîtresse d'école est transparente, elle s'attend au pire. Les discussions ont repris, tout comme les pronostics. Le corridor est envahi par une foule encore plus dense que la veille. Les journalistes de grands quotidiens français et suisses, sont présents. On reconnaît celui de Paris Match, du Monde, le Temps ou encore Libération. Il y a une recrudescence incroyable autour du jugement, du meurtre sur l'enfant Jessica Kinet. La sonnette du tribunal retentit. L'huissier invite tous les gens présents à rentrer dans les rangs réservés au public. Comme la veille, il sera obligé d'apporter des chaises supplémentaires.

Dans la salle des avocats, se cachent le responsable de la protection de l'enfance et Monsieur Kinet, ainsi que les deux avocats des sœurs Goncha. Quelques instants plus tard, dans un bruit de ferraille, les deux frangines entrent en salle entourée de quatre gendarmes. L'huissier ferme la porte sur elles, avant d'aller chercher les acteurs des plaidoiries. Dès qu'ils sont entrés et installés, il annonce la cour. Par une porte placée derrière les bureaux en face du public, le président, le procureur et ses jurés prennent place sur l'estrade où les bureaux sont disposés en arrondi.

D'un coup de marteau, Monsieur le président déclare l'audience ouverte, pour la lecture du jugement, de Mesdames Maria Goncha divorcée Kinet et Karla Goncha, divorcée Pignat. Il demande au responsable des jurés, de bien vouloir se lever et procéder à la lecture des charges retenues contre chacune des deux femmes présentes. Celui-ci s'exécute :

"Après avoir essayé de comprendre et d'interpréter les bases du Nazca, nous n'avons pas trouvé de corrélation entre l'ancien continent de Mu et l'affaire à juger durant cette semaine.

Sasan Muru avait beaucoup d'objets incas, dont le puissant disque d'or sacré, qui lui permettait d'assister de nombreuses tribus primitives. S'il servait ce disque d'or pour diriger de simples oraisons, il l'utilisait également jusqu'à la destruction de tribus, en instaurant des châtiments aux désobéissants. Ce qui veut dire que mesdames Goncha n'avaient pas d'autres lois que celle de notre pays pour défendre les intérêts de leur fille. Dès lors, toutes les responsabilités retenues envers les deux femmes ont été prises conformément au code pénal suisse. Nous demandons au tribunal d'appliquer en faveur de Madame Goncha divorcée Kinet Maria, ce que l'ensemble des jurés ont retenu à charge de son dossier, soit :

Meurtre prémédité

Non-assistance à personne en danger et séquestration

Homicide volontaire sur sa fille Jessica Kinet

Les jurés après délibération condamnent à vingt ans de prison Madame Maria Goncha, divorcée Kinet.

Après quelques secondes, le premier juré reprend son souffle pour prononcer la seconde sentence :

"En ce qui concerne Madame Goncha divorcée Pignat, Karla, les jurés ont retenu les charges suivantes :

Meurtre prémédité – Lésions corporelles graves et aggravées

Récidive de coups et blessures

Homicide aggravé sur l'enfant Jessica Kinet et Séquestration

Les jurés après délibération condamnent Madame Karla Goncha, divorcée Pignat à la détention à perpétuité (prison à vie).

Le président remercie les jurés pour leur travail. Il donne un coup de marteau sur son pupitre et demande aux deux dames de se lever. En rappelant les noms, prénoms et années de naissance, il prononce les sentences retenues par ses jurés sans en changer une seule virgule, à savoir :

"Vingt ans de prison pour Madame Maria Goncha divorcée Kinet et la perpétuité pour sa sœur Karla Goncha, divorcée Pignat".

Avant de conclure les débats de ce jugement, le président revient sur le dernier rapport de la protection de l'enfance afin de transférer l'autorité parentale et le droit de garde au père en faveur de ses cadettes. Après s'être renseigné auprès des autorités civiles, il précise que cette cour s'est penchée sur une requête récente.

Sachant que celle-ci a été déposée par Monsieur Kinet, le Président trouve anormal que les cours civiles ou pénales soient devant une procédure tous les cinq mois, surtout que le refus était motivé psychiquement, pour un retour immédiat. Cependant, il informe ce dernier qu'en vertu du jugement du jour, de sa lourdeur ; il fera suivre la requête du service de l'enfance, au tribunal civil, afin que les derniers éléments du jour leur permettent un jugement s'adaptant aux faits nouveaux. On comprend que le document, déposé auprès de cette instance pénale, a été reçu exclusivement pour ce procès.

Le juge transmet au père ses remerciements pour son déplacement depuis la France et lui fait comprendre, qu'il comprend sa démarche afin de vivre en famille, avec ses deux filles. Cependant, il ajoute que la période n'est pas très adéquate, il verrait d'un meilleur œil la modification du lieu de vie pendant les grandes vacances scolaires d'été, qui correspondent au démarrage d'un nouveau cursus scolaire, obligatoirement différent entre les deux pays. Le président constate qu'elles bénéficient d'une thérapie qui leur est d'un secours journalier et il serait dommage qu'elles en soient privées au milieu d'un cycle. Afin de couper court, il demande à Monsieur Kinet de prendre contact avec les autorités civiles, dans une dizaine de jours. Ils auront reçu les documents du jour. Il fait comprendre à ce papa, que seul, ce bureau est habilité à donner une nouvelle orientation sur le lieu de vie, de ses enfants.

Il clôturera cette journée en invitant les gendarmes, à emmener les meurtrières dans la prison pour femmes, conformément à son ordonnance. Il précise que Monsieur l'huissier leur remettra une copie de ce document, à transmettre au directeur de la prison, car il définit les durées d'emprisonnement, ainsi que la requête à la Justice de Paix pour nommer ou confirmer un tuteur pour chacune des deux femmes. C'est par un nouveau coup de marteau que le président indique que la séance est levée. Des personnes se prennent dans les bras, mais le silence est toujours de mise. Des journalistes ont nommé ce procès : *À dix ans au Paradis*, ou *La note de conduite*. Ces derniers continuent d'écrire sur leur portable leurs conclusions. Les articles paraîtront soit le lendemain pour les quotidiens, soit la semaine prochaine pour les hebdomadaires. Pour tous les participants, une phrase identique revient, pourquoi et comment cette fillette est morte ?

À la sortie du tribunal, c'est incroyable, la télévision, les journalistes se tournent vers l'institutrice, afin de savoir si elle est soulagée du verdict et surtout de ne pas être inculpée à cause de son erreur de notes. Elle répète, avec des yeux de plus en plus rouges, qu'elle n'aurait pas modifié la note de conduite de son élève, si elle connaissait les us et coutumes familiaux de la mère. Monsieur Kinet, lui aussi, est assailli par les médias, afin de connaître sa position, devant l'imbécilité du tribunal de ne pas lui restituer son autorité parentale.

Ce sont des moments pénibles à vivre. Par ces gestes, ces mots, on aura compris qu'il veut retrouver sa sérénité avec ses deux filles cadettes en les élevant en France, loin de ces souvenirs atroces qui hantent leurs nuits. Cependant, il est obligé d'attendre les quinze prochains jours pour savoir si elles rentreront en France, avec lui. Quelle pagaille sur les escaliers du tribunal, les chroniqueurs aimeraient avoir tous un scoop, mais difficile, voire impossible, d'avoir d'autres phrases que celles prononcées en audience. Ce qui est triste, c'est de voir l'acharnement de plusieurs critiques, autour de la maîtresse d'école et sa note de conduite. Pourtant, les éditorialistes auraient pu davantage se pencher sur les affirmations des deux cadettes ou sur les propos contradictoires des deux meurtrières, ou encore sur leur comportement rêveur durant ce jugement. À quoi bon finalement, les journaux confirmeront les sentences du jugement, avec leur propre jugement de valeurs. Les reporters pourront préciser que les hommes de loi ne feront pas recours aux sanctions prononcées contre les deux sœurs Goncha. Par contre, les photos seront, sur le plan des émotions, fortes. Gentiment le monde se disperse. Pendant ce temps, on voit, par une porte émergeant des sous-sols, le véhicule cellulaire prendre en charge les deux sœurs Goncha, qui n'ont montré aucun signe de regret, à la lecture des peines, avant de prendre sa route, en direction de la prison des longs séjours.

Incroyable !

Septième Chapitre

L'autorité parentale

Le soir de cette lecture de jugement, Sandra rejoindra son patron, avec les valises, directement à son hôtel. Toute la soirée sera un long monologue de son patron. Il a besoin de parler, de se vider. Sandra tient son rôle d'assistante sociale. La nuit est bien avancée, lorsqu'ils prendront possession de leurs chambres respectives. Le lendemain de la procédure pénale, sur la terrasse de leur hôtel, on retrouve Philippe et sa secrétaire, assis, en train de refaire le procès. Ils lisent les différents commentaires de tous les journaux locaux ou des pays voisins, qui épiloguent sur les circonstances qui ont poussé ces deux femmes au meurtre. Tous les articles se rejoignent sur un point : les sentences sont correspondantes aux charges retenues contre les deux femmes.

Pourtant, les larmes apparaissent aux coins des yeux de ce père, lorsque son regard se stoppe sur l'acharnement de la justice suisse à laisser en institution les deux petites filles, Erika et Ludmilla. Un journal a fait un retour en arrière, en faisant figurer, pour sensibiliser la population, une photo du petit copain de Jess, Andy ; lorsqu'il jette une rose sur son cercueil. On voit un autre cliché, qui montre ce père dévasté à genoux, serrant de toutes ses forces le catafalque de sa propre fille, accompagné de ses deux petites, blotties contre ses épaules. Ce papa continue sa lecture en prenant son petit-déjeuner et profite de ce calme pour faire le point avec sa secrétaire. Dans un premier temps, il s'excuse de l'avoir fait venir, peut-être pour rien.

En participant à ce procès, il restait persuadé qu'il rentrerait en France avec ses enfants. Sandra le console, mais il ne l'entend pas. Elle lui précise, tout de même, qu'elle était heureuse de lui rendre service. Son patron ne la voit pas, il ne pense qu'à son objectif, se retrouver en famille avec Kika et Lulu. Sa secrétaire lui donne un peu de réconfort. Elle est persuadée que son autorité lui sera rendue. La justice ne peut pas séparer éternellement une famille de sang. Monsieur Kinet lui demande si elle peut s'occuper des affaires courantes au bureau, pour les deux semaines à venir. Sandra, étonnée, se voit mal lui refuser. Son patron a décidé de rester en Suisse pour se battre avec le responsable de la protection de la jeunesse, étant donné son incompréhension. En effet, il a demandé à la cour civile d'intervenir en mai de cette année, soit quatre mois avant la reprise des classes et le président du pénal lui refusait le retour des petites, alors que la rentrée scolaire est vieille, à peine de deux mois. Pour lui, il doit se montrer pour effacer cette idiotie. Pris dans l'historique du jugement, il téléphone à son frère, pour l'informer de la situation, en mentionnant que sa secrétaire lui transmettra les commandes, durant les deux semaines qui viennent. Sandra écoute la conversation téléphonique afin d'être au courant des décisions prises par son patron et son frangin. Dès que son directeur termine sa conversation, elle lui signale qu'elle n'a eu aucun problème durant la semaine qu'a duré le procès. Elle est fière de dire que tout est à jour. Elle lui communique qu'un nouveau distributeur écossais aimerait être renseignés sur les modalités de prix.

Philippe lui indique qu'elle n'a qu'à prendre les mêmes conditions que l'offre qui a été établie pour leur dernière affaire en faveur d'un importateur belge. Cependant, il revient une xième fois sur le refus des autorités suisses, en lui précisant son programme durant cette quinzaine. Il se rendra tous les jours au foyer où sont placées ses petites. Il va profiter de son séjour pour faire le point avec les autorités civiles suisses. Monsieur Kinet est persuadé qu'en étant proche de ses filles, il prouvera une attitude responsable, même si durant ces années, il l'a déjà montrée, à maintes reprises. Tout le monde sait qu'il est un papa compétent. Chaque fin de semaine, il vient chercher ses enfants depuis la France, pour les ramener en Suisse. Jamais, il s'est désisté. Ces deux prochaines semaines sont capitales, à ses yeux. Il aimerait écrire un nouveau rapport au juge helvétique, qui doit lui attribuer l'autorité parentale.

Sandra lui propose de le mettre en forme depuis son bureau. Mais avant, il faut passer au foyer, chercher Kika et Lulu, de leur réserver une chambre à leur hôtel et surtout de s'arrêter dans un centre commercial pour acheter un dictaphone, afin que durant ce week-end, il puisse lui suggérer l'exposé des motifs. Son boss est enchanté par ce programme. À la fin de leur petit déjeuner, ils réservent une chambre pour les petites, puis ils prennent la route. Ils s'arrêteront dans une grande surface de produits électroniques pour y acheter un appareil à dicter.

On les retrouve devant le foyer où vivent depuis un peu plus de deux ans les filles Kinet. Ce papa est connu par le personnel de l'institution. Il est très à l'aise même à l'intérieur du bâtiment. Il se déplace comme s'il était chez lui. Il connaît l'endroit par cœur. Lorsqu'il toque contre la porte d'Erika, elle arrive en lui sautant dans ses bras, idem pour Ludmilla. Celles-ci lui demandent de suite comment s'est passé le procès. Leur papa les prie d'attendre afin d'en parler tranquillement à l'hôtel. Comme il est déjà bientôt midi, il leur demande de quoi elles auraient envie pour leur repas, une pizza, un MacDo ou autre chose. Mais là, il est coupé net dans ses mots par Lulu qui lui lance :

"Un MacDo, s'il te plaît, j'en ai envie, cela fait trop longtemps, papa".

Le père accepte et ils quittent l'établissement sous les *"Soyez sages les filles"* dictés par les éducateurs.

Les filles Kinet sont heureuses d'avoir retrouvé leur père. Elles lui donnent la main. On comprend de plus en plus le sens familial dans lequel, ce père veut emmener ses filles. Dommage que notre société actuelle ait perdu le sens des valeurs simples. C'est au restaurant que le papa raconte, dans les grandes lignes, ce qui s'est passé au tribunal. La première réponse de ses petites est terrible à entendre pour leur père ; elles mentionnent qu'elles ne pourront plus voir leur maman. Là, le papa les interrompt, en précisant qu'il serait d'accord de les emmener en visite, en prison.

Avant cette possibilité, pour le moment, la chose essentielle, c'est de les faire quitter l'institution. Ce week-end s'est très vite écoulé. Dimanche en soirée, Sandra quitte la Suisse pour retrouver la banlieue lyonnaise. En matinée, Philippe s'est employé à dicter un synopsis très émotionnel, teinté de bons sens que sa secrétaire a emmené et lui restituera par courriel. Il n'aura plus qu'à le signer et le faire parvenir au juge suisse. Elle a laissé à son directeur les deux valises au cas où, les petites rentreraient avec lui. C'est autour de dix-neuf heures que le père raccompagne ses deux filles au foyer. Elles sont toutes joyeuses, car premièrement, elles savent que leur papa leur rendra visite tous les jours et secondement qu'il est confiant pour les emmener avec lui en France, dans une quinzaine de jours. Entre des rendez-vous avec le responsable de la protection de l'enfance, aller chercher, manger, puis ramener ses petites dans leur institution, leur père ne voit pas le temps passer. C'est d'ailleurs le responsable de son dossier auprès du service qui protège les enfants battus, violés ou abandonnés qui l'informe que le tribunal civil les convoque jeudi prochain, pour statuer sur les mesures d'urgence du droit de gardien. Monsieur Kinet a les frissons, rien que d'avoir entre les mains, une missive qui peut et doit tout changer dans l'organisation de sa vie. Le soir même, soit une semaine pile avant cette importante audience, il est heureux et tremblotant en même temps, d'annoncer cette nouvelle aux deux petites. Chose étonnante, il a pris le temps d'en aviser sa secrétaire.

Les jours passent, ses visites auprès de ses filles sont journalières. À l'hôtel, il tourne au ralenti depuis qu'il est convoqué. Dans sa chambre, il écrit les points positifs que lui apporteraient le retour de ses jumelles, à son domicile. Il essaye de trouver les failles de son dossier, afin de les noter également. Il lit et relit le rapport qu'il avait dicté et que sa secrétaire a mis en forme. Le tribunal a été obligé de le joindre au dossier déposé par la cour pénale. Chaque souffrance est pesée, comme chaque minute de bonheur. Dans sa tête, il est sûr d'avoir gagné la partie. Après un tel drame, pas facile de retrouver un équilibre psychologique, impossible d'oublier les souffrances, les angoisses, les rires et les pleurs qui changent rapidement sur le visage de ses deux cadettes. Finalement, on sent chez ce père, que l'image contraire de la vie ; celle qu'un parent enterre un enfant, le poursuit jour et nuit. Sur sa feuille, la dernière phrase est magnifique :

"Monsieur le Président, vous savez ce que ressent un père, lorsqu'il doit enterrer son propre enfant ?"

Cette phrase est soulignée en rouge. Elle se termine par :
"Il faut avoir passé par là, pour comprendre".

Son discours est prêt, il veut parler à la cour du Tribunal. Mais, faut-il encore qu'il soit invité à prendre la parole. Jeudi, ce sera l'heure d'un nouveau pas en avant pour ce papa. Tranquillement, nous arrivons à ce jour où tout doit changer pour la famille. Il est dans son hôtel, prêt à partir, lorsqu'on frappe à sa porte.

Il ouvre :

"Que faites-vous là ?"

Incroyable, Sandra, sa secrétaire est venue le soutenir dans cette épreuve. Elle le lui fait savoir :

"Je ne pouvais pas vous laisser seul. Un jugement reste un débat avec des incertitudes, si le pire devait se passer, je suis venue en train, pour conduire votre voiture, si..."

Malgré cette surprise, il la remercie de son initiative. Il s'empresse de lui faire remarquer qu'il est impossible qu'on lui refuse son autorité parentale, car il est le seul lien familial à pouvoir revendiquer ce titre. Après une brève discussion, ils quittent l'hôtel. Le patron de la petite entreprise sied dans un magnifique complet, alors que sa secrétaire est vêtue d'une belle robe en soie rose moiré, avec de belles bottes assorties, aux couleurs de son chandail. Ils s'annoncent à la réception. Cinq minutes plus tard, c'est au tour du juriste d'aviser l'huissier. Philippe fait les cent pas. Il est nerveux et se demande comment va réagir le responsable qui a défendu Jess...

Comment va-t-il répondre ?

Va-t-il l'aider ou l'enfoncer ?

Va-t-il proposer une solution transitoire ?

Va-t-il accepter sa proposition, envoyée au président ?

Mais, tout à coup, un troisième larron s'invite au guichet du vigile. Philippe est surpris. Il apprend qu'un témoin est convoqué, il s'agit du psychologue qui suit ses enfants.

Cet homme travaille en collaboration avec le foyer. Ce papa est du coup, bien moins tranquille, il s'interroge. De nouvelles questions l'envahissent. Pire, son esprit est perturbé.

Pourquoi convoquer un témoin ?

Pourquoi un psy serait plus important que lui, le père ?

Que va-t-il découvrir dans la relation des deux petites et le foyer ?

Les portes du tribunal s'ouvrent. Ils sont installés dans deux sièges opposés. En se mettant à la place du Président, Philippe Kinet est à sa gauche en qualité de demandeur, tandis que Monsieur Pannatier est installé sur sa droite. Sandra, la secrétaire, s'en va dans le public. Le président ouvre l'audience dans un suivi qui n'a rien à voir avec le protocole usuel. Il demande au papa de cette fille assassinée, s'il va mieux depuis le drame. Puis, comment, il a enregistré les charges retenues contre son ex-femme et sa sœur, lors de l'audience pénale. Ce dernier répondra très solennellement :

"Un tel drame ne peut pas s'effacer et ne pourra jamais être effacé. La vie est un rouleau compresseur et quoi qu'il se passe dans votre famille, il avance et écrase tout sur son passage. La vie est folle, même si on peut échanger la haine contre de l'amour".

Dans les journées de ce directeur, il complètera avec les mots qui lui reviennent régulièrement dans sa tête.

Un mot revient dans la tête de Monsieur Kinet :

"Pourquoi ?

N'importe où, n'importe quand, une pensée me revient, un souvenir et instantanément, je m'interroge ; pourquoi ?"

Il continuera, comme une envie de parler, de se libérer devant cet homme de loi, qui a son sens, n'a pas connu une telle tragédie :

"Pourquoi s'être autant acharné sur un enfant ?"

Ou encore... *"Ah ! Si j'avais su"*.

Le président mentionne qu'il l'entend et l'avertit qu'il va passer aux choses sérieuses et ouvrir les débats pour l'objet de sa compétence qui les réunissent aujourd'hui, à savoir : retrouver l'autorité parentale. Il demande au responsable de se positionner par rapport au dossier de Ludmilla et d'Erika. Celui-ci informe la cour que son service applique l'ordonnance rendue par la justice, après le meurtre de Jessica Kinet. Il précise :

"J'ai demandé à la justice pénale, lors de l'audience de jugement de bien vouloir modifier l'autorité parentale et le droit de garde, en l'accordant au père. Il faut savoir que la mère s'est vue infliger une peine privative de liberté, de vingt ans. Le président a refusé d'entrer en matière, en vous transférant les documents constitués, afin de vous permettre de juger cette situation. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons en audience aujourd'hui, afin de modifier le jugement de divorce qui donne cette autorité à la mère.

À la suite du meurtre, le juge de paix l'a attribuée à notre service. La décision pénale a été rendue oralement, il y a quinze jours et elle sera confirmée par écrit dans les trois mois à venir".

Le président interroge une nouvelle fois ce dernier, en lui demandant de préciser sa position. Cet homme de loi confirme ses différents rapports, à savoir qu'il trouve normal que ces deux fillettes retrouvent une vie familiale. Sa décision tient compte du fait qu'elles sont en institution depuis plus de deux ans. Le suivi thérapeutique a été suivi à la lettre par les enfants, comme par le papa, ce qui devrait suffire à un bon équilibre. Pour lui, il est temps que ces deux jeunes filles découvrent un endroit où elles se sentent à l'aise et elles pourront se reconstruire. Sur un ton sec, car il est sûr de lui, il précise :

"Au mois de mai, Monsieur Kinet a ouvert une procédure, soit quatre mois avant la reprise scolaire, au Juge de Paix. Les vacances d'été auraient permis aux deux filles de se retrouver chez leur papa, de s'y installer. À la rentrée scolaire, elles auraient été directement opposées à un nouveau lieu, à des têtes nouvelles.

De mon côté, j'ai expédié mon dossier au président du Tribunal criminel, qui, pour moi, se devait de poser un verdict, sans attendre la sentence infligée à la mère. Pourquoi n'a-t-il pas transféré mon envoi, à votre entité à réception, plutôt que d'attendre l'audience de jugement du mois d'octobre ?

À mon grand regret, ma requête a été refusée. Cette nouvelle situation est opportune et je pense que vous devriez en tenir compte. Les fêtes de Noël arrivants, il n'y a pas de plus beau cadeau que ses petites filles retrouvent leur milieu familial et un bel équilibre. L'adaptation serait également simplifiée par la magie de ces festivités. Repas et retrouvailles familiaux se feraient en toute simplicité. C'est la raison de l'envoi de ma décision, appuyée par un rapport établi par Monsieur Kinet. Je précise également que tous les juges de paix, jusqu'à ce jour, se sont refusés d'entendre les deux fillettes et n'ont pas donné de suite favorable aux diverses requêtes de ce père, pourtant capable et sensible à la vie".

Le président le remercie. Il demande à Monsieur Kinet, pourquoi il aimerait s'impliquer dans l'éducation de ses filles après un tel traumatisme. Ce papa lui mentionne que le fait de les faire changer de région, les aiderait à se rebâtir. Il est d'ailleurs un peu surpris par cette question, car il a établi un rapport qui répond précisément à cette question. Il répète :

"Après le meurtre de Jessica, mes deux petites sont heureuses, lorsqu'on se retrouve, ensemble, en France ou ailleurs. Être réuni est un motif de satisfactions entre nous. Ma maison est accueillante, elle est bien située. Mes filles profitent des jeux la bordant et surtout elles y trouvent une stabilité perdue, depuis le meurtre. Il y a plus de deux ans et cela fait du bien de les voir ainsi, loin de ce drame. Elles sont malheureuses dans leur foyer.

Je ressens également qu'elles ont été admirables durant ces longs mois. Même si chaque placement d'enfants est un déchirement tragique entre les parents et ses propres enfants, je pars de l'idée que la première année de placement était dans la logique des choses, la seconde leur a permis de se serrer les coudes entre elles, car plusieurs de leurs camarades ne sont pas aussi bien éduqués que mes filles.

L'amour qu'à un père pour ses enfants n'a aucune comparaison avec l'amour discret qu'un éducateur peut leur donner. Un placement ne remplacera jamais l'encadrement familial d'un père ou d'une mère".

Le président le remercie de ces explications et invite l'huissier de son tribunal à faire entrer le témoin, soit le psychologue qui suit les deux filles. L'huissier l'installe au centre de cette petite salle. Le président l'informe que Monsieur Kinet, papa de Ludmilla et d'Erika, souhaite obtenir l'autorité parentale et le droit de garde sur ses deux filles. Cette démarche est appuyée par le service des droits de l'enfant qui trouve normal que cette fratrie puisse vivre ensemble. Étant donné le refus de la justice de paix, le président du tribunal pénal m'a fait parvenir le constat de la protection de l'enfance. Le père m'a fait suivre un document relatant le déroulement de tous les faits depuis le divorce sous forme de scénario, afin de compléter les écrits de la protection de la jeunesse.

Le président continue à lui exposer les faits :

"Selon les termes cités à plusieurs reprises dans les courriers reçus, Monsieur Kinet et Monsieur Pannatier confirment la même conclusion à plusieurs reprises et ce, sans se concerter. Malgré un traumatisme important, le placement de Ludmilla et d'Erika n'a plus de logique, au-delà de douze mois, après l'assassinat de Jessica. Ils ne comprennent plus pourquoi, on sépare une fratrie de sang".

Le juge continue sa formulation au psy, en lui indiquant que les mots amour, relation père-filles, reviennent souvent. Il énonce le fait qu'un papa donne à ses propres enfants, plus d'amour qu'un éducateur, même spécialisé. Il note aussi que ce paternel aime les voir joyeuses lorsqu'elles sont auprès de lui, tous les week-ends et toutes les vacances scolaires. Monsieur Kinet a précisé qu'il n'a jamais manqué une visite, un week-end, ni les vacances scolaires, durant cette trop longue période.

Le président conclut :

"Durant toutes les périodes mentionnées par le père, les deux filles vivent en France. Lors de ces cycles, elles semblent oublier le drame qui s'est joué ici, en Suisse. Le fait, qu'elles se retrouvent en famille, atténue leurs douleurs. Un changement de lieu de vie paraît bénéfique dans le comportement de ses enfants. Le père signale que mis à part le responsable des dossiers des petites, personne n'est venu visiter sa maison.

Que pensez-vous de cet énoncé ?"

D'entrée de cause, le psy souligne que les deux fillettes sont très troublées, par la mort de leur sœur aînée. Il énoncera :

"Pour vivre normalement, il ne leur suffit pas d'avoir un foyer fortuné, mais un suivi très sérieux. Elles ont besoin de comprendre le mot : mort. Qu'est-ce que c'est qu'un décès et ses conséquences. Il faut arriver à leur faire admettre qu'elles ne reverront pas l'être disparu. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de leur propre sœur Jessica.

Il ne faut pas oublier qu'elles ont dû vivre au côté d'un cadavre. Aujourd'hui encore, elles ne l'admettent pas. Ces petites filles ont souffert de malnutrition, je me dois de leur expliquer que cette épreuve est immorale à leur âge. Avant d'envisager un changement de pays, en qualité de professionnel, je connais l'âme humaine et j'ai une évolution dans mon mode de fonctionnement. Je ne l'ai pas fini. J'aimerais le mener jusqu'à son terme. La réussite de ce processus ne peut pas être atteint si le père ne joue pas ou plus le jeu".

Du coup, le président se tourne vers Monsieur Kinet et lui demande s'il a compris. Le père ému par la violence des mots qu'il a reçus de ce psychologue, finit en répondant timidement :

"Oui".

Le président demande aux parties s'ils ont des questions à formuler, à l'analyste familial. De suite, le papa lève la main. Le président l'invite à poser sa revendication. Il questionne intelligemment ce psy, en lui demandant des précisions sur son rapport ; sur le fait qu'il porte un jugement dur, alors qu'il n'est jamais venu en France, voir comment ses filles se comportent et si l'argent est omniprésent. Il rajoute que l'attitude et les mots prononcés sont à ses yeux complètement aberrants. Sans attendre, le président lui coupe la parole, il élève la voix en insistant que si son ordonnance allait dans le sens du psychologue et que ce père arrêterait de se plier au suivi de ses deux filles, il pourrait être amené à lui supprimer son droit de visite.

Monsieur Kinet comprend que ce président véreux peut l'empêcher de voir Ludmilla et Erika. Philippe devient blanc et se tait. Le président voyant ses souffrances, lui demande de se retirer quelques instants, en attendant dans les pas perdus. Il doit s'entretenir avec ce spécialiste. Le père quitte la salle, dépité, la tête basse, les yeux rougis, alors que Sandra reste bien évidemment dans le public. À l'intérieur, le président demande la durée du traitement. Ce dernier répond sans hésitation :

" Il faut compter soixante mois, pour des enfants, à qui je dois effacer de la première mémoire, un assassinat, des violences physiques, la vie dans une chambre en présence de leur sœur morte, le désenvoûtement et leur malnutrition. Soixante mois, c'est peut-être suffisant".

Puis, il invite le responsable de la protection de l'enfance à se déterminer. Celui-ci, garde sa ligne de conduite envers cette famille et recommande au président de leur permettre de vivre ensemble. Il trouve que ses filles ont assez souffert de l'éloignement patriarcal. D'être dans un environnement connu, plus intime qu'en foyer, ne leur sera que profitable. Le psychologue n'en revient pas. Il reprend la parole et ne voit pas d'un bon œil, les mots prononcés par le responsable des dossiers des fillettes. Les traits de son visage se sont fermés, il est en colère. Ils travaillent pour la même entité : l'État et ils devraient être unis.

À ses yeux, le père vit seul, il n'a pas refait sa vie, travaille à cent pour cent et que le temps passé aux côtés de ses enfants, serait compté. Il ne tolère pas qu'un haut placé du service de l'enfance, contourne ses convictions, qu'il ait une différence de point de vue fondamentalement opposée. Du coup, il démonte son collègue et motive ses propos, en argumentant sur les périodes de vacances :
"Monsieur le Président, c'est facile de vivre que les bons moments auprès de ses enfants. Tous les parents veulent s'occuper d'eux en vacances, en week-ends.

Cependant, lorsqu'on doit remettre en interne de l'ordre au sein d'une fratrie, on se tourne vers des spécialistes. Sans s'occuper des devoirs, sans s'imprégner des difficultés relationnelles et multiculturelles connues à l'école, c'est facile d'organiser tous les congés sans aucune obligation scolaire".

Ce personnage paraît être dans la frustration, car il ose encore préciser :

"C'est facile d'acheter le sourire de ses enfants avec beaucoup d'argent, en offrant des séjours incessants à l'étranger. L'argent ne fait pas le bonheur, ne remplace pas le travail social lié à la maltraitance. Qui doit mettre ces deux petites sur le chemin de la vérité ?"

À son tour, le responsable des petites est abasourdi. Tous les rapports mentionnent que Monsieur Kinet est un père brillant, qui suit ses filles attentivement à l'école, qui contrôle les notes, mais que veut-il de plus. C'est incroyable, ce qui se trame dans ce tribunal. Il est évident que Sandra, entend des propos, qui, malgré le fait qu'elle n'a rien à voir dans l'implication familiale de son patron, lui font monter la colère. Monsieur Pannatier a un sursaut d'orgueil en demandant au psychologue, comment se fait-il qu'il parle ainsi sans avoir pris un peu de temps pour se rendre en France, pour analyser les conditions d'existence, ni même prendre l'avis des deux jumelles, ce dont la loi l'y autorise. C'est à ses yeux, une faute grave professionnellement, parlant...

Le président intervient, en leur demandant de ne pas polémiquer. À l'écoute des parties, sa décision est prise et prie son greffier d'inviter le père, à reprendre sa place. Pas courant de voir dans un tribunal, le fonctionnaire chargé du secrétariat s'en aller chercher une partie prenante au procès. Philippe revient.

Le président libère le psy de son fauteuil de témoin. Ce bonhomme, vide de bons sens, cynique, s'en va sans le moindre geste en faveur des deux hommes qui veulent le retour de l'autorité parentale en faveur du papa, ni du président. Ce dernier prend la parole :

"Monsieur Kinet, en vertu de tout ce que j'ai entendu et le fait que vous n'avez pas refait votre vie, que vous travaillez à cent pour cent, j'ai pris une décision difficile. Si je ne me trompe pas, vos enfants sont en âge scolaire, elles demandent énormément de temps. En raison principalement du suivi psychologique, pour l'heure, je décide de prolonger la mesure de placement".

Le patron d'ExChamp n'en revient pas. Il prend sa tête entre ses deux mains, la secoue. Puis, il crie :

"Non, non, non, non"

Le président, le voyant dépité, ajoute ou plutôt corrige ses conclusions. Cependant, cela n'arrange pas le sentiment de l'injustice ressentie par ce père, envers ce moraliste. D'ailleurs le juge, d'une voix hautaine et sans éthique morale, porte à sa connaissance :

"En raison de la gravité de l'épreuve que votre famille a traversée, que nous nous trouvons à dix mois de la rentrée scolaire, que la mort de Jessica est encore dans votre mémoire ; je rends une ordonnance complémentaire. Celle-ci me permettra de me déterminer d'une manière totalement adéquate, en désignant une personne neutre afin d'établir, une expertise.

Celle-ci portera sur le comportement de Ludmilla et d'Erika. Cette évaluation devra m'être remise avant le premier avril de l'an prochain".

Il invite le père, à reprendre sa vie normale, de grandir par son épreuve, tout en lui précisant que l'enquêteur aura l'obligation de vérifier ses conditions d'existence en France. Il insiste, en précisant que la cause finale sera instaurée avant la reprise de l'école qui suit les grandes vacances d'été. Le premier septembre de l'an prochain, ses filles referont une année supplémentaire en Suisse, où elles débiteront dans un tout nouvel horizon dans votre pays. Ce papa se lève et dit à haute et intelligible voix : *"Je ne comprends pas la justice Suisse"*.

Le président l'entend, lui ordonne de s'asseoir et de rester calme. Cet homme est capable de modifier une nouvelle fois sa décision. Philippe comprend au travers de ces mots qu'il peut lui supprimer son droit de voir ses gamines. Il se calme. L'homme de loi dicte à son secrétaire, son arrêté. Le papa retient que l'expertise sera confiée à un homme attaché au service régional qui gère les mauvais traitements familiaux, cet office dépend des conseillers cantonaux. C'est une section administrative qui n'est pas attachée à celle de la protection de l'enfance, précaution prise par le juge, afin d'éviter toute collusion et recours immédiat, par l'une ou l'autre des parties. La solution finale, suite à ce rapport pointilleux, sera communiquée par écrit, sans nouvelle audience.

Le plus dur reste à venir, car la dictée précise que...

Durant l'enquête, le père n'aura pas de droit de visite, ni celui de communiquer avec ses enfants. Cette condition prendra fin après le passage de l'expert en France, mis à part pour les vacances des fêtes de fin d'année. Vu l'urgence, le document dicté mentionne le début de l'expertise, au premier novembre prochain. Le président demande au père de signer cet ordre, puis en fait de même avec le juriste. Il les informe qu'une copie, complétée par le cachet du tribunal, leur sera remise à la suite de cette audience, par son huissier, dans les couloirs du tribunal. Le supérieur remercie les parties et lève l'audience. Monsieur Kinet quitte cette salle sans rien dire, même pas un au-revoir. Il est en larmes, suivi de l'homme qui a tout fait pour l'aider. Sandra les rejoint.

On remarque que même le responsable de l'enfance battue, n'arrive pas à cacher ses émotions. Sans être de la famille, il montre son indignation, à la décision du parquet de son pays. Les deux hommes attendent leur copie. Le responsable de la jeunesse parle avec Sandra, pendant que son directeur s'en est allé, aux toilettes, se passer la tête sous l'eau. Le juriste montre toute sa désapprobation et mentionne qu'il aurait préféré une levée de placement, plutôt qu'une nouvelle expertise. Cependant, son bavardage avec Sandra montre une passion pour l'équilibre des petites. On entend qu'il aimerait s'investir davantage, mais en faisant quoi ?

Impossible de lire sur ses lèvres, tout ce qu'il confie à la belle Sandra. Philippe revient dégoûté, en vacillant. Le responsable de l'enfance battue parle quelques minutes de ce président qui le prive de vivre avec ses enfants. Après avoir reçu le sésame à contrecœur, les trois personnages présents en audience quittent le tribunal. Tout est joué, pour les trois mois à venir. Le fonctionnaire ne sait plus que dire, tant ses convictions et son attachement envers la famille franco-suisse sont présents en lui. Il est pour un retour des jumelles à Lyon, mais que faut-il faire pour y arriver. Cette question, lui trotte dans la tête. Il a réfléchi à une solution, mais pour l'heure, ils se serrent la main et filent chacun de leur côté. Sandra descend les marches, pas-à-pas, pour arriver sur une belle esplanade. Philippe ne l'attend pas. Cet endroit est devenu bien morbide pour ce patron. Sa secrétaire s'approche de son boss qui ne lui dit pas un seul mot. Elle voudrait lui donner les détails du dialogue qui se sont déroulés durant son exclusion de l'audience ou ceux du fonctionnaire, lorsqu'ils attendaient leurs copies, mais rien ne le fait réagir...

Quelques instants plus tard, ils s'installent sur la terrasse d'un café. Monsieur Kinet n'arrive pas à se calmer. Il est d'une froideur envers Sandra qui tente pourtant de le rassurer. Pire il a une réaction violente envers elle, il lui reproche sa tenue trop sexy, inappropriée pour une audience au tribunal, que les valeurs du président étaient au-dessus de la ceinture.

Il enchaîne sur sa présence, en lui faisant comprendre qu'elle n'est venue que pour draguer le jeune juriste. Elle a bien compris que c'est une réaction qu'elle qualifie de normale après ce qu'il a dû entendre. Après avoir retrouvé un calme apparent, ils marchent, tous deux, au bord du lac. Sandra le suit à quelques mètres. Son patron fait mine de ne pas être en sa compagnie. Ils arrivent devant l'hôtel qui abrite ce père effondré. Arrivée à la réception, Sandra se réserve une chambre. Philippe ne l'attend pas. Il file pleurer, hurler dans sa chambre. Le chef d'étage qui entend l'état de cet homme tente de l'appeler, mais il ne répond pas. La chambre de Sandra est à trois portes sur le même palier que son patron, mais sur l'autre versant. Elle entend également ses cris. Elle frappe à sa porte, mais rien n'y fait. Elle attend une heure avant d'aller, une nouvelle fois, toquer à sa porte. Il lui ouvre et elle l'invite, sans lui laisser le temps d'ouvrir la bouche, à partager le repas du soir. Il accepte. Durant ce moment d'échange, ils décideront d'aller chercher les filles à l'institution, demain et passeront le week-end ensemble. Cette solution permettra à ce papa de leur annoncer tout ce qui les attend.

Vendredi, cette journée ressemble à la morosité de la veille, Philippe la passe entre une chaise de bar et sa chambre. Le patron d'Exchamp a toujours une attitude d'ignorance envers sa secrétaire. En soirée, ils seront tout-de-même, les deux au foyer, pour emmener les petites. C'est une nouvelle fois avec beaucoup de larmes que les explications s'achèvent, dans une incompréhension totale.

Philippe va parler avec le directeur. Il l'avertit de cette nouvelle évaluation. Il se doit de l'en informer, vu qu'il ne pourra pas prendre ses jumelles tous les week-ends, à partir du premier novembre. Ce père se veut rassurant, car tout devrait rentrer dans l'ordre après le passage du professionnel en France. Il paraît heureux de lui dire que c'est une obligation, décidée par les pouvoirs judiciaires. Le directeur comprend. Une comparaison des lieux de vie devra porter une vraie valeur de jugement entre une institution et une villa familiale. Le directeur rassure ce papa aux aguets. Il explique à Monsieur Kinet que lui aussi ne comprend pas l'attitude des autorités helvétiques qui lui refusent un retour de ses filles à son domicile. Pour cet homme, il est persuadé qu'il s'agirait de la meilleure thérapie.

Quelques instants plus tard, Philippe, accompagné de sa secrétaire et de ses deux enfants, s'en vont pour ce nouveau week-end. Impossible de se lâcher, impossible de rire, voire même de sourire, la tristesse prédomine. Ils ont visité une partie des Alpes, en prenant le train à crémaillère le plus raide du monde, qui transporte les passagers d'Alpnachstad jusqu'au sommet du Pilatus. Tout ce week-end s'est déroulé entre hôtels et activités en pleine nature. Dimanche soir, après un souper pris en plaine, les gamines ont rassemblé leurs affaires et sont prêtes pour leur retour au foyer. Il doit les déposer à l'institution avant vingt heures.

La nuit est tombée et dans un silence de cathédrale, les filles regardent la porte d'entrée de leur maison éducative qui leur paraît comme celle d'une prison. Le silence monte. Puis, Ludmilla et Erika serrent leur papa très fort. Même dans l'adversité, il se doit de leur montrer l'exemple, en lâchant :

"On va gagner, je vous le promets, on va gagner".

La séparation est très douloureuse. Elles espéraient rentrer avec leur père en France, mais pour l'heure, il faut se dire au-revoir. Une à une, elles se font cocoler par un papa qui n'arrive pas retenir son chagrin. Dans ses bras, les deux petites craquent également. Sandra toujours présente, leur donne un petit bisou. Les petites rentrent dans leur pseudo-maison, en agitant continuellement leurs mains, avant que la lourde porte d'entrée se referme sur elles. Monsieur Kinet doit se résoudre à rentrer avec sa secrétaire sur Lyon. Tout en roulant, il fait le point de la situation. C'est à ce moment qu'il comprend qu'il ne dépassera pas le délai du premier septembre de l'an prochain. Ses filles seront avec lui, coûte que coûte, à la prochaine rentrée scolaire. Cela fera plus de trente mois de placement et dans sa tête, c'est clair, il ne peut pas accepter des mois supplémentaires.

Nous nous retrouvons à Lyon, lundi matin, dans le bureau de Philippe. À peine a-t-il repris son travail qu'il reçoit une lettre recommandée. Rien de bien nouveau, cette correspondance précise le début de cette expertise.

Deux grandes lignes en ressortent, soit qu'il ne verra pas ses filles, durant les week-ends et d'autre part, qu'il n'aura même pas le droit de communiquer avec elles, avant la visite de celui qui a la clef pour redonner des couleurs de vie commune à sa fratrie. Il est fou de rage en lisant les mots du président qui précisent les modalités pour les vacances de Noël, avec une possibilité de prise en charge, même si l'expertise n'est pas achevée. Cette phrase est suivie d'un texte couperet : Pour autant que l'expert et la direction du foyer prouvent à qui de droit, que le père n'a eu aucun contact avec Ludmilla et Erika, durant l'évaluation. Le patron crie :

"Prouver que je n'ai pas appelé Kika et Lulu, c'est quoi, cette justice suisse. Il se croit tout permis cet imbécile de président, je ne vais pas mettre en péril la possibilité d'être avec mes filles. Sans oublier que mon droit de les prendre pour les vacances de Noël était prévu. Je devais entamer avec le directeur du foyer, une discussion sur les clauses du jugement, le cas échéant lui en donner une copie. J'ai tout fait, selon ses propres mots. J'ai de la peine avec ce gaillard, ce n'est pas un bon juge".

Le temps passe assez vite et nous nous retrouvons au début du mois de novembre. L'expertise est en place comme prévu. Le père n'appellera jamais ses filles. Au début du mois suivant, c'est le directeur de l'établissement qui le sollicite, pour confirmer les conditions, des horaires des petites, pour les vacances de Noël.

Là, il retrouve son sourire, car de revoir ses deux puces pour deux semaines de vacances, c'est une aubaine. C'est la fête dans son cœur et ça change son humeur, même s'il ne peut pas leurs parler à cet instant. Sandra remarque sa jovialité soudaine ; elle en sourit.

Le vingt-trois décembre, Monsieur Kinet fait un aller-retour entre la Suisse et la France pour aller chercher ses filles. Il est heureux. Dire que ce trajet, il le fait depuis son divorce, plus précisément depuis l'achat de sa villa lyonnaise. Ce qui a changé depuis le décès de Jess, durant les heures de conduite, il pense comment obtenir son droit de gardien, c'est tout. À son retour sur Lyon, les filles sont comblées. Elles aiment retrouver leur petit coin personnel et leurs jouets. Elles s'y sentent bien. Mais... il y a une intrigue, la chambre de Jessica est restée telle quelle. Personne n'y est entrée, personne n'a touché un objet depuis son départ. Elle est figée à sa dernière apparition vivante. Au début de l'après-midi du vingt-quatre décembre, on sonne à la porte de la villa française...

Aïe ! Le délégué aux mauvais traitements est en France. Présent, le père ouvre la porte. Il est surpris de voir cet inspecteur qui vient examiner ses conditions d'existence, la veille de Noël. Voir le comportement de ses enfants ne devrait être que bénéfique, mais la luxure de Noël, est-ce un avantage ? Malheureusement, on ne connaît pas ce que le chargé de mission cherche par son passage en période de fêtes et c'est ce qui inquiète Philippe.

Notre famille est nerveuse, car la fête de Noël lui demande quelques préparatifs, mais le papa est obligé de laisser paraître de l'empathie, afin de ne pas mettre en péril sa requête. Tout se passe plutôt bien, jusqu'au fait que l'inspecteur sorte son calepin. Il note que la porte de la chambre de Jess, désignée par la petite Erika, est restée close depuis son décès. On peut remarquer que l'expert ne voit pas ça d'un bon œil. Il est vrai, que vivre avec le souvenir des morts, n'est pas une thérapie appréciée par les psychiatres, surtout que cette chambre est restée intacte depuis plus de trente mois. Cependant, on peut comprendre la souffrance du père. En voyant la scène, il s'invite auprès du vérificateur. Il lui fait savoir que vivant seul, il n'a pas eu la force de vider la pièce de sa fille disparue. Comme, il espère le retour de ses deux cadettes, sa demeure reprendrait vie et il la transformerait en salle de jeu, à convenance des deux petites. Toutefois, il n'a pas parlé à ses cadettes afin d'y installer soit une table de billard, soit une table de ping-pong. Ce choix leur appartiendra. Il se montre très persuasif, mais l'homme reste de marbre. Pour lui, cette situation n'est pas saine. Malgré des circonstances exceptionnelles, Philippe sait qu'il n'a pas agi de la meilleure des manières, mais personne ne peut se mettre à sa place.

Le délégué repartira en Suisse sans dire un seul mot, sans laisser une seule petite lueur d'espoir à ce petit monde. Du coup, Monsieur Kinet reprend son habitude, en faisant l'inventaire des points positifs et négatifs.

Il les couche sur une feuille de papier. On peut constater que ce papa note l'un de ses traits de caractère négatif, sa maniaquerie de la propreté. Il faut savoir qu'il empêche ses filles de se rouler dans l'herbe, de marcher sur la terre mouillée, de se balancer trop fort. En ce qui concerne les chambres de Kika et Lulu, elles sont adaptées et bien mieux structurées pour des petites que celles qu'elles occupent à la pension, ça, c'est du positif. Le fait d'avoir gardé la chambre de Jessica, est-ce que ce point restera négatif aux yeux de cet enquêteur ?

Pas prêt aux concessions, de rage, Philippe déchire sa feuille. Il comprend qu'il ne doit pas faire de projection. La vie devrait lui montrer la logique, suite à l'incarcération de la maman et la destitution de ses droits. La villa est bien située, elle est accueillante, avec une piscine et un jacuzzi. Ce dernier est abrité par un toit de kiosque qui le protège des grosses intempéries. Bref, toute la propriété est idyllique pour une vie harmonieuse de ses habitants ; ce n'est pas le monde de ce psychanalyste qui devrait le démentir. L'espace d'un instant, ce père décroche un air satisfait. Il pense qu'un être humain, normalement constitué, aura vu les sourires de ces deux cadettes et ça, c'est capital pour la suite du suivi de son dossier. Comme l'enquêteur est venu la veille de Noël, Philippe est obligé de s'absenter durant le même après-midi, pour faire les commissions. Les fêtes de fin d'année se passent dans les pures traditions familiales.

Il est évident que ce papa, qui n'a pas besoin de compter sa fortune, fait des cadeaux démesurés à ses princesses. Au cœur de la maison, l'arbre de Noël, magnifiquement garni par des boules et des objets d'art, dont le thème cette année est le bleu, s'élève au milieu de la pièce de séjour. Au pied du sapin, vous n'osez pas imaginer le nombre de cadeaux posés, des jouets bien évidemment assortis à des tablettes informatiques et de nombreux vêtements. Toutes ces étrennes, emballées avec grand soin et assorties, à la couleur des guirlandes du sapin, toujours en bleu, sont toutes plus belles les unes que les autres. Kika et Lulu sont bien sûres aux anges. Elles savent au fond d'elles-mêmes qu'au plus tard, dès le mois de juillet prochain, elles vivront avec leur père. Les repas festifs succèdent à d'autres repas. C'est le moment de croiser les chemins des oncles et des tantes qui habitent aux quatre coins de la France. Les filles jouent avec leurs nouveaux jeux tactiles. Heureusement que l'inspecteur aura passé la veille des festivités, ainsi, il n'aura pas vu la durée que les jumelles ont passée sur leurs joujoux. Même si à table, elles se montrent tranquilles, même si on voit que leur papa aime les éduquer avec une tenue digne de son rang, on ne peut pas laisser jouer des enfants plus de quatre heures sur des outils informatiques. Mais...

Comme tout à une fin, elles savent que suite à la visite de l'expert, elles pourront revoir leur papa, chaque week-end. Les fêtes sont à peine terminées, que les petites doivent retourner en Suisse.

Pour elles, cette nouvelle année doit correspondre au changement. L'aller et retour de Philippe en Suisse, aura été très rapide. Pour ce chef d'entreprise, il est temps de reprendre le chemin du bureau. Même si le chiffre d'affaires est quatre fois supérieur au mois de décembre, que les onze mois qui le précèdent ; il se doit de répondre aux sollicitations de ses clients. Son bureau aura été fermé du 23 décembre au 10 janvier. Durant cette période, Sandra est partie vivre chez sa maman. Elle est heureuse de reprendre son activité.

Les mois se suivent, mais tout est encore long jusqu'au début juillet. Nous allons nous arrêter à fin mars, lorsque l'expertise prend fin. Cette période représente le chemin de croix pour Monsieur Kinet. Il attend la décision du tribunal, suite à l'établissement de ce nouveau rapport, qui tient compte de ses conditions d'existence. La décision doit être imminente. Les fêtes pascales viennent de s'écouler. Nous retrouvons ce papa, en pleine matinée, assis derrière son bureau ; il est occupé à lire un dossier de rentabilité en faveur d'une grande surface située en Ukraine. Cette entité aimerait vendre du champagne français, ce qui représenterait une grande nouveauté pour ce pays. En effet, les commerçants ukrainiens doivent en premier lieu, vendre les produits locaux, tel que la vodka. Cependant, cette entité aimerait acquérir les droits pour une certaine exclusivité française, avec des avantages financiers. Le directeur d'Exchamp effectue les calculs des prix de revient et de transports.

Malgré qu'il soit très occupé à traiter les dossiers de sa société, il appelle sa secrétaire qui vient de recevoir le courrier. Elle arrive en disant :

"Non, Monsieur Kinet".

Vous l'aurez compris, son patron attend la décision du président après l'enquête du réviseur, venu en France pour finaliser son inspection. Depuis le début du mois d'avril, il n'y a pas un jour où ce dernier, oublie de questionner Sandra, afin de savoir si du courrier du tribunal est arrivé. Malheureusement, sa demande aboutit jour après jour à une réponse négative. Comme le temps passe vite, au milieu du mois suivant, notre patron donne l'impression de ne s'occuper que du passage du facteur ; aujourd'hui, il termine ses mots par : *"C'est très long"*.

À sa décharge, il faut dire que nous arrivons au milieu de l'année et aucune décision n'a été prise. Pourtant, c'est à la fin du mois de juin, qu'il doit savoir si ses filles pourront prendre toutes leurs affaires d'une manière définitive, au foyer. Sandra, aujourd'hui rajoute :

"Cela ne fait que deux mois, qu'ils ont clôturé leur enquête, sans que vous connaissiez la date de sa dictée, ni celle du jour de l'envoi au greffe du tribunal".

Enfin...

Monsieur Kinet se rend compte de la chance qu'il a d'avoir une secrétaire dévouée, intelligente qui l'aura accompagné dans tous ses coups durs depuis le décès de sa fille aînée.

Ce qu'il remarque, dans son analyse tardive, c'est qu'il n'a pas été tendre avec elle. Lors du dernier jugement, sur le refus à son autorité parentale, il s'est montré indigne d'un homme de sa classe. Aujourd'hui, ce patron a une attitude étrange. Sandra ne se gêne pas et le lui fait remarquer :
"Vous n'êtes pas bien Monsieur, aujourd'hui, que se passe-t-il ?"

Son boss ne répond pas dans un premier temps. Chacun continue son travail dans son coin. Sandra remet les écouteurs de son dictaphone, tandis que son patron téléphone à deux compagnies de fret aérien afin de clôturer ses démarches de renseignements pour l'Ukraine. Sandra lui amène, après la pause de midi, une soumission d'offres de prix, pour l'Angleterre. Son directeur la remercie de son travail toujours bien fait. Pour la première fois depuis cette audience ; enfin, il réhabilite Sandra et reconnaît d'avoir été méprisant à son égard, en jugeant sa tenue trop sexy. Incroyable, un homme très fier de sa personnalité, regrette. Avec son ex-femme, Philippe dégageait une telle assurance que jamais il ne lui a prononcé un mot d'excuse et là...

Il lui demande de lui pardonner son attitude, en lui confirmant combien sa présence était importante pour l'aider à traverser ces moments pleins de chagrins et de douleurs. Sandra est gênée, elle rougit sans oser prendre la poudre d'escampette.

Une poignée de secondes enfonce un grand silence, personne n'ose continuer, personne ne bouge, même si elle lâchera de nulle part, un petit et presque silencieux :
"Merci".

Nouveau silence et comme, aucun mot sort de la bouche de Philippe, elle regagne sa place. Elle lui fait comprendre qu'elle doit préparer des commandes pour son frère. En la fixant d'un regard sévère, il lui dit sèchement, presque impoliment :
"Non".

Sandra ne comprend pas ce changement d'attitude. Ce dernier est un subtil comédien. Son « non » est sec, surprenant. Puis, en jouant avec les secondes, il lui envoie des mots bien choisis, avec sa voix douce, lui faisant comprendre qu'il ne sait pas comment la remercier. Il parle de gratifications pour couvrir tout son travail pendant ses nombreuses absences.

On comprend qu'il souhaiterait aussi l'honorer d'avoir subi les événements indirectement depuis le décès de la petite, voire de lui exprimer sa gratitude, devant sa grande compréhension lorsqu'il lui demande des services qui n'ont rien à voir avec son travail de secrétariat. Bref, il aimerait la gratifier, pour tout ce qu'elle fait dans l'ombre, des tâches qui sont parfois plus proches d'un emploi d'apprenti que celui de secrétaire, mais...

Ce patron, à la stupeur générale, l'invite au restaurant pour partager le repas du soir. Sandra cache son contentement. Elle joue son rôle à fond, en montrant sa surprise et quelque peu son affolement. Au fond de sa pensée, elle espérait ce moment depuis bien trop longtemps. Il est évident qu'elle accepte, en jouant une belle comédie...

"Mais Monsieur Kinet, c'est normal, nous sommes les deux pour faire fonctionner ce bureau".

Bref, son directeur lui propose un départ, vers dix-huit heures trente, directement du bureau. Sandra, en laissant planer le doute, accepte. Si l'on peut être étonné, en lisant la réponse de Sandra, c'est que la gent féminine, lorsqu'elle sort pour partager un dîner, une soirée, a toujours besoin de se changer, de se refaire une beauté et là non, tout est ok pour elle.

Étrange son comportement...

Ô, j'ai omis de vous dire que Sandra est toujours habillée d'une façon plaisante, élégante, avec beaucoup de finesse. Normalement, car ce jour, elle est vêtue en vraie secrétaire, pull-over blanc et pantalon noir, long. Ce vêtement est proche du smoking, très large sur le coup de pied, mais pas trop sexy. Quel gâchis pour le séduire ce soir, alors qu'elle était vêtue d'une superbe mini-jupe, lors de la dernière audience civile. L'heure file et nous arrivons tranquillement au moment où les deux employés d'Exchamp s'octroient une première sortie de boîte.

Le patron range son bureau, comme tous les soirs, tandis que Sandra est dans les toilettes. Il appelle sa secrétaire, qui, au travers de la porte, lance un petit :
"J'arrive".

Sur le bureau du patron d'Exchamp, on remarque la photo de ses trois filles, en évidence. Cette image est placée à côté d'une horloge particulière, qui fonctionne avec deux énormes boules qui parcourent un circuit avant de faire avancer la grande aiguille d'une minute. C'est très beau, mais très spécifique. Notre directeur doit être un peu nostalgique, car on y trouve également une plume. Une de ces plumes que l'on doit tremper le bec dans un encrier. Il y a aussi un frottoir-buvard en demi-cercle. Alors que Philippe attend sa secrétaire, elle sort des toilettes...

Quelle élégance, elle est fraîchement et délicatement remaquillée. La coquine, elle a changé sa tenue. Vêtue de bas de soie, mini-jupe noire, quant à son pull-over, elle porte celui qui l'a accompagnée durant sa journée. Son patron est surpris et lui demande comment elle a fait, car à aucun moment, elle est rentrée chez elle pour y chercher des habits. Celle-ci est obligée de lui avouer qu'elle espérait un jour, une telle invitation. Dans son casier, elle y laissait toujours une tenue qui correspondait à un habillement de soirée. Ses chaussures étaient toujours en corrélation avec les deux allures, au cas où. Monsieur Kinet reste émerveillé et bouche bée. Pour lui, la féminité restera un mystère.

Par contre, une nouvelle fois, sa secrétaire tente de se montrer bienveillante, tactile, quelque peu entreprenante, mais son attitude le laisse de marbre. Du coup, ils descendent au parking sous-terrain et prennent la voiture du boss. Philippe ne lésine pas sur les moyens. En effet, depuis que sa fortune est revenue à un niveau élevé, il s'est offert une superbe Lamborghini jaune. Ils démarrent du garage de son entreprise sans empressement en direction d'un coin retiré qui surplombe la ville de Lyon.

Huitième Chapitre

La Sortie de Boîte

On retrouve les collaborateurs du champagne dans un endroit idyllique. À côté du restaurant, on y voit un petit étang, un parc à biches et un enclos didactique. Cet emplacement est agréable, en sus il est facile de parquer son auto. Sandra est agréablement surprise. À l'intérieur de cet établissement, ils sont pris en charge par le maître d'hôtel. Elle remarque que ce dernier, salue son directeur par son nom et prénom. Philippe est dans un endroit connu. Poliment, il invite Sandra, à retirer son manteau. À peine, sont-ils installés, qu'il informe sa secrétaire que c'est ici qu'elle lui réserve des tables, lorsqu'il reçoit ses clients. Elle n'est pas surprise, tant l'endroit dégage une chaleur, un charme qui plaît à l'œil. Dès qu'on arrive dans ce petit château, on ne peut qu'être séduit par les beautés du lieu. Elle fait savoir à son directeur que l'endroit est tout à fait adapté à signer des contrats. Une musique douce instaure un calme entre les personnes présentes, qui sont séparées, par de petits murets garnis de plantes vertes.

Ce soir, il met en avant, le fait qu'il est papa, car il lui parle de tous les événements partagés ces deux ans et demi, comme si elle ne les connaissait pas. Sandra est patiente, elle écoute. Un peu plus tard, il élabore une stratégie pour son futur en compagnie de ses enfants. À ce stade de notre histoire, on sait que ce père est blessé, qu'il aime ses filles et il ne voit pas comment la justice suisse pourrait lui refuser ses droits parentaux, après cette dernière enquête. Sandra lui fait comprendre que la justice va baser sa théorie sur le bien-être de ses enfants.

Ô mon Dieu, son boss insiste et n'arrive pas à changer le sujet de sa discussion. Il continue son monologue sur les mots prononcés par l'inspecteur qui l'ennuient ; il s'agit de ceux qui concernent la chambre de sa fille Jessica. Sandra a un frisson qui l'envahit. Elle n'a pas sa langue dans sa poche. Lorsqu'elle apprend que cette chambre est intacte depuis que son aînée a rejoint ses anges. Sa secrétaire se permet de lui dire que cette situation n'est pas normale. Du coup, habilement, il détourne la conversation en revenant sur la garde d'Erika et Ludmilla. Lors de ce tête-à-tête, on peut comprendre que les deux protagonistes sont souvent d'accord, notamment sur le fait que ses petites filles vivront sous son toit.

Elle lui expose des motifs très intéressants. Par exemple, le fait que les enfants devront avoir la possibilité de rendre visite à leur mère en prison. Lors de ce repas, on apprend que Sandra a connu une famille qui se déchirait tellement que pendant le divorce de ses parents, la justice l'a placée avec ses frères en institution. Cette méthode a calmé tout ce petit monde, qui a trouvé devant le juge, la solution, en établissant un programme des gardes. Ils ont demandé à la justice de valider ce document renouvelable d'année en année. Elle précise que tous les enfants ont des droits et celui de vivre le plus normalement possible est fondamental. Elle en connaît un chapitre sur les mêmes placés. Elle continue, en faisant prendre conscience à son directeur qu'un foyer est un endroit neutre et plus calme lorsqu'un divorce se transforme en combat de bas étage.

Par contre, une maison de placement temporaire ne remplacera jamais l'amour familial. Pour elle, il lui était difficile de trouver son équilibre d'enfant. On dirait en écoutant Sandra que celle-ci a peaufiné ses connaissances, en lisant des livres qui traitent le sujet et pourtant elle ne parle que de son expérience personnelle. Elle dira encore que les enfants, vivant en foyer, recherchent un lien auprès des éducateurs. Philippe réagit, suite à cette réplique.

"Mais, dira-t-il, mes filles m'ont dans leur cœur et aucun expert, psychologue ou délégué ne peut faire abstraction de cette vérité".

La discussion se poursuit sans répit. Tous deux font et refont cette expertise. Monsieur Kinet est impatient de recevoir la décision du tribunal qu'il présume, sera positive. Sandra est persuadée qu'elle le sera et tente de le convaincre. Le débat s'acharne, mais l'heure avance, elle avance très vite jusqu'à que....

C'est le maître d'hôtel qui leur fait remarquer qu'il est bientôt une heure du matin et que s'ils veulent prolonger leur entretien, l'établissement est obligé de demander une prolongation d'une heure ou davantage à la police pour rester ouvert dans la légalité. Par les mots du majordome, on comprend que le directeur d'Exchamp est un excellent client et ce dernier n'ose pas lui signifier la fermeture de l'établissement.

Leur serviteur a trouvé un subterfuge intelligent pour leur présenter les bases légales qui régissent les lieux publics sur les heures de fermeture. Monsieur Kinet est tout surpris et s'excuse en disant :

"Non, mon brave, je ne me suis pas rendu compte de l'heure, j'en suis désolé. On va y aller ; demain, tout comme vous, nous travaillons, pardon d'avoir été aussi long".

Le maître de rang le remercie de ses visites fréquentes et s'empresse de lui rappeler qu'il ne les chasse pas. Le patron d'Exchamp sort sa carte de crédit et de suite, le maître d'hôtel s'en va préparer la note. Après les politesses d'usage, les deux quinquagénaires quittent l'établissement. Ce n'est que quelques minutes plus tard que la voiture de sport arrive devant l'habitation de Sandra. Elle veut en descendre, mais très vite Philippe quitte sa place et galamment, lui ouvre la portière. Sandra est gênée, elle ne sait pas quoi faire. Elle part dans une tentative qui pourrait lui coûter sa place, ne sachant que dire, elle lance :

"Vous voulez prendre un dernier café".

L'administrateur lui rappelle que demain, le travail les attend et il a la délicatesse de lui proposer de prendre ses fonctions à dix heures, vue l'heure tardive qu'il a négligée ce soir. Elle répondra :

"Mais" c'était bien sympathique et j'aurais pu refuser votre invitation, Monsieur le directeur".

Sa secrétaire est empruntée, elle se pose la question, dois-je lui tendre la main, lui faire la bise, ou...

Philippe, en lui disant : "*À demain*", ne lui laisse pas le choix et la soulage ; il lui fait la bise. Elle le remercie encore une fois, tandis qu'il remonte dans sa voiture et s'en va. Sandra le regarde partir, en lui faisant longuement signe. Mais, tout à coup, les feux rouges placés à l'arrière de sa voiture, coordonnés à l'appui sur la pédale de ses freins, s'allument...

Il fait une marche arrière de près de deux cents mètres. Sandra regarde sa manœuvre, quelque peu stupéfaite. Il arrive à sa hauteur, sort de son auto, la prend dans ses bras et l'embrasse tendrement. Elle veut prendre la parole, mais il lui demande de ne rien dire. Une dizaine de minutes plus tard, il quitte sa secrétaire, sans un mot. Celle-ci ne le montre pas, mais depuis son sprint, à la gare de Lyon, alors que son patron avait oublié les documents, pour son voyage en Allemagne ; elle attendait ce moment avec une certaine appréhension, mais avec beaucoup d'impatience. Elle rentre le cœur en joie dans son logement.

Le lendemain au bureau, Monsieur Kinet y est venu très tôt, ne trouvant pas son sommeil. Entre l'attente de la nouvelle ordonnance de jugement et les sentiments naissants à l'encontre de sa partenaire commerciale, il n'a pas bien dormi. D'ailleurs, il ne sait pas comment il doit agir à l'arrivée de Sandra.

C'est vers neuf heures trente, que la dactylo rejoint son bureau, mais aussi son chef, son patron, mais aussi son amoureux depuis plus de deux ans. Elle s'approche de lui et lui fait un bisou sur la bouche. Philippe est content ainsi. Il lui demande si elle a bien dormi. Elle lui répond qu'il lui a fallu du temps pour trouver le sommeil, mais après s'être calmée, son endormissement était profond. Le cours de la vie reprend avec un changement énorme dans l'attitude du couple secrétaire-patron. Cependant, le papa qu'il est, attend toujours la nouvelle décision et continue chaque matin de lui demander si un courrier est arrivé. La suite de sa vie en devrait en être grandement modifiée.

C'est le troisième jour du mois de juillet que tout bascule. Une semaine avant le début des vacances scolaires, en Suisse. Le sort, des deux cadettes de Philippe Kinet, est jeté par un courrier recommandé du Tribunal Suisse. Sandra doit signer auprès de l'officier des postes, la réception de cette missive, ô combien attendue. Elle arrive dans le bureau de Philippe en tenant le sésame. L'émotion l'envahit, il prend la lettre, déchire l'enveloppe d'une façon désordonnée, puis...

En voyant les larmes de cet homme, on comprend la négation de cette correspondance. Sandra prend Philippe dans ses bras. Elle remarque qu'au bas de cette page unique, en gras, mais en tout petit caractère, que ce dernier à vingt jours pour faire recours contre cette décision stupide.

Elle lance avec force et détermination :

"Bats toi, fais recours, tu n'as que vingt jours, mais fais-le pour elles, tu leur as promis un retour en France".

Philippe ne tient pas en place, mais il se calme. Il comprend les mots de sa secrétaire. Il prend le téléphone et appelle le responsable de la protection de l'enfance. Ses premières phrases lui demandent, s'il a reçu une copie de la nouvelle décision. La position de ce père devient délicate envers ses propres filles ; elles qui lui faisaient confiance. Au bout du fil, l'homme de loi le pousse à prendre un avocat virulent. Philippe lui demande s'il en connaît un. Le juriste, lui fait comprendre qu'il n'a pas le droit de lui transmettre, une telle information, par sa fonction. Son service pourrait le renvoyer. Mais...

Il met sa situation professionnelle en danger, pour lui transmettre l'adresse, le téléphone d'un avocat qui sait plaider, qui sait crier devant une cour et qui pourrait l'aider.

"Foncez, c'est votre avant-dernière chance" dira l'homme des droits aux enfants.

Monsieur Kinet tout en le remerciant, n'écoute pas, il note dans son agenda, le profil de ce défenseur, puis boucle son combiné, en appelant de suite cet homme de loi. Il ne s'aperçoit même pas qu'il n'a pas relevé, pourquoi cet homme, lui a parlé de son avant-dernière chance ?

Neuvième Chapitre

Le Plan Diabolique

On le sait, ce paternel est déterminé, il veut ses filles à ses côtés. En se déplaçant avec son appareil portatif, il écoute la présentation de l'étude par un énoncé vocal enregistré, puis la secrétaire lui répond. Le patron d'Exchamp lui demande de pouvoir parler à maître Roby Romano. Il précise que c'est de la part de Monsieur Pannatier, responsable juridique de la protection de l'enfance qui lui a conseillé cette étude. C'est incroyable, il semble que ce bureau soit déjà au courant, pire que le personnel attendait son appel. Après un bref exposé des faits à ce nouvel homme fort, le papa des deux cadettes, prend des notes sur une feuille de tous les documents qu'il doit lui faxer. Ces pièces seront annexées et détermineront les bases de ce nouveau recours. Ce téléphone lui redonne de l'énergie, car le temps presse. L'avocat va demander des mesures d'urgence, pour permettre d'intervenir avant la reprise des vacances scolaires, fixée le deux septembre. Monsieur Kinet voit que cet homme prend très au sérieux sa requête. À peine la communication interrompue, il donne l'ordre à sa secrétaire d'envoyer par fax, toutes les pièces qu'il va rassembler. Il poursuit en lui dictant une lettre explicative qui accompagnera l'envoi du jour. Mais....

Philippe a fait au plus vite pour répondre aux demandes de son nouvel avocat. Tout à coup, une phrase lui donne à réfléchir. Enfin, il se demande, pourquoi, le juriste de la protection de la jeunesse lui a dit :

"C'est votre avant-dernière chance".

En analysant ces cinq mots, sa grande tristesse prend le dessus et Philippe oublie cette phrase, aussi rapidement qu'elle lui est venue, en tête. Le week-end suivant, on retrouve le jeune couple qui se promène avec les deux petites en bateau sur le lac d'Annecy.

C'est le début des grandes vacances pour Ludmilla et Erika. L'embarcation est à rames et les deux petites veulent essayer de les utiliser. Leur père, vigilant, leur montre comment les manier avec prudence. Elles s'y essayeront à tour de rôle. Ils ont loué cette barque pour une heure. Après quoi, ils dégustent une bonne glace sur la terrasse d'un café.

C'est ce moment que choisit leur père pour porter à la connaissance de ses deux filles, les prises de décision venant de Suisse. Le revoilà, plonger dans son histoire avec une nouvelle promesse envers ses deux petites, mais la réussite... sera-t-elle au bout du tunnel. La question reste posée. Pour Kika et Lulu, cette situation dure depuis bien trop longtemps. Ce qu'elles retiennent, c'est que leur père s'est engagé à respecter la fin de leur prise en charge en institution, soit, à la reprise scolaire de cette année. Aveuglément, elles lui font confiance, mais elles savent que devant une réponse négative, comme viens de leur expliquer une nouvelle fois leur papa, elles devront encore patienter un an dans leur orphelinat. C'est de la bouche de la petite Erika que les frissons seront offerts à son père. Elle est blottie dans le creux de son épaule.

La force va venir d'un enfant, car si tout le monde sait que la plus grande erreur dans la vie, c'est d'abandonner, sa petite lui dit :

"Ne t'en fais pas, papa, si on doit refaire une année de plus, on la fera, mais promets-moi que tu continueras à te battre pour nous. D'ailleurs, on avait compris, tu es resté silencieux sur le fait de prendre ou pas toutes nos affaires au foyer, cela nous cachait quelque chose".

Philippe est paralysé dans les bras de sa fille. Grâce aux mots de la petite, il retrouve de l'énergie et s'excuse de ne pas les avoir avisées plus tôt. Il profite de la bonne disposition des gamines pour leur annoncer qu'il a commencé une relation amoureuse, avec Sandra et qu'elle sera présente avec eux, pendant les vacances. Pour les accompagner lorsqu'ils travailleront, tous deux, une jeune fille au pair les surveillera. De suite, elles comprennent que leur père ne peut pas s'absenter de son travail, durant sept semaines que durent leurs vacances d'été, en Suisse. Par contre, on voit des mines plus heureuses sur leur visage.

Désormais, elles savent que leur père ne vivra plus dans sa solitude. Il précise que Sandra a gardé son appartement pour l'instant et qu'ils prendront une décision dans les mois à venir, s'ils vivront ensemble. Devant autant de convivialité, Philippe prend la lettre qu'il a reçue de Suisse de son nouvel avocat et donne lecture à Kika et Lulu qui reçoivent ses phrases comme des nouvelles promesses.

Ce sont les mesures d'urgence demandées par l'homme de loi, accordant un délai de réponse au tribunal, arrêté au 30 août, date butoir en raison de la reprise scolaire. Monsieur Kinet montre une belle assurance, vu le langage acerbe de son nouveau défenseur. Les filles acquiescent. Tous, restent persuadés que la justice suisse, enfin, va rejoindre les conclusions de l'avocat. À la fin du mois de juillet, le père, Sandra et les deux petites, se sont envolés pour des vacances balnéaires du côté de l'île de Bali. Ils ont visité les magnifiques rizières en terrasse, les temples et ont eu la chance de participer à des combats de coqs. Les filles ont eu droit à la nage en haute mer, en regardant les poissons à l'aide de lunettes de plongée, d'essayer la planche à voile ou encore de nager, au milieu des dauphins. Tout s'est bien passé, mais sur le long chemin du retour, on parle de la décision du tribunal, tout en étant dans l'ignorance de sa présence dans le courrier rester en attente ?

La petite famille recomposée n'arrive pas à se libérer de l'emprise de cette épée Damoclès qui reste sur leur tête et qui les priverait de vivre définitivement une belle histoire d'amour. Vendredi, c'est le dernier jour ouvrable des vacances pour Erika et Ludmilla, auprès de leur papa. Ils n'ont toujours pas reçu la fameuse décision du tribunal. Cette lettre doit inverser la position de ce président imbécile à l'égard de cette famille. Il faut dire que les vacances estivales en Suisse se terminent deux semaines avant la reprise des écoles françaises.

On ne parle pas trop de préparer les affaires pour leur retour en institution. On rit de tout et de rien. Le papa fait le clown. Il est resté avec ses filles autour de la piscine, alors que Sandra a rejoint le bureau, lorsque...

La sonnette de la société jaillit de nulle part. Sandra sait de quoi il s'agit. Elle va ouvrir pour en avoir la confirmation. Le facteur lui tend le pli recommandé arrivant de Suisse. Elle signe le récépissé et range la correspondance non ouverte dans son sac à mains. Cette fois, tout est dit. La missive est là, entre ses doigts, au gong du dernier jour des vacances d'été. Son patron n'a qu'une seule adresse de courrier, celle de sa société. C'est plus facile au vu des heures passées par ce dernier, dans ce lieu. La période des ventes se trouve dans une zone, où les affaires sont calmes, Sandra ferme le bureau plus vite qu'à son habitude.

Elle arrive à la villa de Philippe, en disant bonjour à tout ce petit monde en dilettante, vêtu de la tenue estivale des plages. Elle va se changer et profite de plonger dans la piscine avec les jumelles, à l'aide du toboggan qui la borde. Puis, Sandra va prendre un bain de soleil à côté de son chéri. Elle essaye de garder son teint bruni par le soleil balinais. Un peu plus tard, elle s'en va préparer le souper, alors que Philippe regarde le journal télévisé et les filles font un jeu de société nommé *La Jungle*. Arrivé au dessert, Sandra pose sur la table un magnifique gâteau. Ils commencent à le dévorer tellement il est bon.

Malgré la qualité hors pair de la cuisinière, il en reste la moitié. Sandra profite de cet instant de calme pour aller chercher dans ses effets personnels, la lettre décisionnelle et la donne à son patron-amant. Philippe lâche :
"Enfin, ce n'est pas trop tôt".

Persuadé que les mots incisifs lors du dépôt de la requête signée par Maître Romano, il est convaincu d'avoir inversé l'attitude de ce président sans cœur. C'est l'apothéose qui est au bout du tunnel. Il constate que Sandra a eu la délicatesse de ne pas ouvrir le document. Il empoigne ce courrier d'une manière décidée. À peine les premiers mots lus, il prend le reste du gâteau et le lance contre un miroir. Vous l'aurez compris, encore une fois, c'est un refus des autorités. Son recours est rejeté. Les filles sont en larmes surtout quand leur père prend un couteau. Elles ont peur qu'il se donne la mort. Elles hurlent, en cœur : *"Papa"*.

D'entendre les voix de ses deux petites, il pose son outil de cuisine et les prend sur ses genoux. Ce sont ses propres filles qui lui donnent l'espoir en le rassurant qu'elles iront préparer leurs affaires et qu'elles joueront le jeu, mais lui demandent une nouvelle fois, de tout faire afin qu'elles puissent venir vivre avec eux, un peu plus tard. C'est bouleversant de les entendre dire avant de retourner à leur jeu, qu'elles aiment leur père, mais :
"Sandra est très gentille avec nous, on l'aime beaucoup, elle nous transmet les mêmes valeurs que toi".

Philippe s'interroge...

Sandra, devrait-elle vivre avec eux ?

Ah ! Si la réponse de Suisse avait été positive...

Un si de trop, car tous les feux sont au rouge pour une vie de famille à quatre. Pendant que ce papa réfléchit, Sandra nettoie la bêtise de son patron en récupérant ce qu'elle peut du gâteau. Le papa propose, que tous regardent un film dvd, pour passer une belle soirée. C'est à l'une des deux jumelles que revient la lourde tâche de choisir un long métrage. Les deux petites s'empressent d'aller vers la bibliothèque pleine de disques enregistrés. De son côté, Philippe excuse son attitude auprès de Sandra qui polit le miroir. Profitant de l'absence des petites, elle glisse à l'oreille de son patron-amant, un blablabla indescriptible, sans que les petites puissent la comprendre. Peu après, il s'en va dans sa chambre, téléphoner au responsable des droits de l'enfant. On comprend que les deux individus se parlent d'une aide particulière, car notre boss lui demande s'il est vrai qu'il peut lui faire retrouver son autorité. Comme la conversation continue, la réponse du juriste doit être affirmative. On comprend que le responsable des dossiers, lui parle de l'entretien qu'il aurait eu avec sa secrétaire lors d'une audience. L'entretien téléphonique se prolonge. Les deux hommes abordent les déterminations du psy à maintenir les soixante mois de placement. Monsieur Pannatier connaît la vision des juges qui s'interdisent, à contredire le monde de la psychiatrie.

Le jeune juriste part de l'idée que le président se cache derrière l'exposé des motifs du psychologue et ses soixante mois au minimum de placement. Il ne changera jamais sa décision. Il a peur d'être attaqué par l'une des parties civiles s'il contredit les faits du monde de la psychanalyse. Toujours au téléphone, Philippe comprend que le premier président l'avait pris en grippe et qu'il s'est juré de ne jamais laisser des filles, vivre chez un homme résidant seul.

Aujourd'hui, il comprend le fait qu'il est trop tard pour annoncer sa, presque, mise en ménage avec sa secrétaire, avouera le défendeur des enfants. Le mal est fait. La machine des soixante mois est en marche et rien ne devrait arrêter ce processus. Le psy avait mentionné une thérapie avec une échéance fixe, sans en vouloir en déroger. D'ailleurs, il n'a jamais donné la moindre garantie à ce papa, qu'il retrouve son autorité parentale à la fin du traitement. Le responsable du dossier de ses filles, au niveau de leur protection, pense qu'une nouvelle demande n'aboutira pas. Les conclusions d'un nouvel audit, aboutiraient à la signification suivante :

" Monsieur Kinet s'est mis en ménage commun uniquement pour retrouver l'autorité parentale, sans en constituer une vraie identité familiale ".

Ce responsable l'informe qu'il faut forcer la décision. Il s'excuse d'avoir donné l'adresse de Maître Romano, sans que le résultat soit positif.

Il pensait au plus profond de lui qu'un avocat véreux pourrait influencer la décision du président, mais...

Il savait également que les présidents des tribunaux, comme les juges de paix rendent des jugements conformes aux experts mandatés par leur soin. Le responsable des jumelles lui dicte un plan diabolique. Cependant, les risques sont énormes. S'il veut entreprendre une telle démarche, il faudra la réaliser en coordination avec ce juriste. Cette opération, délicate à réaliser, devrait être effectuée dans un temps record. Il faut que ses filles soient au courant, sans qu'elles en parlent à qui-que ce soit. Avant une telle tentative, il faudra absolument se voir. Le responsable des droits de l'enfance lui propose :

"Pour moi, la seule solution restante, c'est d'enlever vos propres filles au foyer, où elles vivent. Je reste persuadé que les autorités françaises ne pourront pas séparer un père de ses enfants, alors que leur maman est en prison. Me Romano trouvera les mots pour vous accorder votre autorité, en demandant la modification du jugement de votre divorce, mais ce, devant le tribunal de première instance à Lyon".

On se souvient que les filles ont quitté leur foyer suisse sans prendre l'entier de leurs affaires. De toute manière, pour réussir cette opération, il faut qu'elles retournent au foyer comme si de rien n'était, car de ne pas revenir en Suisse anéantirait définitivement les chances de voir la famille réunie.

Le jeune juriste continue ses vérités :

"La possibilité de l'enlèvement reste un débouché plausible et il faut le forcer. La suite sera plus facile à gérer avec les autorités judiciaires. Ce dénouement est réalisable, étant donné que la reprise des vacances scolaires, en France, se fait deux semaines plus tard qu'en Suisse. Ce qui veut dire que vos filles seraient inscrites en France, dès la reprise et leur intégration en serait facilitée. Les autorités françaises n'auront pas d'autre choix que d'approuver votre démarche. Monsieur Kinet, si vous voulez récupérer vos enfants, dites-le-moi maintenant.

Si vous décidez, ce dimanche de ne pas les ramener, la Suisse pourrait, par voie de police, ordonner leur retour et les chances, d'inverser le prononcé, seraient diminuées de quatre-vingt-dix pour cents. Vous n'aurez pas d'autre période aussi propice avant un an. Si vous acceptez, il faut que l'on se rencontre, dimanche soir, lorsque vous ramenez à l'institution Erika et Ludmilla, conformément aux directives, ok ?"

Ce papa est déboussolé. Après une minute de silence, il accepte. Il faut dire qu'il ressent, dans cette proposition, la détermination de cet homme de loi, en éprouvant un immense soulagement. Il pose son combiné pour s'en retourner vers Sandra et ses filles. La soirée se passe sans aucun commentaire. On profite de ce vendredi pour regarder le film que Kika et Lulu ont choisi.

Rien de plus marrant qu'une bonne comédie, l'histoire se déroule autour d'un chien qui ne fait que des bêtises, un gros chien venant de Suisse, un Saint-Bernard, nommé *Beethoven*. La projection terminée, les petites vont se coucher. Philippe profite de cette solitude pour parler avec Sandra. Il est curieux de connaître, comment elle avait réagi lors de l'énoncé du responsable des dossiers de ses filles, afin de réaliser un enlèvement. Sandra n'a pas peur de lâcher ses mots, en lui disant qu'elle restait stupéfaite, inquiète, devant une telle proposition, mais elle savait que la décision finale lui reviendrait. Ce qui ennuyait davantage sa concubine, c'était que le juriste s'approchait trop près d'elle et que son patron ne montrait aucune émotion. Du coup, on apprend qu'elle a gardé cette alternative dans son jardin secret, pour finalement dire...

"J'avais peur que tu sois jaloux. J'étais étonnée qu'aucune réflexion me soit faite de ta part, lorsque tu m'as regardée bavarder sur le parvis du tribunal avec cet homme qui est tout de même, séduisant, même si tu avais des larmes. J'ai vu en toi un regard sombre, un regard virulent, ou encore, un énervement dû au fait qu'un président ne juge pas dans le sens que tu as toujours mentionné comment étant la seule raison. Lors de cette journée, la seule vision du contexte que tu as retenue, c'était ma tenue sexy. Tu ne m'as même pas posé une question sur notre explication".

Toutefois, elle précise :

"Je pensais qu'une telle situation n'arriverait jamais.

Malgré tout, c'est pour moi l'ultime recours, la dernière chance. Sache, cependant, que je ne comprendrais jamais l'arrogance de ces présidents ou juges. Je trouve que tu es un père admirable qui s'occupe à la perfection de ses filles. Sache simplement, que je suis avec toi pour réussir cette mission, si tu l'acceptes, il faut bousculer les événements".

Dans leur discussion intensive, on comprend que Sandra a enregistré les phrases de ce Monsieur avec précision. Cependant, elle a peur du mot *enlèvement*, en précisant les risques. Pour elle, cela paraît impossible à réaliser. Sandra a gardé ces mots au fond d'elle, car elle est certaine que Philippe l'aurait traitée de folle en imaginant un tel scénario. Peut-être qu'elle attendait le moment opportun pour en parler, mais ce jour ne s'est jamais présenté. Bref, lorsqu'on a dans le cœur des pensées envers un homme, impossible de concevoir la négation, presque définitive de la part d'un président du tribunal. Philippe la trouve incroyablement forte, pour avoir gardé cette unique solution, dans ses pensées.

De son côté, il croyait que chaque nouvelle procédure lui donnerait la joie de vivre avec ses filles, il était certain que la victoire était au bout du chemin. Sandra rajoute que le responsable de la protection de l'enfance a mis le doigt où l'engrenage judiciaire montre une collusion. Sandra lui explique comment agissent les tribunaux devant un rapport du service psychologique.

Leur jugement définitif, est rendu par n'importe quel magistrat, à n'importe quel niveau, comme un copié-collé de l'argumentaire rendu par les psychanalyses. Cette syntaxe est malheureusement en vigueur pour l'ensemble des dossiers judiciaires. On retrouve ces inventaires familiaux autant pour les jugements qui concernent les crimes, les mises sous tutelles ou tous les placements de mineurs comme ceux de personnes âgées. La partie, qui croit en une justice logique et espère une nouvelle décision devrait davantage convaincre les services sociaux, les psys, qu'un président de tribunal ou n'importe quel juge. Pour modifier la vision d'une cour, il faut montrer ses valeurs de vies, ses moralités, à l'enquêteur. Philippe ne comprend pas, elle complète ses explications par....

"Lors du décès de Jessica, c'est le responsable de l'enfance battue qui établit un premier rapport. Ce dernier était succinct. En urgence, il a simplement communiqué que des parents Goncha – Kinet ont divorcé, trois filles sont nées de cette union. Ce responsable recherche le père, car la mère risque d'être écrouée, étant donné qu'elle est soupçonnée de la mort de sa fille aînée. Les deux filles cadettes doivent être placées le soir même de la découverte du décès de leur sœur. Son service demande que le droit de garde leur soit transféré immédiatement. Ce drame a été communiqué à un juge de garde, qui, seul, lit le document et décide de suivre la requête du juriste défendant les enfants ou pas. Cette autorisation est provisoire. Elle peut durer trente jours.

À réception de l'accord du juge de paix et avec l'aide d'un assistant social, il place les deux petites. Dans un second temps, ce service établit une nouvelle requête détaillée munie d'une expertise psychiatrique sur la situation familiale. C'est un assistant social de la protection de la jeunesse et le délégué psychanalyste de l'institution qui ont effectué cette évaluation. Ce second rapport a été établi relevant le traumatisme d'Erika et de Ludmilla afin que la justice confirme le droit de garde, avec une durée indéterminée.

Comme le psychologue, où sont placées les deux petites, a établi un document officiel, confirmant sa thèse de soixante mois nécessaires, à la reconstruction de Kika et Lulu. Le président et sa cour in corpore suivent ce rapport à la lettre. Ils ne veulent pas prendre le moindre risque personnel.

Malgré les mots du président qui se devait d'éviter une collusion, le délégué, aux mauvais traitements, travaille obligatoirement en collaboration avec ce psychiatre, il ne pouvait pas prendre une autre décision que les soixante mois de placement, minimum. Même si le responsable juridique du service veut que tes deux filles reviennent vers toi, toutes ses et tes démarches, souhaitant un abaissement de la durée de la thérapie, sont vouées à l'échec. Le psychologue suit à la lettre ses manuels qui préconisent pour un traumatisme dû à la mort, cinq ans, voire davantage de traitement.

Le président ne peut que suivre son avis. S'il prenait une décision contraire, en t'attribuant l'autorité parentale et que tu battes l'une de tes deux jumelles, le président serait éventuellement poursuivi par sa hiérarchie, voir par ton ex-épouse. Elle pourrait percevoir des indemnités de torts moraux".

Philippe suit son éclaircissement, à la lettre. Il a compris que la collusion vient du fait que la justice commande, puis décide d'appliquer uniquement les conclusions d'un spécialiste, ce qui empêche un jugement sur les valeurs personnelles d'un proviseur. Il réplique :

"Impossible de faire changer de position un juge, un président. Je dois enlever mes propres filles, parce que si un psychologue est en manque de travail, il fait des suggestions dans les tribunaux, contraires aux bonnes mœurs, pour alimenter ses revenus, avec soixante mois de traitement et de placement obligatoires".

Ainsi, il comprend mieux Monsieur Pannatier. Lui, il voulait croire à un retour de ses filles par un jugement adapté aux lois helvétiques, il a mis toute son énergie pour regrouper un père avec ses filles, mais.... Enlever ses propres filles, voilà un nouveau challenge qu'attend Philippe Kinet et sa secrétaire. Après une bonne nuit de sommeil, mais pleine de réflexions, la famille au grand complet se lève. Il pleut. Après les toilettes du matin, le repas de midi, le père propose une partie de Monopoly.

Tout le monde y adhère, c'est un exercice sympathique pour toute la famille. On s'arrache l'achat de terrain, on met des hôtels sur Paris, afin que la petite Erika, perde toute sa fortune. Celle-ci ne pouvant plus jouer, la partie s'arrête, car on veut éviter sa tristesse. Le papa demande : *"Qui a choisi le film de la veille"*.

Erika répond de suite que c'est elle qui a influencé sa sœur, pour revoir l'histoire de ce gros chien qui ne fait que des bêtises. C'est autour de Ludmilla d'avoir la lourde responsabilité du choix pour agrémenter cette journée pluvieuse. Après le St-Bernard, leur papa et Sandra ont droit de visionner : **l'âge de glace, première version**. On s'installe et c'est parti pour une séance d'une heure trente. À la fin la projection, Philippe invite ses deux filles à s'asseoir à ses côtés. Il remet sur le tapis, le sujet qui fâche, celui du refus des autorités helvétiques. Les petites comprennent que demain dimanche, elles devront préparer leurs affaires pour se rendre en Suisse, pour une nouvelle année scolaire. Si elles sont informées qu'elles mangeront le soir dans un restaurant proche du foyer, leur père leur demande que tous leurs bagages soient prêts pour un départ à treize heures trente. Les filles acceptent le deal. Après l'enregistrement de toutes ces formalités, il leur fait comprendre qu'il a quelque chose de très important à leur communiquer, premièrement, il les sollicite afin de savoir si elles sont fortes comme du roc. Les deux filles hochent la tête fièrement pour dire : *"Oui"*.

Deuxièmement, ce dernier est dans l'embarras, il exprime quelques mots, puis se tait... Sandra lance un truc qui va les faire réagir :

"On va venir vous chercher, en principe mercredi ou jeudi soir prochain. Le jour précis reste à discuter, avec l'un des messieurs présents au tribunal. Mais attention, on n'a pas le droit de le faire, ni de le dire à qui-que ce soit".

Le père voit les yeux de ses filles, s'écarquiller, s'interroger. Il rajoute aux mots de Sandra :

"C'est dangereux, mais comme la justice nous refuse notre tranquillité ; on va venir de nuit vous chercher. Il ne faudra rien dire à personne ; ni au foyer, ni à l'école, même pas à vos meilleures copines ou copains ; silence total. Si vous dites un mot, c'est votre papa qui risque la prison".

Les filles sont intriguées, leur père insiste avec calme. Elles comprennent, même du haut de leur jeune âge et acceptent de jouer le jeu, de ne pas parler. Ce papa leur précise que personne ne pourra les séparer. La justice, si elle a du cœur, ne privera plus deux petites filles d'être en famille. Même si ce dernier montre de l'angoisse, il précise que les deux risques majeurs, c'est d'en parler et de faire du bruit à l'intérieur du foyer. Il souligne qu'il faudra foncer vers la porte de sortie, avec tous les bagages. Si personne ne nous voit et nous entend, la partie sera gagnée.

Sandra enchaîne en spécifiant qu'elles devront se préparer le soir même, tout en restant habillées, couchées dans leur lit, sans éveiller le moindre soupçon. Toutes les affaires, objets, habits propres et sales ou livres d'école, auxquelles elles tiennent, seront rangés dans les sacs, prêt au départ. Pour le retour à l'institution, elles devront prendre, chacune, un sac supplémentaire pour ne rien oublier. Philippe poursuit en leur faisant comprendre qu'il leur sera inutile, demain, de prendre des vêtements en masse. Leur sac devra contenir le strict nécessaire, pour tenir jusqu'à jeudi, au pire. Après tous ces énoncés, les filles se croient en pleine série policière. Comme elles ont le droit de regarder de temps en temps Navarro, pour la complicité qu'il y a entre un papa policier et sa fille, elles jouent, déjà aux inspectrices. La soirée sera consacrée à regarder la télévision et l'émission préférée de Sandra : **Les enfants de la télé**, avant de passer une bonne nuit de sommeil.

Puis le dimanche matin, Sandra aide les petites à préparer leurs bagages, en suivant le plan scolaire de la reprise en Suisse. L'heure du départ approche. Leur papa a rédigé un sms envoyé sur le portable des deux nanas. Ce texto leurs permettra de se souvenir des tâches à accomplir le jour J :

1. *Préparer les sacs*
2. *Les cacher*
3. *Se coucher, habillées*
4. *Laisser les portes-fenêtres ouvertes (portes de secours)*

Toute l'opération est mémorisée, mais il faudra encore la planifier avec le juriste. Il fait le point avec chacune d'elles. Il contrôle si le sac supplémentaire a été placé dans leurs affaires. Il se soucie de ne rien oublier, afin de ne pas éveiller les soupçons des éducateurs. Comme il a remarqué un détail sur le programme éducatif, il demande si elles ont pensé à prendre leurs vêtements de sport pour la gymnastique. Détail important, car cette activité est au programme, la première semaine. Sandra avait déjà bien fait les choses en matinée ; si bien, que tout est prêt pour la première partie de cette opération commando.

La voiture se met en route à l'heure prévue. Durant le trajet, les filles apprennent que leur papa va, ce soir, discuter avec l'homme de loi. C'est lui qui va les aider à réussir leur pseudo enlèvement. Les quatre membres de cette famille recomposée chantent à tue-tête, en faisant un karaoké sur le disque qui passe à la radio. La douane passée, la famille Kinet se retrouve au bord des rives du lac Léman. Ensemble, ils partagent une pizza. Soucieux de ce contexte, leur père répète qu'elles ne doivent pas oublier de lire leur portable, si elles ne se souviennent pas de l'ordre des choses. Il s'assure encore une fois qu'elles ne diront rien à personne. Quelques heures plus tard, ils se trouvent devant le foyer. Leur papa leurs précise, qu'elles recevront un nouveau message, qui leur fixera le jour où ils viendront les chercher ; un texto court, mentionnant : mercredi ou jeudi, c'est tout.

"Ok", questionne le père.

Les filles acquiescent. Il est l'heure de se quitter et malgré le plan élaboré, les deux filles fondent en larmes, en prenant leurs affaires. Leur papa se montre plus dur que d'habitude. Pour lui, nul doute que les risques sont énormes pour ce qu'ils ont projeté de faire, mais pour l'instant il explique encore quelques détails. S'il a évoqué la dangerosité du bruit pour les déménager, il faudra ensuite passer la douane et pour cela, il faudra prier. Pour réussir ce passage obligé, il est indispensable que personne ne voie que les deux filles auront disparu du foyer. La question est pertinente...

Les suisses, seraient-ils capables de faire un communiqué, alerte enlèvement ?

Si oui, les douanes seraient rigideusement fermées et chaque véhicule sévèrement passé au peigne fin. Sandra lui mentionne qu'il est tard. Philippe embrasse ses deux petites, avant que les enfants disparaissent derrière le portique. Ce papa montre du dynamisme pour aller mettre au point la stratégie du kidnapping. Les deux hommes ont rendez-vous en pleine campagne, au milieu de la forêt. On les retrouve, accoudés à une table d'une buvette. C'est incroyable, cette cabane est toute petite et on peut commander une multitude de plats différents. La moitié des tables sont protégées par une sorte de chalet ouvert, en madrier.

L'endroit est tranquille, mais surtout à l'abri de mauvais regards. Le protecteur des enfants informe les amoureux que cet endroit est inondé de monde, chaque midi. Ce dimanche soir, seul trois couples sont présents. Monsieur Pannatier pensait que Philippe viendrait seul. Cependant, il n'est pas surpris que Sandra soit là. D'ailleurs, il met à l'aise ce père, persuadé qu'en parlant à Sandra au tribunal, afin d'établir ce rapt, il pensait être en présence de sa compagne de vie. Le patron français s'en fout qu'il ait parlé à Sandra, il a besoin d'en venir aux faits. Il se montre surpris de cette proposition d'enlèvement. Il informe son interlocuteur que son amie lui a expliqué les entorses à la morale des tribunaux suisses.

Philippe lui répète :

"Les évaluations, ici en Suisse, qu'elles soient réalisées en faveur d'enfants ou d'adultes, mis sous tutelles ou placés, le mal est identique, les tribunaux appliquent à la lettre les conclusions d'un expert désigné par sa propre entité. C'est contraire à la moralité des hommes et aux droits. Votre système judiciaire est incroyable".

Le responsable juridique des enfants lui coupe la parole, en l'informant que cette méthodologie est identique en France et lui demande de revenir à l'organisation de leur nuit. Cette institution, à partir de vingt-deux heures, est pourvue d'un seul surveillant, pour une quarantaine d'enfants placés. Il se trouve dans sa loge. Le foyer est calme et si aucun mouvement est détecté.

Si les étages ne sont pas envahis par des va-et-vient d'enfants, le veilleur dort. Son travail correspond à celui d'une infirmière, travaillant de nuit, car chaque chambre est équipée d'une sonnette en cas de nécessité. Afin de réussir cette opération, il précise qu'ils viendront vers vingt-deux heures trente. Le gardien aura fait sa ronde et il sera dans sa chambre. La bande des trois continue d'évoquer leur nuit en Suisse. On apprend que le rez-de-chaussée est garni de salles de jeu, d'une salle de lecture, de deux ateliers pour créer des montages audio-visuels, un atelier de bois, ainsi que des toilettes. La loge du gardien de nuit est située à l'étage, en face des chambres des deux petites. Si, il leur sera facile de pénétrer à l'intérieur de l'institution, cela sera plus compliqué d'aller chercher les filles sans le moindre bruit. Le responsable de l'enfance prévoit que ce sera Monsieur Kinet qui se rendra dans les chambres de ses filles, par l'extérieur, pour évacuer les sacs. Le juriste lui fait comprendre qu'il lui sera interdit de se tromper de porte-fenêtre, car les difficultés seraient résolues avant même d'avoir commencé le rapt. En ouvrant une fenêtre d'un enfant qui ne vous connaît pas, se faisant réveiller au milieu de la nuit, il crierait tellement fort qu'il est facile d'imaginer la suite que cela donnerait dans le foyer. Le père n'a aucune inquiétude avec cette problématique, vu qu'il connaît avec précision, où donnent les chambres de ces deux petites, même depuis l'extérieur. Selon lui, il irait les chercher, les yeux fermés. Le juriste répète son scénario, en précisant que les bagages seraient évacués par la terrasse extérieure.

Afin d'éviter du bruit trop important, il serait nécessaire de ne pas descendre et remonter les escaliers en fer. Il faudrait jeter les sacs dans les bras d'une personne restée au bas de l'escalier. De son côté, Monsieur Pannatier ira dans le bureau des éducateurs, situé à gauche de la chambre du gardien de nuit. Ça lui paraît indispensable d'aller chercher les dossiers des deux fillettes pour les remettre à Philippe. Les filles seront évacuées par l'intérieur du bâtiment. C'est à Sandra qu'incombera le transport d'une des filles, alors qu'il ira chercher les documents des jumelles. Il suggère à la secrétaire de s'occuper d'Erika, alors qu'il se rendra par la suite dans la chambre de sa sœur. Il lui demande de faire croire en cas de pépin, que la fillette est encore dans son lit, en donnant l'impression d'une présence avec le duvet. Bref, réaliser un trompe-l'œil, comme si elle dormait profondément, pour trahir le visuel d'un membre du foyer.

Les portes-fenêtres des deux chambres seront fermées par les personnes évacuant les petites, dès que les bagages seront évacués. Tout est planifié avec minutie. Le jeune homme leur répète que personne ne doit être au courant. Cet élément est vital, afin d'éviter de la prison en cas d'échec, ou la perte de son emploi. Cependant, s'ils trouvent une personne pour recevoir les bagages au bas de l'escalier, en les rangeant dans le véhicule, cela serait bénéfique pour la vitesse d'exécution. Monsieur Kinet a une idée en ce qui concerne la tierce personne susceptible de les aider. Il pense à son frère.

Il est évident qu'il doit lui demander, s'il peut quitter Reims. Le responsable de l'opération kidnapping pense que c'est une excellente solution. Mais la question, qui ronge l'esprit de Philippe, est basée sur la justice :

"Comment êtes-vous sûr que personne ne déposera une requête pour enlèvement, au sein de la justice suisse".

L'employé de l'État porte à sa connaissance, que, malheureusement dans ce genre de disposition, rien n'est acquis d'avance. Par contre, on comprend qu'il a déjà connu à deux reprises, une situation similaire et que personne ne s'est fait prendre.

Il s'explique :

"La justice suisse a tenté de demander l'extradition du pays où la mère s'était réfugiée avec sa fille, au Canada. Les pouvoirs judiciaires canadiens n'ont pas trouvé la situation normale, car le père, qui avait une interdiction de périmètre, a défenestré son ex-épouse.

J'avoue cependant que le dépôt, d'une requête émise par la Suisse, serait voué à l'échec, aujourd'hui, car vous êtes en couple. Les autorités judiciaires françaises, devant une telle demande, tiendront compte de ce nouvel élément. La justice suisse évoquerait un arrangement de vie à deux, pour retrouver votre droit de gardien. Si une demande d'extradition était soumise, en France, les accords de Genève signés, anéantiraient toutes les démarches en provenance de la Suisse.

Dans votre pays, les magistrats sont réceptifs lorsqu'il s'agit d'éviter des placements d'enfants. On ne place pas pour placer. La justice française aime avoir en institution que des enfants orphelins ou des enfants dont le comportement pénal ou par leur caractère incontrôlable, nécessitent une prise en charge correspondante. Les foyers ont été créés pour corriger les enfants, pour leur instaurer les règles fondamentales, les valeurs de la vie que des parents n'arrivent pas à faire respecter.

En Suisse, on place trop facilement. Les centres d'accueil sont bondés et personnellement, je pense que le tiers de la population en séjour de longue durée, en internat, n'a pas lieu d'être. Voilà pourquoi, je suis sûr de réussir, en vous aidant à retrouver une vraie vie, à laquelle vous vous êtes employé à obtenir. Sachez que je trouve vos filles particulièrement attachantes et que vous formez une famille qui mérite cette récompense. Voulez-vous me suivre et prendre le risque ?"

Sans trop réfléchir, le père se dit prêt à braver ces interdits.

Le juriste parachève sa réflexion :

"Je suis partant, mais attention, le risque est énorme, car l'imprévu n'est jamais planifié dans ce genre de situation. On doit agir en équipe, pas de vaudeville en solitaire, cela serait voué à l'échec".

Philippe demande la possibilité d'appeler son frère Serge afin de voir avec lui, la possibilité de collaborer pour cette opération. Le responsable de l'enfance lui fait remarquer qu'un appel avec son portable est dangereux.

"*Quoi*", répond Philippe.

L'homme de loi réplique :

"En Suisse, étant donné que vous avez fait recours contre la dernière décision du tribunal civil, que vous vous êtes montré un peu révolté, agressif, lors de l'audience qui voulait modifier la garde de vos enfants, peut-être que le magistrat a fait mettre votre téléphone sous écoute. Pour notre opération, achetez un natel en carte pré payement. Avec un tel appareil, vous pourrez appeler votre frère en toute discrétion".

C'est un instant douloureux pour ce directeur d'entreprise, d'entendre qu'en Suisse, un président peut décider d'écouter toutes les conversations des gens qui ne suivent pas les directives d'un tribunal ou les lois. Son interlocuteur lui fait comprendre que pour un tel acte, il faut prendre un maximum de précautions et mettre toutes les chances du bon côté. Monsieur Kinet comprend, mais il a peur pour ses messages adressés à ses filles. Le juriste trouve normal qu'il ait un contact régulier avec elles. La programmation est terminée, elle tient compte de tous les éléments. Tout est prêt dans les têtes.

Le directeur du champagne français remercie son partenaire de se mettre en danger pour le confort de sa famille, mais avant tout, il a encore une question qui lui trotte dans sa tête :

"Pourquoi, prendre le risque d'aller chercher les dossiers de mes filles ?"

La réponse du juriste fuse :

"Je connais la méthodologie du psychiatre. Il tient des rapports originaux, sur chaque requête déposée devant les autorités dans chaque institution où vivent les bénéficiaires de ses services. Ses documents sont écrits manuellement. Il n'a pas de copie, pas plus que de relevé informatique. Il ne sait pas se servir d'un ordinateur.

Sans ces papiers, il lui sera impossible d'établir un compte rendu détaillé pour répondre à une demande d'extradition. Il n'a pas une bonne mémoire, si bien que l'ordre des événements ne correspondrait plus à rien. Vous, de votre côté, vous aurez toutes les réponses aux questions de mon pays. C'est pour vous donner les solutions et les réponses à toutes difficultés qui pourraient se présenter. Vous voyez, tout est au conditionnel, car je trouverais lamentable que la Suisse demande une remise aux normes du placement de vos filles, mais seules les autorités de justice et notre directeur pourront décider de déclencher une poursuite judiciaire en France. Voilà il est l'heure de se quitter".

Avant que nos trois gangsters se quittent, ils récapitulent chaque chemin à parcourir afin que tout le monde connaisse son job. Il faudra être précis, rapide et silencieux. Le responsable des dossiers des deux petites énumère :

"A vingt-deux heures trente, on se retrouve sur la place du village située à cent mètres de l'institution. Vous me prenez dans votre véhicule. Je vais ouvrir la porte en compagnie de Sandra.

Monsieur Kinet montera à pas feutrés, la rampe d'escaliers métalliques extérieures. Son frère ou une tierce personne devra être au bas de cette rampe pour réceptionner les sacs et les charger dans le fourgon. Je ferai un texto, pour indiquer à Philippe, dès qu'il pourra entrer dans les chambres pour y prendre les affaires. Sandra et moi-même ressortiront avec les deux petites, après avoir refermé les portes fenêtres des chambres.

Je prendrais avec moi les dossiers et tout ça par la porte principale que je refermerais à clefs. Tous, nous monterons dans le véhicule, qui ne devra pas éveiller les soupçons par un démarrage intempestif. Ensuite, vous me déposerez où vous m'avez pris, afin que je rentre chez moi et vous, vous foncez sur la France. Avez-vous compris ? "

Pour réussir cette action, le dégourdi, employé de l'État, rappelle la prudence, afin que chacun n'en parle à personne, si ce n'est, peut-être, avec le frère de Philippe.

Son résumé se termine en rappelant de ne jamais oublier que la vitesse est la base du succès, ainsi que le bruit qui reste le pilier du résultat souhaité, pour cette opération. À l'écoute du responsable des filles, on se rend compte que tout est bien coordonné. Il a pensé aux moindres détails. Par exemple, on sait que le quartier est silencieux, le foyer se trouve dans un endroit très calme, il sera judicieux de ne pas laisser tourner le moteur du véhicule pendant les grandes manœuvres. Avant qu'ils se quittent, le juriste précise que dès lors, aucun appel téléphonique sera établi entre eux. Les dernières questions, s'il y en a, se poseront, jeudi prochain. Philippe demande :

"C'est donc jeudi prochain et non pas mercredi ?"

Le juriste fait comprendre que le mercredi après-midi, est jour de congé dans les écoles en Suisse. De ce fait, il y a parfois trop de va-et-vient dans le bâtiment, même des enfants sont ramenés tardivement en soirée, par les parents. Le responsable demande encore si tout est compris, s'ils ont enregistré le planning. Philippe ne comprend pas pourquoi les deux petites ne sont pas évacuées par l'escalier de secours, il avait prévu que ses gamines laissent ouvert leur porte-fenêtre ?

Le coordinateur lui précise que le risque de les voir quelque peu endormies à l'heure des opérations serait un trop gros risque à prendre, dans des escaliers tournants et serrés.

Je ne peux pas mettre en péril notre tentative par une chute. L'endroit est dangereux. Les marches sont métalliques et glissantes, surtout en cas de pluie. Le couple d'amoureux a pris la température avec ce gars, qui, au fond de lui, ne veut que le bonheur dans leur partage. C'est incroyable de voir qu'il y a des gens comme lui, qui s'impliquent dans la vie de famille des autres. Il croit en son travail ; son investissement se base uniquement sur des faits qui lui semblent logiques.

Monsieur Kinet le remercie chaleureusement avant que chacun rejoigne son logis. Les deux lyonnais ont encore de la route à faire. Durant tout le trajet, ce papa répète ses gammes comme un gymnaste devant ses barres parallèles. En regardant son amant, elle se demande s'il arrivera à trouver son sommeil d'ici à mercredi soir prochain. Après deux heures de route, il parque sa voiture dans le garage de sa propriété. Si Sandra va immédiatement se coucher, Philippe relit les notes présent en compagnie de Monsieur Pannatier et pense à ses filles, si elles sont prêtes à se taire tout en restant naturelles.

Lundi, au travail, on retrouve nos deux futurs kidnappeurs, ils sont occupés à la bonne marche de la société. Le travail courant est soigné. Très tôt dans la journée, on entend Philippe qui souhaite que sa secrétaire s'en aille pour acheter un natel à prépaiement. Ainsi, il solutionnera le fait de pouvoir appeler son frère, sans avoir le doute d'être écouté.

Il a l'air un peu malicieux, comme s'il était content de déjouer un piège qui n'en est pas forcément un. Sandra quitte sa place pour acheter un nouvel appareil téléphonique. À peine de retour, Philippe met l'appareil sous tension. La barre de recharge est au strict minimum qu'il appelle Serge, mais ce dernier ne réagit pas. Fait-il exprès de ne pas répondre ?

Connaissant son frangin, notre directeur est convaincu qu'il ne décroche pas étant donné que le numéro qui s'affiche ; il ne le connaît pas. Il change de tactique, en prenant son téléphone fixe de son bureau et compose le numéro, au moment même où Sandra lui crie :

"Ne fais pas ça malheureux, si ton téléphone est surveillé, tu vas tout annuler avant de commencer. Attends, je te prépare un fax à l'attention de Serge, comme ça, ni vu, ni connu."

Philippe repose son combiné et doit avouer que Sandra a eu le bon réflexe, sans savoir si un mandat international pour écouter ses appels, est en exécution sur l'ensemble de son réseau. En tous les cas, le fax est impossible à capter. Seule, la secrétaire en place à Reims peut le lire...

"Vous venez de recevoir un appel sur votre portable. C'est votre frère. Merci de décrocher à ce numéro inconnu. C'est très important, Philippe a besoin de vous".

Le patron de Lyon attend, cinq minutes à peine et compose une nouvelle fois le numéro.

Son frangin répond. S'ensuit une très longue conversation à se demander si le prépaiement suffira à couvrir la durée de l'appel. Les interrogations de Serge sont nombreuses, mais la question principale est :

"Pourquoi un numéro inconnu ?"

Philippe précise qu'en Suisse, les présidents des tribunaux peuvent décider de mettre ou non une personne sous écoute. L'explication qui s'en suit est pointue. Après avoir refait toute l'histoire des jugements, des refus des juges, que son frère connaît, pourtant ; enfin, il bifurque pour lui expliquer les modalités de l'opération commando :

"Point un, l'aider à mettre les bagages dans le coffre du minibus.

Point deux, prendre le volant, alors que lui-même finit de ranger les valises.

Point trois, démarrer le moteur dès que Sandra et le responsable des dossiers des deux petites apparaîtront par la grande porte de l'institution, rouler vers cette porte sans se faire remarquer par un crissement de pneus, leur permettre de monter et ensuite déposer le juriste, où il aura son automobile parquée".

Serge comprend de suite et il accepte, en trouvant l'idée extraordinaire. Il lui demande s'il peut l'héberger déjà le mercredi soir, afin d'éviter les bouchons sur la route. Philippe lui fait savoir que la chambre d'amis sera prête. Avec Sandra, ils sont heureux de son aide, en insistant sur le fait de n'en parler à personne. Silence radio...

Dixième Chapitre

Le Jour J

Après toutes ces audiences, ces refus, nous arrivons à ce fameux mercredi, la veille, où la vie devient une aventure, faut-il encore l'oser !!!

Lundi soir passé, Philippe avait oublié d'envoyer un texto à ses filles. À l'aide de son natel prépayé, ce n'est que mercredi matin qu'il envoie un sms, comme promis, court qui ne mentionne que : "*jeudi*".

Serge est à Lyon en compagnie de son frère, au sein de leur société. Ils profitent pour faire le bilan des six derniers mois, dont les chiffres ont été comptabilisés par un contrôleur de gestion à Reims. Philippe lui montre les commandes, qu'il doit encore lui confirmer. C'est génial de voir une telle complicité entre les deux hommes. Serge n'a pas peur de le féliciter. Une palette vendue et à préparer pour une livraison en Suède, à Stockholm ; il trouve que c'est fort, car ce pays travaillait davantage avec le Prosecco frizzante italien ou le Moscato d'Asti, plutôt que le champagne. Ils parlent également du nouveau site internet qui présente tous leurs produits. Il n'y a pas que le brut, ils commercialisent des champagnes millésimés, du blanc de blancs, de grands crus de vieilles vignes, des mousseux de la réserve personnelle de la propriété ou du rosé champagnisé. Avant de quitter le bureau, Sandra pense qu'elle doit modifier le texte du répondeur automatique, vu que demain, jeudi, ils seront absents de ce bureau.

Jeudi, il est quinze heures, dépassées de quelques secondes, les voilà partis pour une aventure unique à vivre, mais qui comporte de gros risques. La fourgonnette circule sur l'autoroute, Lyon - Genève. Ils écoutent de la musique en sourdine, mais aucun mot est échangé entre les trois spécialistes du champagne, mais pour sabrer le prochain verre, il faudra réussir cet épisode de leur vie. Ce voyage se fait d'une traite, sans aucun encombrement sur la route. Il est dix-neuf heures, ils se trouvent à cent mètres de la porte d'entrée du foyer. Ils observent les lieux. Les deux hommes examinent le meilleur emplacement pour garer le fourgon, mais aussi, comment l'escalier de secours est atteignable. Serge et Philippe ont comploté pour lancer les sacs, tandis que les deux valises à roulettes devront être portées jusqu'au bas de la rampe. La terrasse, devant les chambres des enfants, ne permet pas de faire rouler les valises, car c'est une plate-forme métallique à carrés réguliers laissant passer la pluie, mais surtout cela ferait trop de bruit. Les escaliers sont de même composition. Philippe s'engage à faire les va-et-vient, jusqu'au début de la rampe pour les petits sacs et les éventuelles peluches. Il finira en descendant les deux valises à roulettes. Serge rangera les affaires des petites, dans le fourgon. Après avoir réglé les derniers détails, les trois protagonistes de l'opération du siècle s'en vont partager un repas. Vers vingt heures, Philippe reçoit deux messages sur son portable. Erika et Lulu ont réussi à lui faire parvenir chacune un :

"ok, tout est prêt".

Tout s'annonce sous les meilleurs auspices pour la famille Kinet. Prochaine étape, le rendez-vous à vingt-deux heures trente avec Monsieur Pannatier. Ils sont installés juste à côté du point de rencontre. Le patron de la petite entreprise lyonnaise consulte une dernière fois son planning, son timing. Sandra ne dit rien, elle est déjà concentrée, tandis que Serge est le plus détendu. L'heure approche à grands pas.

À vingt-deux heures trente précises, le responsable de la protection de l'enfance arrive et les aperçoit sur la terrasse du café. Il les rejoint. Serge se présente et lui expose ce qu'il a retenu du plan. Le juriste lui rappelle qu'il faut impérativement être silencieux et rapide, pour ne pas alerter le vigile. À vingt-trois heures, après avoir réglé l'addition du restaurant, ils quittent leur table pour arriver proche de l'institution. Monsieur Pannatier voit que le papa dégage de l'anxiété. Calmement, il lui indique où parquer le bus, sur place de livraison située non loin de la cuisine du foyer, mais qui, depuis l'entrée principale du bâtiment, ne se voit pas. Il est vingt-trois heures, trente-cinq minutes. Tout le monde sort du bus. Le responsable des opérations, c'est le jeune juriste qui rappelle au père qu'il recevra un sms de sa part, l'autorisant à rentrer dans les chambres des filles, en rappelant qu'auparavant, il devra faire attention de ne pas se faire repérer et qu'il regarde si une chambre devant laquelle il doit passer, est allumée. Pour l'heure, il est temps pour lui, d'aller ouvrir la porte d'entrée de l'internat. Il est suivi de Sandra.

Tout est calme. Le responsable de la protection de l'enfance introduit sa clef dans la serrure, avec une minutie d'horloger. Il l'a subtilisée dans les doubles qui se trouvent dans le coffre de son service. Il évite de faire le moindre bruit. Il faudrait un bien triste hasard pour que le gardien soit, à cet instant précis, descendu d'un étage pour se trouver derrière cette porte. Aïe !!!

Sandra a peur. Il entrouvre le lourd portique. Écoute si le vigile est à sa place. Comme il n'y a aucun bruit, il s'engage, suivi de sa complice. Ils ne font aucun bruit. Après quelques secondes, afin de déterminer la position du veilleur de nuit, ils s'avancent vers les escaliers très doucement. Ils commencent à franchir une à une les marches, toujours dans un silence de cathédrale. Celles-ci tournent quelque peu. Il faut dire que la position arrondie de ces dernières, leur facilite la tâche, car ils pourront observer le gardien avant d'être à sa hauteur. Le juriste remarque qu'il y a de la lumière et ce n'est pas très encourageant. Personne ne se trouve dans le local. Où est-il, se pense l'homme de loi. Un bruit les stoppe dans leur montée. Ils sont à cinq échelons du palier du premier étage, en face de la loge du surveillant. Monsieur Pannatier repère la lampe de poche du veilleur qui se trouve au dernier étage de l'immeuble. Du coup, il décide d'emmener Sandra dans le local où sont classés, les documents de tous les pensionnaires. Là, exactement où il doit prendre les deux dossiers. Ce local permet des colloques.

Il est doté d'un bureau avec téléphone fixe, un ordinateur, une imprimante et une grande table entourée de dix chaises. L'heure avance, il est presque minuit. Ils attendent derrière la porte, l'oreille collée pour percevoir le moindre signalement des faits et gestes du concierge. Celui-ci redescend, dans son petit logis. Pendant ce temps, il a le réflexe de prendre tous les documents concernant Erika et Ludmilla. Le veilleur arrive au même étage que nos deux kidnappeurs. Il passe devant le local, sans se soucier de quoi que ce soit. Ouf !!!

Monsieur Pannatier a le sourire, car pour lui, l'exercice initial est réussi. Mais attention ! le plus dur reste à venir. Alors qu'ils attendent dans ce bureau, dehors, Philippe est monté à l'étage où ses filles dorment. Il se positionne devant l'une des deux portes fenêtrées et attend le feu vert du chef du gang. Après trois ou quatre minutes, cela paraît tellement long, lorsqu'on est dans la position de Sandra et du juriste, ils entendent que le veilleur de nuit se couche. Il éteint la lumière. Le sac à dos, du responsable de la protection des enfants, est garni des dossiers. Il profite de ce moment pour envoyer le message au papa qu'il peut entreprendre le déménagement des affaires. À cet instant, le juriste sort, il se dirige devant les fenêtrées de la pièce du veilleur de nuit. Il perçoit des gémissements de fatigue. Quel soulagement !

"C'est le moment de sortir" indique d'un signe du bras, le responsable des fillettes.

Il invite Sandra à se rendre dans la chambre de Kika, tandis que lui s'en va auprès de sa sœur jumelle. Sans aucun bruit, ils ouvrent les deux portes situées à quelques mètres de l'habitat du gardien. Dehors, calmement, Serge attend au-dessous de l'escalier. À réception du message téléphonique, Philippe a essayé de pousser les portes fenêtres des deux chambres. Mince...

Elles sont toutes deux fermées. Les deux filles ont oublié de les laisser ouvertes. Que faire ?

Ni Sandra, ni le responsable juridique sont présents, dans l'une des chambres. Philippe voit que la fenêtre de la chambre de Ludmilla est ouverte. Il enfile sa main. "Aïe" s'écrie-t-il. Le papa vient, en passant son bras, de s'ouvrir le côté intérieur de son avant-bras. Son frère gesticule pour lui faire comprendre qu'il fait trop de bruit, mais il ne le voit pas. À l'instant, où Philippe arrive à ouvrir entièrement la fenêtre et enjambe celle-ci, Monsieur Pannatier entre par la porte. Lulu s'était endormie. Il fait comprendre au père qu'il fait beaucoup trop de bruit. Philippe acquiesce. Il prend une sorte de foulard qu'il a autour du cou pour faire un pansement et ainsi éviter de mettre du sang partout. Puis, il commence à sortir la valise à roulettes, tandis que le responsable des fillettes, réveille la gamine. Il lui demande de se lever et à l'aide du duvet et d'un petit tapis se trouvant devant son lit, il fait vivre un lit vide, c'est comme si la petite Lulu dormait. La petite dit à son père tout ce qu'il doit emmener.

À peine, le responsable de la protection de l'enfance a fini son exercice de camouflage, qu'il prend dans ses bras la petite. Il inspecte le couloir et regarde si Sandra l'attend avec sa fillette. Avant de sortir, il écoute si un bruit se dégage de la loge du gardien. De son côté, Philippe a déjà posé tous les bagages à l'extérieur de la chambre. Il enchaîne chez sa sœur, lampe de poche allumée. De l'autre côté, Sandra l'aperçoit. Son amant éteint, rallume sa lampe, afin d'envoyer comme un SOS. Elle comprend qu'il y a un problème et lui ouvre la porte-fenêtre. Erika est debout, habillée, prête à partir. Tout comme sa sœur, elle indique à son papa les bagages à transporter dans la camionnette. Sandra, conformément au plan, fait le même exercice que le juriste, en faisant croire que l'enfant est bien dans son lit, tandis que son patron a déjà disparu avec deux sacs et la grosse valise. Il a réussi à tout prendre d'un coup. Sandra, tel un chat dans la nuit noire, sort avec la petite dans ses bras et commence à descendre les escaliers.

Monsieur Pannatier, dans une nuit noire, n'arrive pas à se repérer, il prend du temps, mais exécute ses tâches, dans un silence absolu. Le veilleur a tout éteint, Ludmilla est dans ses bras et il n'a pas la possibilité de tenir une lampe de poche. Il ne voit rien. Comme la porte-fenêtre n'était pas ouverte dans la chambre de Lulu, il regarde dans celle de sa sœur, où devrait se trouver Sandra, si tout est en ordre. À l'aide des lampadaires extérieurs, il voit que la pièce est vide. Pour cause, Sandra a dix mètres d'avance sur lui. Il a perdu un peu de temps, en réveillant la petite.

Le juriste aura pu constater que Sandra a réussi, comme une vraie professionnelle, en positionnant le tapis et une peluche, à faire croire que la petite dort réellement. Alors que Monsieur Pannatier tente de sortir de la chambre d'Erika, la petite Lulu, dans ses bras, éternue. Le gardien, comme par magie, entend ce bruit. Il se réveille et allume sa lampe. La petite, conformément au plan, est habillée, impossible de faire croire au gardien qu'elle a besoin d'aller aux toilettes.

De son côté, Sandra est arrivée aux bas des escaliers, elle a bien évidemment entendu l'éternuement, venant du haut et décide de se cacher dans une salle du rez-de-chaussée. Elle est dans le salon de jeux, avec Erika ; elles ne bougent plus. Sa main étouffe la bouche de la petite. Le gardien sort. Le juriste dans la chambre de Kika doit réagir, vite. Il couche Lulu dans le lit de sa sœur, remet le petit tapis et la peluche en place.

Si Sandra a de l'avance sur lui et qu'elle a super bien fait son job, il ne doit pas douter devant ce pépin. Il laisse dépasser, les cheveux bouclés de Lulu de son duvet, sans que personne ne puisse voir qu'elle est vêtue, au cas où...

Il reste droit comme un i, derrière la porte. Le veilleur s'approche.

Devant chaque chambre, il tapote et questionne :
"*ça va*".

Souvent, il n'y a aucune réponse, ce qui veut dire que les enfants dorment, mais par prudence, il entrouvre chaque porte. Par chance, il n'insiste pas, voulant éviter de tous, les réveiller. C'est autour de la chambre d'Erika, comme pour les autres enfants, il questionne. À la stupeur du juriste, Lulu se sent obligée de lui répondre...

"Oui, oui, je me suis réveillée et j'ai éternué", dira d'une voix endormie, Lulu.

Le gardien ouvre la porte et à l'aide de sa lampe de poche, inspecte s'il y a un souci. Comme les deux petites jumelles se ressemblent comme deux gouttes d'eau, il ne peut pas voir le croisement des filles. Par contre, il remarque la grimace de la petite à cause de la lueur de sa lampe qui l'éblouit. Son mécontentement se lit par les traits de sa bonhomie, si bien que le gardien s'en va, en lui souhaitant de s'endormir rapidement. Il referme la porte.

Brave petite, sa réponse interrompt les interrogations du veilleur qui va se recoucher. De son côté, le responsable des petites est toujours planqué derrière la porte. Celle-ci, lui a semblé bien fine, tant la distance entre les deux hommes fut étroite. Il ne perd pas une minute. Il demande à Lulu de se lever et il refait le lit en mode camouflage. Cette fois, il prend la petite dans ses bras et tente une sortie, en observant depuis la chambre l'attitude du gardien. Pendant ce laps de temps, Philippe et Serge ont réussi à tout emmener au minibus. Le coffre est très bien rangé, afin que rien de bouge durant le voyage en France.

Serge est au volant, prêt à partir. Selon les instructions reçues, le moteur ne tourne pas. Monsieur Pannatier est aux aguets dans la pièce qui a abrité une petite fille courageuse, durant bien trop de temps. Il examine la loge du gardien, où dans celle-ci, la torche du veilleur est toujours allumée...

Après quelques instants de patience, elle s'éteint. Il décide de s'engager et commence sa descente, avec Lulu. Le seul danger à cet instant précis, c'est le bruit. L'enfant tient sa souris achetée à Rust. Selon la petite, celle-ci les protège. À pas feutrés, ils arrivent, à la hauteur de l'énorme porte principale, le responsable des jumelles, l'ouvre, toujours en recherchant le silence absolu. Sandra les aperçoit. Elle quitte la salle de jeu. Le responsable de l'enfance battue la distingue faiblement. Le juriste lui fait signe de venir. Sandra et Erika sortent gentiment et arrivent à sa hauteur. Le juriste referme la grande porte délicatement. Puis, avec précaution, il enfle la clef dans la serrure, la tourne sans le moindre grincement. Jusque-là, tout va bien. Le foyer est refermé, comme si personne n'était jamais venu. Sandra, Monsieur Pannatier et les deux gamines sont dehors. Philippe, caché derrière un buisson, fait signe à son frère qu'ils arrivent. Serge met en marche la fourgonnette et roule en direction de l'entrée de l'institution, en prenant Philippe sur son passage. Arrivé près des kidnappeurs, la porte coulissante est ouverte. Les deux petites, suivies de Sandra et du juriste, montent dans un soulagement compréhensible.

En quittant ce lieu, ils observent si une lumière s'allume entre le premier étage et le rez-de-chaussée. On sent une tension chez le responsable de l'enlèvement. Il craint que le gardien s'aperçoive du bruit de l'automobile. Selon ce dernier, ce sont des éléments qui font partie des imprévus et il faut agir en conséquence, si on remarque une faille. La voie semble libre, alors que tout le monde a pris place dans la grande voiture. Serge démarre très tranquillement afin de ne pas éveiller les soupçons dans ce quartier, hyper tranquille. Après un court instant, les six occupants du minibus arrivent à la hauteur de la voiture du responsable des dossiers des deux petites. Il est l'heure de se séparer. Monsieur Pannatier remet le contenu de son sac à dos à Philippe, en lui demandant de garder ses documents bien cachés, compte tenu des circonstances et de s'en servir qu'en cas de besoin. Philippe l'informe qu'il a acheté un portable en pré-paiement et qu'il l'appellera avec ce moyen, si des problèmes arrivent.

Les filles, Serge, mais surtout Philippe, remercient cet homme au cœur immense. Le papa montre un large sourire. Les traits de son visage se crispent un peu, lorsqu'il remet une enveloppe contenant dix mille francs au responsable de la protection de l'enfance. Le juriste refuse catégoriquement, cet argent. Philippe lui demande d'accepter. Il lui fait comprendre qu'il s'agit d'une modeste somme, en comparaison des risques qu'il leur a offerts. L'homme de loi refuse sèchement, par contre il demande s'il lui sera possible de venir les trouver, à Lyon.

Avec toute la peine qu'il s'est donnée, il est évident que Philippe l'invite à les rejoindre à Lyon, à sa convenance, qu'une chambre est prête pour l'accueillir, le temps d'un week-end ou davantage. D'ailleurs, ce père qu'il est, lance sans réfléchir, une belle phrase à son intention :

"Vous devriez être le parrain de cœur de mes petites".

Serge, au volant, s'impatiente :

"Il est temps d'y aller ? Admettons qu'une alerte soit donnée et nous voilà dans de beaux draps, à la douane".

À ce moment, on comprend qu'il a raison. On s'active, les au-revoirs et les mercis sont écourtés. Le minibus reprend sa route, prochain arrêt éventuel, la douane. Monsieur Pannatier rentre au volant de sa limousine, à son domicile. Au redémarrage du minibus, Serge a bien fait siffler les pneus et le mode vitesse a pris tout son sens, direction Lyon. Quelques minutes plus tard, c'est l'autoroute, la vitesse de croisière est enclenchée, mais sans des dépassements inutiles, afin de ne pas donner l'alerte bêtement à une patrouille de police. Pendant ce temps, à l'institution, le gardien s'est réveillé. Il a fait son tour, comme toutes les nuits. En arrivant devant la porte d'Erika, il lance à voix très basse, un nouveau :

"Ça va ?"

Sans réponse, il ouvre la porte et voyant, avec sa lampe de poche, qu'elle dort ; il la referme délicatement. Ouf !!! La dissimulation a fait son effet.

Devant cette lutte au temps, on reprend la route en compagnie des deux petites, de Sandra, de Philippe et du tonton. Le véhicule, dans un rythme soutenu de cent vingt, cent trente kilomètres à l'heure, arrive devant le panneau mentionnant, douane à un kilomètre. C'est certainement Sandra qui transpire le plus. Elle est assise à côté de Serge, tandis que Philippe tient dans chacun de ses bras, ses deux filles endormies. Elle détient tous les passeports des personnes qui composent ce bus, dans ses mains. La voiture circule conformément au signallement de vingt kilomètres à l'heure pour le passage douanier. L'angoisse est palpable. Personne, aucun policier n'est dehors. On aperçoit deux gardes, assis à une table, écoutant la radio. Serge s'immobilise. L'un des deux hommes, sans se lever, lui fait un signe de la main qu'ils peuvent filer. La douane est passée et Sandra lâche :

"Quelle galère."

Encore, une heure quarante-cinq et tout ce petit monde se retrouvera à Lyon. Les heures ont passé et le véhicule s'immobilise devant le garage de la villa. Philippe réveille ses deux petites, avec Serge, ils déchargent le véhicule, tandis que son amie couche les deux fillettes. Puis, chacun regagne son lit pour un repos bien mérité. Les filles Kinet Goncha sont chez leur papa. Il est plus de deux heures du matin. Mais....

Si l'équipe du commando s'est endormie dans un sommeil profond, en Suisse, l'institution se réveille gentiment.

Le veilleur de nuit s'apprête à quitter son poste. La secrétaire-téléphoniste est la première sur les lieux. Elle ouvre la porte principale, alors que les enfants qui savent programmer leur réveil, se lèvent calmement pour prendre leur douche. À l'arrivée de cette femme, c'est la rotation du personnel, ce qui permet au gardien de nuit de rentrer chez lui. Cependant, en passant devant le bâtiment, il remarque que des sorties de secours sont ouvertes. Jamais dans sa longue carrière, son œil a été attiré par un entrebâillement aussi grand, surtout que l'une des deux chambres fait voir que la porte et la fenêtre sont restées ouvertes. Du coup, intrigué, il revient sur ses pas, en passant par les escaliers extérieurs. Il faut dire que dans le plan élaboré par Monsieur Pannatier, ceux qui avaient mission de s'occuper des filles, devaient fermer ces portes-fenêtres, avant de quitter les chambres. Fort est de constater qu'ils ont tous deux oubliés.

En entrant dans l'une des deux chambres, le gardien appelle la petite, afin qu'elle se lève, tout en fermant son issue de secours. Il enchaîne en se rendant auprès de la petite jumelle et l'appelle. Le lever du jour donne de plus en plus de lueur et éclaire ce qu'il n'aurait jamais vu la nuit. Le veilleur se penche et constate que plusieurs gouttes de sang jonchent sur le sol. Elles viennent jusque devant le lit de la petite. Apeuré, il secoue ce qui croit être Ludmilla, avant de paniquer complètement :
"Au secours, au secours".

Dans ce même laps de temps, il se rend compte que la fillette n'est plus dans son lit, qu'il s'agit d'une mascarade. Pour cet homme loyal, c'est l'horreur, il s'agit d'un tapis enroulé, sous le duvet de la petite. En entendant cette agitation, la secrétaire arrive vers son collègue, l'interroge. En voyant le lit défait et le tapis enroulé, elle comprend. De suite, elle va dans la chambre d'Erika et constate le même topo. Elle prend sa tête entre ses mains...

En constatant ces faits, elle s'en va dans son bureau. Elle est suivie du veilleur de nuit qui, de suite, sait qu'il doit rester sur place. Elle décide de téléphoner à son directeur. Ce dernier les informe de ne toucher à rien, il arrive. Quelques minutes seulement, après le coup de fil de sa secrétaire, il est sur place. Il ne peut que constater les dégâts, mais il demande à celle-ci de bien vouloir tenir le procès-verbal d'une réunion qu'il va improviser. Sont invités à ce colloque, l'éducateur attiré aux deux fillettes et le gardien de nuit. Le pédagogue fait l'historique du parcours effectué par chacune des fillettes, depuis leur prise en charge. Tout y passe, les problèmes scolaires, comme les problèmes relationnels. Mais que faire ?

Impossible de ne pas évoquer que leur arrivée en institution est due au décès de leur sœur, Jessica. Le directeur ne contrôlera pas durant cette séance les dossiers physiques, des jumelles. Il se fie uniquement sur les ressentis de ses collaborateurs.

Ne trouvant pas la solution, en ces moments d'interrogations, il invite le responsable de la protection des enfants à les rejoindre, s'il en a, la possibilité. Il l'informe que les filles Kinet ont disparues. Monsieur Pannatier arrivera une bonne demi-heure plus tard, muni de ses dossiers de justice et prend place au milieu du groupe. C'est le cœur des professionnels et leurs émotions qui tendent à dire que...

"Si ces enfants sont avec leur père, la moralité est respectée. Pour tous, il en est mieux ainsi".

Le responsable des dossiers ne laisse rien transparaître au sujet de la nuit qu'il a passée ici même. Simplement, il rapporte au directeur le résumé de toutes ses auditions judiciaires, où toutes ses propositions n'ont jamais été prises en compte. Le président ou ses juges n'ont que suivi les avis du psychiatre. Jamais, il n'a vu et lu, de la part du psy, une ouverture d'un retour de l'autorité parentale et du droit de garde, au père. Le directeur lui indique qu'il n'a jamais remis en doute ses interventions et ses rapports. Il lui fait remarquer que lui-même a participé dans le public au jugement pénal des deux meurtrières. La décision de refuser l'autorité parentale, pour lui, a été contraire à la logique, mais en qualité de directeur, il ne pouvait qu'appliquer les décisions de la cour pénale ou civile. Comme tous les participants à ce procès, il n'a pas compris le président du tribunal criminel qui pourtant avait la clef pour les libérer et accepter que le père retrouve ses deux filles dans son logement.

Pour cet administrateur, même en dirigeant une telle fondation, il aimerait que les filles Kinet-Goncha soient auprès de leur papa. Le juriste porte à sa connaissance que l'audience civile qui a suivi le jugement pénal, a été d'une arrogance inouïe, insensée, à l'encontre de ce père. Il demande au directeur, pourquoi le psychiatre, qui suit Erika et Ludmilla, n'est pas présent. Le responsable précise qu'il ne pouvait pas se libérer pour les rejoindre. Malgré tout, une interrogation ennuie le directeur...

"Comment, avoir l'assurance que ce père détient ses filles auprès de lui, en ce moment même ?"

Le responsable, des droits de l'enfant, pense qu'il serait mieux afin de défendre les intérêts dictés par la justice suisse et les intérêts du foyer, de déposer une requête de disparition auprès des gendarmes, avec la mention d'un contrôle au domicile du père. Le directeur met en votation cette proposition, mais personne ne lève la main. Du coup, il inverse sa question, en demandant de voter, afin de savoir, si les professionnels qu'ils sont, laisseraient sous silence ces enlèvements, en pensant uniquement que les filles sont chez leur père. Si elles avaient fugué ?

Mais à nouveau, personne ne lève la main. Pendant les requêtes de la direction de l'établissement, Monsieur Pannatier se rendant compte qu'il a omis de penser à une fugue, il essaie d'appeler le papa. Ce dernier ne répond pas. Il met au courant l'assemblée que le père ne décroche pas son combiné.

Le responsable du foyer reste dépité devant le silence de ses collaborateurs. Le gardien de nuit, qui est un vieux routinier, vient à son secours, en prenant la parole :

"Sachez, Monsieur le Directeur, je n'aimerais pas être mêlé à un enlèvement, une fugue, ma place serait mise en cause. Si c'est le père qui a pris ses filles, pour moi ce n'est que justice rendue. Je suis d'ailleurs prêt à témoigner en faveur de Monsieur Kinet. Ces deux petites sont adorables et mieux logées chez leur papa, plutôt qu'ici.

Je ne voudrais pas mettre en cause le bon fonctionnement de notre maison d'éducation, mais des enfants auprès de leurs parents ; c'est l'objectif principal de notre entité. On travaille pour que tout le monde retrouve sa place au sein de sa famille. Dans ce cas précis, ce papa a été d'une présence envers ses filles comme aucun parent ne l'a fait depuis que je travaille ici. Je ne veux pas être l'horrible bonhomme qui oblige ces deux fillettes à revenir sous la contrainte, dans un établissement surveillé au lieu d'être sous le même toit familial".

Le directeur, comprend l'ambiguïté dans laquelle se trouvent ses salariés et les informe que pour la bonne cause, il est obligé de faire paraître auprès de la gendarmerie Suisse, un avis d'enlèvement. Ensuite, il téléphonera au père, afin de savoir, si ses enfants sont à son domicile. Dès lors, il lève le colloque, libère son veilleur de nuit et le responsable des dossiers.

L'administrateur s'en va au centre de la gendarmerie nationale, mais...

Avant de partir, il veut prendre les photos des deux fillettes, mais ne trouve pas les deux dossiers. Il cherche partout dans cette salle, mais aussi à la réception. Rien n'y fait, il doit se résoudre à se rendre au poste de police, les mains vides. Il y fait sa déposition. Devant cette situation, les gendarmes sont agacés. Ils n'ont pas de photos, pour passer un avis de disparition à la télévision et ils ne connaissent pas comment, elles sont vêtues. L'audio-visuel souhaite montrer des visages pour lancer un appel à témoins, en donnant des précisions sur les vêtements portés lors de l'enlèvement ou de la fugue. On fait comprendre à ce directeur que c'est quasiment, mission impossible de faire participer les auditeurs, sur les seules mentions de taille, de couleurs des yeux et des cheveux.

Malgré tout, la procédure est en marche, mais elle débute bien mal avec des dossiers incomplets. Les gendarmes, afin de voir si les deux filles sont auprès de leur père, devront demander, à la France, une procuration ou souhaiter directement l'extradition. Faut-il encore qu'elles soient à Lyon et que la Suisse puisse produire une requête à l'aide de pièces authentiques, conformément à la convention européenne d'extradition de 1957 ?

Que vont faire les services de police internationaux ?

Au fond de moi, je pense. . .

À quoi bon faire purger un placement minimum de soixante mois, alors que ces fillettes en ont fait quarante de trop, depuis le meurtre de leur sœur aînée, mais tout le personnel de l'institution ne sait pas que c'est un enlèvement, plutôt qu'une fugue.

Le soleil s'est levé, depuis plus de trois heures, lorsque la vie reprend du côté de Lyon. Philippe prépare le petit-déjeuner pour toute son équipe. Lulu n'a pas quitté sa souris et arrive en second à la cuisine. Elle est suivie de Sandra, Serge et Erika. Le frère cadet du champagne est heureux que tout se soit bien déroulé. Sandra leur raconte la mésaventure de l'éternuement de Ludmilla et ce que cela a causé. À ce moment, ils comprennent pourquoi ils ont eu autant de temps pour porter et ranger les bagages dans la voiture et ils se rendent compte qu'il s'en est fallu d'un rien pour que tout capote. Au lieu d'être tous à table pour manger, on serait en garde à vue auprès de la police Suisse. C'est le papa qui mentionne que la vie les a protégés pour réussir cette opération, alors que la petite Lulu rétorque, que c'est grâce à sa souris. Philippe allume son portable et remarque un appel en absence du juriste. À son tour, il essaye de le joindre. Les deux hommes n'arrivent pas à trouver le bon timing, le petit suisse ne répond pas. Les filles embrassent leur père, en restant pendues à son cou, pour lui dire plusieurs fois :
"Merci".

Celui-ci leur dit que la bataille n'est pas finie, mais surtout les prend, en chuchotant à l'oreille...

"Sans son frère Serge, mais surtout sans Sandra et sa volonté, il ne l'aurait jamais fait, seul, alors il serait utile qu'elles corrigent leurs mercis, pour tous ceux qui ont réussi à réaliser le casse du siècle : L'enlèvement des filles Kinet".

C'est l'instant choisi, par les filles qui sautent au cou, à tour de rôle, de Serge et de Sandra, en disant :

" Merci, merci, merci de nous avoir sauvées".

Alors que les petites continuent de montrer leur joie, le natel de Philippe *bip*. Il reçoit un texto qui mentionne...

"Le directeur du foyer s'est rendu à la gendarmerie pour signaler la disparition de vos filles. Ce dernier doit vous appeler. À l'institution, tous sont avec vous, courage".

Du coup, Philippe informe que rien n'est gagné. Il lit le message, à haute voix et se pose une question, doit-il se dénoncer à la gendarmerie française ?

Serge lui conseille de le faire. Sandra le suit et ne voit que du positif dans cette idée. Sans hésiter, il prend son classeur, nommé *Autorité Parentale* et s'en va sur Lyon. Sandra l'accompagne, mais pour rejoindre le bureau. Avant de se rendre au poste de la gendarmerie nationale française, il dépose Sandra à l'angle de la rue, où se trouve sa société, avant de parquer devant le commissariat.

Il doit prendre son courage, à deux mains pour se présenter de sa propre initiative, à la réception. Un inspecteur le reçoit et l'invite à se déplacer dans une petite salle. Là, Philippe lui dit absolument tout depuis le meurtre de Jessica. Cet agent de l'ordre lui demande de rester calme, car il ressent un mal-être de la part de son interlocuteur. Après une analyse complète de la situation, le brigadier lui propose d'inscrire immédiatement ses filles en France pour la rentrée scolaire prévue dans quinze jours. Le gendarme regarde son outil informatique pour visionner les requêtes d'extradition. À sa lecture, il ne peut que tranquilliser ce papa volontaire. Il lui mentionne qu'aucune demande n'est arrivée en France depuis cette nuit, ni pour une extradition, ni pour une demande d'enlèvement. Monsieur Kinet n'arrive pas à cacher ses émotions. Le policier est bien sympathique ; il a compris les enjeux de ce père et lui demande de ne pas trop s'alarmer.

Pour finir, le gendarme le renseigne qu'une requête, des pouvoirs judiciaires suisses, pourrait être déposée, en demandant le retour de vos cadettes en Suisse, mais leurs chances d'aboutir ne sont pas certaines. Le responsable du poste lyonnais l'informe qu'à réception d'une telle réquisition, il la traiterait personnellement. Son approche, aujourd'hui, envers les autorités françaises, prouve que la Suisse n'a pas fait tout juste. Il continue son information en lui précisant que sa hiérarchie sera mise au courant dès qu'il aura établi son rapport, suite à cet entretien.

Ce dernier portera notamment sur le fait que les fillettes sont en vie et habitent avec leur père. La France peut renoncer à l'extradition, en évaluant les causes. Celles-ci doivent correspondre à des conclusions civiles d'un jugement français. Seul un nouveau procès ferait foi, pour valoir jugement définitif et exécutoire, puis il précise en lisant les pièces présentées :

"Selon les copies des jugements que vous m'avez présentées ce jour, le comportement, des autorités suisses, me paraît plus que suspect, à première vue".

Il poursuit en signalant à Monsieur Kinet, qu'il lui est indispensable de faire des copies de tous les documents qu'il a emmenés. Le gendarme enchérit en le priant de déposer une requête au parquet français, afin de transférer son autorité parentale sur sol français. Cette démarche par mesure d'urgence pourrait aboutir avant même qu'une demande d'extradition soit faite par la Suisse. Puis, le policier lui propose d'établir un procès-verbal de la rencontre de ce jour, afin de palier à toutes éventualités. Philippe accepte, il signe cette requête et remercie le policier de sa complaisance. Après avoir remis à jour son classeur, il s'en revient à son domicile. Il est de retour deux bonnes heures après son départ. Serge faisait les cent pas dans la villa. Lorsqu'il entend la voiture de son frangin qui arrive, il court aux explications. C'est une longue discussion qui s'engage entre les deux. Après avoir été calmé par Philippe, Serge décide de rentrer le soir même auprès des siens. Ils profitent de parler un peu de boulot.

A les écouter, comme, je vous l'ai déjà dit, ces deux-là s'entendent à merveille et l'avenir du champagne à Reims, a de beaux jours devant lui. Il aura fallu un appel du directeur du foyer suisse, pour couper leur conversation viticole. Ainsi, Philippe a pu le renseigner sur le fait que ses filles ne sont pas en fugue, elles sont à son domicile. C'est lui qui est venu les chercher, jeudi passé. L'administrateur se veut rassurant, en lui affirmant que sa déclaration d'enlèvement sera annulée, par contre il est obligé d'en aviser le ministère public helvétique. Notre papa ne comprend pas sa dernière phrase et oublie ce coup de fil rapidement.

Dans la soirée, Philippe va chercher Sandra, au bureau. Au repas, ils refont leur folle épopée de la veille, en riant énormément des comparatifs entre les séries télé et la réalité d'un kidnapping. Il est vrai que leurs prouesses sont des faits illégaux. Toute la famille est réunie, mais rien n'est gagné pour autant. Cependant, la confiance les habite, comme si plus rien ne pouvait leur arriver. Après le café, ils emmènent Serge à la gare pour lui permettre de prendre son train de nuit.

Samedi, le couple s'en va, au cimetière du village, comme pour remercier Jessica de leur avoir permis de réussir le retour des petites. À cet instant, on comprend la décision d'enterrer Jess, près de son domicile. Avec du recul sur leur tour de force, ils avaient besoin de partager des moments intimes avec la petite, décédée bien trop tôt.

On les voit s'agenouiller devant cette tombe, où est gravé sur le marbre : *Jessica* 1989 – 1999, avec, en dessous, sa photo souvenir de l'Europa Park.

C'est le lundi suivant que, Philippe demande à son avocat suisse, s'il peut faire une demande expresse, afin de transférer l'autorité parentale et le droit de garde, à son adresse française, en faveur de ses filles jumelles. Il lui indique qu'il a forcé la décision et qu'il a enlevé ses filles, jeudi dernier. Stupéfait, par de tels agissements, Maître Romano veut connaître un peu plus de détails sur les faits. Le patron commence à lui raconter cette histoire fabuleuse. Ce mode de faire, même interdit, devient aux yeux de cet homme de loi, une légende d'un raisonnement cohérent. Mais, il a la lourde tâche d'y donner, non pas la logique, mais les preuves sur la moralité de la vie, au travers des articles de loi. Il doit manipuler la langue française et trouver le verbe acerbe, en faveur de la famille Kinet. Mais très vite, l'avocat accepte et précise qu'il aurait besoin d'un document sous forme de scénario, avec les dates et les heures de chaque opération. Il ne veut pas donner de déclarations erronées sur les circonstances. Philippe s'engage à lui faire parvenir ce document, aujourd'hui même. Maître Romano déposera une requête, en pli recommandé, expresse, en faveur du parquet lyonnais, avec une demande de plaider sur sol français.

Une semaine se passe, tout le monde prend place dans ce nouveau mode de vie.

Ce n'est que sept jours plus tard qu'Erika et Ludmilla commencent l'école française. Philippe fera le point de la situation écolière de ses filles, le bilan sera positif. Elles sont enchantées et comptent passablement de copines et de copains. Leur maîtresse les trouve très joyeuses et douées. Les deux petites sont scolarisées dans la même classe, c'est plus facile pour leur père, car elles voyagent ensemble, en bus scolaire. Elles peuvent compter pour faire leurs devoirs, sur la jeune fille au pair présente, depuis les vacances scolaires. C'est marrant, en comparaison avec leur enlèvement, on s'aperçoit que cette jeune fille est arrivée de Suisse. Elle est à Lyon, pour y apprendre le français durant deux ans. Avec ses parents, elle vivait du côté alémanique de la Suisse, à Zürich. Les gens de cette ville parlent en allemand.

La semaine suivante, vendredi, après avoir fait leurs devoirs, les filles regardent un dessin animé à la télévision. Il est dix-sept heures. On sonne à la porte. La jeune fille va ouvrir. Deux gendarmes en uniforme demandent si Monsieur Kinet est là. Elle leur répond qu'il ne va pas tarder, en précisant qu'il rentre vers dix-sept heures trente de son bureau. Elle invite les deux messieurs à prendre place autour de la table de la salle à manger et leur sert un verre d'eau, comme ils l'ont souhaité. Avec quinze minutes de retard sur le planning normal, Sandra et Philippe rentrent. En voyant, parquée devant la maison, la voiture des gendarmes, le cœur de Philippe s'emballe.

Il court en direction de la villa, depuis le garage qui se trouve à une vingtaine de mètres de la maison, en bordure de propriété. Sandra est vouée à elle-même pour sortir les courses qu'ils ont effectuées en commun. Arrivant dans le petit vestibule, Angelika, la fille au pair, s'empresse de lui annoncer que deux gendarmes l'attendent dans la salle à manger. Philippe la remercie et prend sa respiration, il veut présenter une attitude détendue, mais pourtant il est inquiet.

Que va-t-on lui annoncer ?

Onzième Chapitre

La dernière Décision

Philippe Kinet se sent seul, il ne respire plus, il arrive vers les policiers et reconnaît le chef de section et s'empresse de lui dire :

"On se connaît. N'est-ce pas vous qui m'avez reçu lors de mon audition pour dénoncer le fait que j'ai enlevé mes propres filles ?"

Le policier lui répond par l'affirmative, en lui soumettant trois pièces qu'il sort d'un porte-documents.

Il lui dit :

"Vous avez une décision de la République française du parquet de Lyon et une feuille à glisser dans votre livret de famille, suite à la requête de Maître Romano et le duplicata-réplique des autorités helvétiques, afin de poursuivre la thérapie en faveur des enfants Kinet Goncha. Soyez rassuré, les nouvelles sont excellentes, lisez tranquillement, prenez votre temps".

Il est évident, qu'il ressent cet homme très tendu, que ses pulsations n'ont rien à voir avec un état qualifié de normal, le gendarme se veut très rassurant, mais rien n'y fait. Philippe ne peut pas commencer sa lecture, il informe les deux policiers que lui et Sandra, ont été entendus à l'école, où les deux filles sont inscrites. Un assistant social leur a demandé, grosso modo, leur façon de vivre, leur philosophie et ils ont dû remplir un formulaire.

Mais le policier l'interrompt :

"Lisez, n'ayez pas peur, cette remarque est précisée dans le condensé émis par les magistrats de la République française. Ces décisions ont été dictées sans audience, ce qui veut dire que le parquet avait assez d'éléments pour rendre un jugement, malgré le dépôt d'une réplique du Ministère Public Suisse".

On sent bien que Philippe aimerait savoir, de la bouche des deux messieurs en uniforme, le contenu de ces trois papiers, mais ils restent de marbre. Après quelques tergiversations, Philippe commence la lecture du premier document, le prononcé du Tribunal de première instance qui rend par une exécution forcée, nonobstant tout recours, les décisions suivantes, il ne lit que les conclusions :

***En regard des documents en possession du parquet lyonnais, du peu de preuves instaurées par les autorités suisses, des entretiens de la famille Kinet - Goncha, des vœux formulés par Erika et Ludmilla Kinet, le Tribunal de Première Instance de la République française, renonce à la requête de la Suisse de poursuivre le placement. (Ministère Public Suisse, duplique – réplique à la modification de l'Autorité Parentale)**

L'extradition des enfants Erika Kinet et Ludmilla Kinet, en territoire Suisse n'est pas recevable. Les pièces originales n'ont pas été déposées, conformément au RS.0.353.1, article 12.al 2.a

La présente décision est communiquée aux parents des enfants, par remise en mains propres à Monsieur Philippe Kinet.

La mère sera informée par huissier et une copie lui sera remise à la prison pour femmes en Suisse, ainsi que l'autorité de surveillance, à Berne, capitale de la Suisse.

Monsieur Kinet et ses enfants pourront se rendre sur le territoire Suisse, sans y être appréhendés*.

Le second document dicté par le même pouvoir judiciaire donne l'autorité parentale et le droit de garde sur Erika et Ludmilla Kinet Goncha au père. Le dernier document est tout aussi important, c'est un avenant au livret de famille. Ce feuillet permet d'inscrire les deux filles, sur l'opuscule de leur papa. Ce papier-valeur leur permettra d'établir de nouvelles cartes d'identité ou autres passeports, ainsi que tous les documents nécessaires au patrimoine familial. Philippe s'en va dans la pièce à côté embrasser ses filles, en pleurant. Celles-ci ne sont pas rassurées. Entre deux larmes, il arrive à leur dire qu'enfin tous les papiers pourront être mis à jour en France, qu'elles sont définitivement domiciliées avec lui, qu'ils ont gagné ce pari fou, appelé *Opération Commando* ou *Le Jour le plus long*.

C'est la magie de Noël chez Philippe Kinet, même si nous ne sommes qu'au début du mois d'octobre. Leur père précise qu'elles ne doivent plus avoir de craintes.

Leur enlèvement a été approuvé par le droit français et tous, pourront aller en Suisse, dire bonjour à leurs anciens copains et trouver leur mère. C'est la jubilation. Sandra vient également s'enlacer avec le petit groupe familial. Les deux gendarmes se lèvent et interrompent la joie de la famille. Les policiers s'aperçoivent que les émotions sont fortes, mais il est temps pour eux de reprendre leur route. Ce papa qui n'a jamais été aussi ému, comprend la situation des brigadiers et s'en vient les remercier. Ceux-ci le félicitent de mettre autant d'amour pour ses propres enfants, en lui souhaitant tout le bonheur auquel, il aspire. Cependant, le lieutenant de police lui rappelle quelques citations de ce verdict :

"Comme, vous avez pu le lire, votre ex-femme a reçu une copie de cette décision en prison. C'est important qu'elle connaisse les nouvelles bases juridiques, en faveur de vos enfants. Elle est déchue de son autorité parentale. Cependant, elle a souhaité, avec le directoire du pénitencier, que ses filles passent quelques jours, voire quelques semaines avec elle, dans une cellule apprêtée pour ces occasions".

Les gendarmes, cependant, complètent la requête de la maman, en précisant :

"Même si ces cellules sont très bien conçues pour ce genre de séjour, qu'en possession des documents remis ce jour, vous êtes libre d'accepter ou de refuser de telles visites.

Vous avez l'autorité parentale, ce qui vous permet toute décision importante en faveur de vos deux filles et de les préserver dans un environnement sain".

Sa réponse n'est pas négative, car malgré les cruautés de la mère commises sur Jessica, leur père se montre positif afin de maintenir un lien mère-enfants. Mais, faudra-t-il encore faire accepter à Kika et Lulu, victimes principales de tous ces événements, le fait d'aller en prison. Les policiers s'en vont avec la nette impression du devoir accompli. Le fait de régler une telle situation est un travail revalorisant pour ces gendarmes, plus souvent sous les feux de la critique que ceux du bon sens. Ces deux policiers ont vécu des moments forts et ils s'en rappelleront encore longtemps. Philippe les raccompagne jusqu'à leur véhicule. Après une bonne et longue poignée de mains, afin de les remercier encore, le véhicule s'éloigne tranquillement. Le papa, l'amant, le cœur en joie, essuyant une nouvelle fois ses larmes, va chercher les derniers paniers de victuailles dans le coffre de sa voiture et les bouteilles de soda, afin de les ranger à la cuisine. Ce travail effectué, il invite sa secrétaire, à venir au salon, où les deux filles et la nurse étudient une page de l'histoire française. La jeune fille est une personne avec laquelle, les petites aiment faire leurs leçons. Philippe dit à haute et intelligible voix :

"Erika, Lulu, si le jour de votre kidnapping a été un jour fantastique à vivre..."

Aujourd'hui, c'est le plus beau jour de ma vie. Depuis le décès de votre sœur, Jessica, je ne voyais plus rien, j'étais aveuglé, j'étais dans un monde de colère.

Je n'ai pas su vous écouter, je n'ai rien vu venir, alors que vous aviez tiré la sonnette d'alarme quant à l'arrivée de tante Karla à votre domicile. Je m'en voulais terriblement. En Allemagne, lorsqu'on a parlé, j'aurais dû aviser votre maman, en lui interdisant la venue de votre tata, mais si... Si, si...

Je n'avançais pas, je reculais, je refusais de ne pas voir... Je ne voyais rien même pas l'essentiel. Mais, aujourd'hui, je vais mieux, je vois mieux, je vais écrire une lettre. La lettre de résiliation du bail à loyer de Sandra ; elle va vivre définitivement avec nous".

Les filles, ensemble, crient : "*Ouuuppppiiiiiiiie*".

Monsieur Kinet a un large sourire. Il sort un petit truc de sa poche de pantalon, se tourne vers Sandra. Il se met à genoux et la demande en mariage. Il lui tend son écrin, présentant une bague montée de cinq diamants. Elle n'en revient pas, mais lâche un énorme : "*Oui*".

Les filles, Sandra et Philippe se serrent en cercle, tant l'émotion est immense. Angelika est quelque peu mal à l'aise et s'en va discrètement dans sa chambre.

Après une aussi horrible tragédie : un meurtre...

Après un divorce où l'autorité parentale est rarement accordée à un père, pourquoi la lutte est démesurée ? Si Philippe, après avoir raccompagné les gendarmes, a vite fait un petit détour dans sa chambre pour y prendre cette magnifique bague, il faut dire qu'il a bien caché son jeu. Enfin, ce papa peut éduquer ses filles jumelles. Malgré l'émotion positive, toute la famille est en larmes. Philippe crie, en invitant la nurse à les rejoindre et ils finissent par danser simplement en tournant en rond et en faisant les fous. Une scène qui fait plaisir à voir et qui durera une bonne dizaine de minutes, tant le sourire des enfants donne les frissons. Même si ces deux petites bénéficieront du fric de leur père, elles auront une vie dans la droiture et l'humilité, car leur père véhicule ces valeurs, hier, aujourd'hui, comme demain. De l'autre côté du miroir, en prison, les deux sœurs Goncha vivent chaque jour un cauchemar tant les codétenues sont arrogantes envers elles. Chaque jour, ou presque, elles répètent que c'est la maitresse d'école, que ce sont les enfants du quartier qui ont tué Jessica. Pourquoi ne pas dire la vérité ?

La tante dit que c'est la mère et la mère dit que c'est sa sœur ou qu'elles ne se souviennent de rien...

On ne saura jamais ce qu'il s'est réellement passé, ce fameux samedi...

La Moralité

1. Le Président du Tribunal Criminel, a-t-il le droit d'interdire de dire la vérité ?
2. La maîtresse d'école, a-t-elle mal réévalué la note de conduite ?
3. La police, pouvait-elle refuser un déplacement, à cause du bruit au milieu de l'après-midi ?
4. Les Présidents des tribunaux, comme le juge de paix, n'auraient-ils pas pu prononcer une décision différente que celle du psychiatre ?
5. Le psychiatre a-t-il le droit de se cacher derrière un manuel de procédure ?
6. La famille, a porté à la connaissance des jeunes fillettes que la tante était en prison ou en sortait. Est-ce une règle de vie normale ?
7. La maman a décidé de faire dormir ses cadettes auprès de leur sœur décédée, en leur faisant croire qu'elle était malade. Est-ce un traumatisme insurmontable ?
8. Le papa avait-il le droit de parler à ses cadettes d'un retour à son domicile, avant que la Justice en décide ?
9. Comment, apprécier la vie du père, chez lui, sans toucher la chambre de son aînée, est-ce normal de vivre en présence de la mort ?
10. Faut-il avoir de la moralité pour respecter les accusées alors qu'elles dénie le fait d'avoir battu à mort un enfant, en se cachant derrière des pratiques ancestrales, ou faut-il préserver le lien mère-enfants ?
11. Pourquoi les tribunaux dictent des jugements avec des limites de proximité ; comment, les faire respecter ? (Un divorce, où le futur ex-époux a tué son épouse, malgré 500 mètres à honorer entre eux)

Table des Matières :

<i>Préface</i>	<i>:</i>	<i>Page 5</i>
<i>Première Chapitre</i>	<i>: Pourquoi ?</i>	<i>Page 7</i>
<i>Deuxième Chapitre</i>	<i>: La famille</i>	<i>Page 15</i>
<i>Troisième Chapitre</i>	<i>: Réserv. de M Kinet</i>	<i>Page 23</i>
<i>Quatrième Chapitre</i>	<i>: Week-end de Pentecôte</i>	<i>Page 39</i>
<i>Cinquième Chapitre</i>	<i>: Le drame</i>	<i>Page 61</i>
<i>Sixième Chapitre</i>	<i>: Le Jugement</i>	<i>Page 93</i>
<i>Septième Chapitre</i>	<i>: L'autorité parentale</i>	<i>Page 147</i>
<i>Huitième Chapitre</i>	<i>: La sortie de boîte</i>	<i>Page 185</i>
<i>Neuvième Chapitre</i>	<i>: Le Plan diabolique</i>	<i>Page 195</i>
<i>Dixième Chapitre</i>	<i>: Le Jour J</i>	<i>Page 229</i>
<i>Onzième Chapitre</i>	<i>: La dernière décision</i>	<i>Page 259</i>
<i>Douzième Chapitre</i>	<i>: La Moralité</i>	<i>Page 269</i>

La note de conduite

Petite cause - grand effet. Ce roman illustre parfaitement la véracité de cette maxime.

Une peccadille scolaire résulte en un chamboulement total pour la vie d'un nombre de personnes.

On est confronté à nombre de questions, sur l'effet pervers de l'importation de coutumes étrangères, sur la Justice (ou l'injustice) qui dépend souvent d'une seule personne et d'un expert et qui peut totalement changer la vie d'une personne innocente.

On voit aussi qu'un homme courageux arrive à se sortir d'une situation qui paraît insurmontable à force de ténacité et de courage. Le roman finit malgré tout sur une note d'espoir.

*Marie-Madeleine et Richard Doerig
Amis de l'auteur*

ISBN 978-2-8399-2597-6



9 782839 925976 >